



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8569^e séance

Mardi 9 juillet 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Meza-Cuadra	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Mabhongo
	Allemagne	M ^{me} Puerschel
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Power

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée

Lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/537)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Mansour Alotaibi, Représentant permanent du Koweït, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juin. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Alotaibi et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Souhaits de bienvenue au nouveau Représentant permanent de la France

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais aussi souhaiter, au nom du Conseil, une chaleureuse bienvenue au nouveau Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Nicolas de Rivière. Nous attendons avec intérêt de travailler étroitement avec lui au cours des prochains mois.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée

Lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/537)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afghanistan, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Guatemala, Inde, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, Maldives, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Philippines, Pays-Bas, République islamique d'Iran, Slovénie, Soudan, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay et Viet Nam.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à faire un exposé, à participer à la

présente séance : M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; et M^{me} Tamara Makarenko, Consultante internationale auprès de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

M. Fedotov participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Vienne.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Robert Mardini, Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/537, qui contient le texte d'une lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M. Fedotov.

M. Fedotov (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée remercier le Conseil de sécurité de l'attention qu'il continue d'accorder aux menaces que le terrorisme et la criminalité organisée font peser sur la paix et la sécurité internationales. Bien que leurs objectifs puissent différer, les criminels et les terroristes ont en commun la nécessité d'opérer dans l'ombre, exploitant les failles de la justice pénale dans et entre les pays et les régions. Les groupes criminels organisés peuvent recourir à des tactiques terroristes, tandis que les terroristes lèvent des fonds par le biais d'activités criminelles. La traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, les enfants soldats et le travail forcé peuvent être utilisés non seulement pour générer des revenus mais aussi pour instiller la peur et recruter de nouveaux combattants.

L'État islamique d'Iraq et du Levant a largement profité du commerce illégal de pétrole, du trafic de biens culturels et des enlèvements contre rançon. Au Sahel et au Sahara, les contrebandiers et les trafiquants s'acquittent de droits de passage pour pouvoir transiter dans les zones contrôlées par les terroristes. Nous

avons également vu la piraterie et la criminalité organisée prospérer en haute mer, y compris dans les eaux ne relevant d'aucun État et situées au-delà des capacités de patrouille de nombreux pays. Abu Sayyaf enlève des marins dans les eaux philippines, les Taliban profitent du trafic de drogue dans l'océan Indien, les Chabab appuient la piraterie et financent leurs opérations avec le commerce du charbon de bois somalien dans le golfe d'Oman, Al-Qaida approvisionne ses forces autour de la péninsule arabique en haute mer. Qui plus est, l'expansion des activités terroristes et criminelles en ligne représente un défi transnational manifeste pour tous les États membres.

Pour renforcer les réponses à l'avenir, je voudrais souligner les priorités suivantes.

Premièrement, la mise en œuvre effective des engagements internationaux, notamment les conventions sur la criminalité transnationale organisée, la corruption et les drogues, ainsi que les instruments mondiaux de lutte contre le terrorisme et les règles et normes des Nations Unies concernant la prévention du crime et la justice pénale. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en particulier, et, plus spécifiquement, ses trois Protocoles portent sur les questions des armes à feu illicites, de la traite des personnes et du trafic de migrants. Ces accords jouissent d'une acceptation quasi universelle et doivent être mieux utilisés pour promouvoir la cohérence entre la législation nationale de lutte contre la criminalité et contre le terrorisme et les instruments nationaux et internationaux pertinents.

Deuxièmement, il faut consacrer beaucoup plus de ressources à l'assistance technique afin de renforcer les compétences et les capacités spécialisées. Il s'agit notamment de former les agents des forces de l'ordre, les garde-côtes, les fonctionnaires des douanes et des aéroports, les procureurs, les juges, les agents pénitentiaires et d'autres fonctionnaires concernés.

Troisièmement, nous devons renforcer les investissements dans les mécanismes de coopération interinstitutionnelle, régionale et internationale, notamment l'échange d'informations et de renseignements. L'Organisation des Nations Unies a clairement un rôle à jouer pour encourager et permettre de telles interventions en réseau. L'initiative mondiale Mise en réseau des réseaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUODC) renforce les efforts déployés par les organes de répression pour coopérer aux niveaux local, régional et mondial. Rien

qu'en Afrique de l'Ouest, nous promovons la Plateforme de coopération judiciaire pénale des pays du Sahel, le Réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest contre le crime organisé et le Réseau pour le recouvrement d'avoirs. Des réseaux similaires sont opérationnels en Asie centrale, en Asie occidentale et dans d'autres régions.

L'ONUODC collabore également avec des universités et d'autres institutions pour faire progresser les connaissances sur les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme dans le cadre de l'initiative « Éducation pour la justice ». Nous aidons les organes de répression nationaux à collaborer dans les enquêtes transfrontalières et à identifier et intercepter les mouvements illicites de marchandises grâce à notre Programme mondial de contrôle des conteneurs et à notre Programme de communication aéroportuaire. L'ONUODC contribue également à protéger les axes maritimes les plus fréquentés du monde contre l'exploitation par des criminels et des terroristes grâce à son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime.

Quatrièmement et enfin, la communauté internationale peut faire davantage pour systématiser une action intégrée contre le terrorisme et la criminalité dans l'ensemble des piliers de l'action de l'ONU. La coordination à l'échelle du système des Nations Unies est essentielle, et l'ONUODC travaille en étroite collaboration avec des partenaires tels que le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et ONU-Femmes.

En réponse aux résolutions du Conseil de sécurité, l'ONUODC a intensifié ses efforts pour lutter contre la traite des personnes en situation de conflit. Entre autres activités, l'ONUODC aide à identifier et à protéger les enfants victimes de la traite recrutés par des groupes extrémistes armés au Niger, et aide la police des Nations Unies à renforcer la détection de la traite d'êtres humains et à faire rapport sur elle.

Les prisons sont également un autre lien potentiel entre la criminalité et le terrorisme. L'ONUODC encourage la bonne gestion des prisons, conformément à l'Ensemble des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (« Règles Nelson Mandela »), qui peuvent aider à gérer les détenus à haut risque et à prévenir la radicalisation et le recrutement. Plus généralement, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites est cruciale pour renforcer les

réponses à ces menaces transnationales. En outre, alors que les criminels et les terroristes exploitent les nouvelles technologies, l'ONUSC fournit un mentorat spécialisé aux forces de l'ordre et les aide à traduire les délinquants en justice dans le cadre de son Programme mondial contre la cybercriminalité.

Les armes à feu illicites peuvent être utilisées comme une source de financement des terroristes et des groupes criminels organisés et pour commettre des actes terroristes. L'ONUSC aide les États Membres à lutter contre le trafic d'armes à feu, et nous envisageons de mettre au point un projet conjoint avec le BLT et la DECT pour s'attaquer au lien entre le terrorisme et la criminalité armée.

Les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée sont complexes et changeants. D'autres recherches sont nécessaires. Comme le Conseil de sécurité l'a reconnu à maintes reprises, pour s'attaquer aux liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, la communauté internationale doit œuvrer de concert pour combler les lacunes dans les réponses de la justice pénale et refuser de donner refuge aux criminels et aux terroristes. L'ONUSC est prêt, comme toujours, à appuyer les efforts du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Fedotov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Coninx.

M^{me} Coninx (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Pérou pour les efforts qu'il a déployés au cours de l'année écoulée pour améliorer l'examen par le Conseil des défis que présente la lutte contre les liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée, et pour aider les États Membres à trouver des solutions. Ces efforts ont notamment consisté en une réunion tenue selon la formule Arria sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, en une séance publique thématique et en une réunion spéciale mettant en lumière les spécificités régionales. Ils se sont également traduits par le nouvel élan insufflé à cette question à l'ordre du jour du Conseil. Le Conseil a continué de faire fond sur les dispositions de sa résolution 1373 (2001) relatives au financement du terrorisme, notamment en adoptant la résolution 2195 (2014) et, récemment, la résolution 2462 (2019).

Les pertes territoriales subies par l'État islamique d'Iraq et du Levant expliquent certainement les efforts du groupe visant à accéder à des fonds par l'intermédiaire d'un large éventail d'activités criminelles, notamment le

trafic de stupéfiants, la vente d'armes, les enlèvements et l'extorsion. D'autres groupes, notamment Al-Qaida et ses organisations affiliées, cherchent des moyens de financement similaires.

Je tiens à réaffirmer la détermination de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) à mieux comprendre les approches qu'ont les États Membres des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que les réponses qu'ils y apportent. Au cours de l'année écoulée, la DECT a activement contribué à un certain nombre de conférences internationales, d'ateliers et de réunions d'experts consacrés à ces liens, notamment au Conseil de l'Europe, au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, au sein du Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et au sein du Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux. Je me félicite également du partenariat étroit établi dans ce domaine entre la DECT, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, qui s'est avéré extrêmement fructueux pour ce qui est de la fourniture d'une aide au renforcement des capacités, de la publication de rapports spécifiques et de la fourniture d'instruments d'orientation politique. Dans le cadre de ses travaux au nom du Comité contre le terrorisme (CCT), notamment dans le cadre des manifestations susmentionnées, la DECT a également pris connaissance d'un certain nombre d'initiatives universitaires et de recherche sur cette question.

Je salue la contribution des chercheurs et des universitaires, et je suis particulièrement heureuse d'être ici aujourd'hui aux côtés de M^{me} Tamara Makarenko, qui est une pionnière de la recherche dans ce domaine.

Dans le cadre des visites d'évaluation des pays effectuées pour le compte du CCT, la DECT continue de s'entretenir avec les autorités nationales sur leur perception des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que sur les cas identifiés dans lesquels de tels liens ont été détectés.

Nous avons recensé un certain nombre de pratiques étatiques pertinentes, notamment la création d'unités d'enquête et d'organes judiciaires communs pour faire face à la fois à la criminalité organisée et au terrorisme. Toutefois, nous constatons toujours un décalage important entre le niveau de préoccupation exprimé par les décideurs, la mise en œuvre de cadres juridiques

visant à lutter contre aussi bien le terrorisme que la criminalité transnationale organisée, et le niveau réel des enquêtes et des poursuites des affaires impliquant tant des groupes criminels que des groupes terroristes.

Bien que je reconnaisse que les liens peuvent prendre différentes formes, selon les contextes géographiques, politiques et économiques, il y a certains domaines spécifiques que nous pourrions étudier plus en profondeur, pour mieux comprendre ces liens et pour s'y attaquer plus efficacement.

Premièrement, dans l'additif aux Principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers qu'il a récemment adopté, le Comité rappelle la nécessité d'intensifier et d'accélérer l'échange, en temps voulu, de renseignements financiers, notamment en vue de déceler les liens potentiels entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Deuxièmement, le rôle des services de renseignements financiers doit être renforcé. Les services de renseignements financiers jouent un rôle central dans la lutte des États contre le blanchiment d'argent et dans les efforts de lutte contre le financement du terrorisme, mais restent en général sous-utilisés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, la compréhension des activités criminelles et terroristes à laquelle parviennent les services de renseignement n'est pas toujours reflétée au niveau des enquêtes et des poursuites, où les services chargés de lutter contre le terrorisme et ceux chargés de lutter contre la criminalité organisée ont trop souvent tendance à fonctionner en vase clos. Les obstacles interinstitutionnels au partage de l'information, y compris entre les autorités locales et nationales et au sein de ces dernières, doivent être surmontés.

Quatrièmement, les États Membres doivent aussi procéder à des évaluations des risques de financement du terrorisme au niveau national, qui permettent de détecter des interactions actives ou passives entre groupes terroristes et criminels, et d'y répondre. La participation du secteur privé et de la société civile à ces exercices peut faciliter grandement l'élaboration des principes directeurs de l'action à mener.

Enfin, les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée peuvent se développer en prison, augmentant de la sorte la possibilité de radicalisation ou d'établissement de liens qui permettent aux terroristes d'avoir accès à des réseaux criminels. C'est pourquoi il est essentiel que les États renforcent la capacité des

spécialistes concernés de détecter et de décourager de tels liens.

J'attends avec intérêt d'en savoir davantage sur les expériences et les approches adoptées par les États Membres concernant tous ces domaines. Des événements tels que le débat public d'aujourd'hui nous permettent de réaffirmer notre volonté commune de lutter contre toutes les formes de soutien aux groupes terroristes et aux terroristes, ainsi que de promouvoir la coopération régionale et internationale par la diffusion des outils et des pratiques pertinents. Le Conseil peut être assuré que la DECT continuera de contribuer activement à ces efforts.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Coninx de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Makarenko.

M^{me} Makarenko (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole aujourd'hui au Conseil. Je compte résumer mes 25 années d'intérêt au lien qui existe entre terrorisme et criminalité, ainsi qu'aux recherches académiques sur ce sujet, tout en appelant l'attention en particulier sur la dimension du soutien logistique et sur la question du financement, qui est très souvent évoquée.

Bien que mon modèle initial sur le lien entre la criminalité et le terrorisme, fondé sur les conclusions d'une évaluation approfondie de centaines de groupes dans le monde entier, ait été publié pour la première fois en 2003, ce modèle a été affiné au fil des ans pour tenir compte des nouvelles évolutions du terrorisme et de la criminalité organisée. En cherchant à comprendre les complexités du lien entre terrorisme et criminalité organisée, je commencerais d'abord par dire qu'il ne s'agit pas là d'un phénomène nouveau. Ce lien a un fondement historique et académique solide qui remonte au moins aux années 80, avant d'évoluer pour devenir une source de préoccupation multiforme et dynamique pour la communauté internationale.

Les liens qui existent entre le terrorisme et la criminalité organisée ne sont pas une menace sécuritaire indépendante en eux-mêmes. Les liens qui se sont établis entre le terrorisme et la criminalité organisée aggravent plutôt l'environnement sécuritaire. Ceci se fait le plus clairement via les changements dans les opérations financières, comme nous l'avons déjà appris, et la logistique. De ce fait, nos efforts visant à comprendre plus exactement comment, pourquoi et quand les liens

entre le terrorisme et la criminalité organisée se sont développés, doivent être perçus en tant que composante essentielle de nos stratégies de lutte contre le terrorisme et la criminalité. En d'autres termes, ce lien n'est qu'un des outils dont nous disposons pour assurer la sécurité internationale, mais c'est un outil qui est devenu essentiel pour nous aider à nous concentrer sur l'identification des domaines où doivent aller les ressources limitées que nous consacrons à la sécurité nationale, régionale et internationale et au développement. Là où des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée existent, une gamme de crimes périphériques sont aussi présents. Ils se manifestent de différentes façons et, dans un nombre croissant de cas, il apparaît que les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée se manifestent dans le monde entier et révèlent des nuances régionales et des tendances locales.

Une approche globale du lien entre le terrorisme et la criminalité organisée permet de découvrir comment différents types de liens facilitent l'accès à un ensemble de compétences et de tactiques spécialisées dont ont besoin les groupes terroristes et ceux de la criminalité organisée pour atteindre leurs objectifs. Comment cela se passe dépend, toutefois, de la nature spécifique de cette interaction. À son niveau le plus élémentaire, le lien est soit transactionnel soit organisationnel. Un lien transactionnel s'établit généralement quand un groupe terroriste se rapproche d'un groupe criminel pour répondre à des besoins opérationnels précis. Ce rapprochement se fait via une alliance ou une appropriation de tactiques apprises au fil du temps ou acquises grâce à l'intégration de criminels dans des groupes terroristes. Un lien organisationnel, d'un autre côté, s'établit lorsque des activités terroristes et criminelles ont lieu au même endroit et en même temps. Nous voyons dans cette manifestation l'apparition de quelque chose qui s'appelle le groupe hybride et, dans des cas extrêmes, d'un trou noir *de facto* – un territoire non contrôlé et ingouvernable où le terrorisme et la criminalité organisée se télescopent, se liguent et conspirent.

Chacun de ces cinq types de liens a des incidences spécifiques sur les capacités logistiques d'un groupe terroriste ou d'une cellule terroriste. Les alliances, par exemple, sont souvent au centre de débats sur les liens entre le terrorisme et la criminalité. Cette relation entre deux entités indépendantes répond à nombre de besoins immédiats, tels que l'accès à des connaissances spécialisées – le blanchiment d'argent, par exemple – à des services spécialisés, tels que la contrefaçon, à l'appui

opérationnel, à l'accès aux réseaux de contrebande et au soutien financier, comme nous l'avons entendu dire. Bien qu'il existe de nombreux cas d'alliances, notamment pour la fourniture de faux documents et l'accès aux armes, l'alliance a elle-même évolué dans son essence, en particulier dans certaines régions du monde où les efforts de lutte contre le terrorisme sont relativement efficaces.

Le cas le plus courant dans les alliances aujourd'hui, c'est peut-être celui où des groupes ou des cellules terroristes se sont effectivement approprié une capacité ou un savoir-faire criminel ou ont intégré ces derniers dans leurs organisations. Pour les groupes les plus importants et les mieux structurés, tel que l'État islamique d'Iraq et du Levant, il existe de nombreuses preuves que leur département logistique – si on peut les appeler ainsi – apprennent l'utilité et la nécessité de pouvoir pratiquer des activités illicites pour appuyer leurs opérations. Ceci inclut tout, depuis le montage d'opérations de contrebande jusqu'à la vente de marchandises illicites et à l'acquisition d'une compétence interne en contrefaçon. Pour les cellules terroristes plus petites et plus indépendantes, cela prend la forme du recrutement de criminels. Nous savons que ces dernières années, par exemple, les prisons ont servi d'incubateurs à l'intégration. La constitution directe de réseaux entre terroristes et criminels a permis le transfert des compétences criminelles grâce au recrutement, qui donne sous couvert aux cellules un accès aux réseaux criminels, lesquels fournissent des armes, fabriquent de faux documents, fournissent une infrastructure diverse d'appui logistique, tels que des lieux sûrs, et informent sur les points faibles de la police locale et nationale.

L'appropriation par les alliances des tactiques et de l'intégration sont des types de liens entre le terrorisme et la criminalité organisée qui sont relativement faciles à identifier, parce que ne nécessitant pas une analyse de caractéristiques intangibles, telles que la dynamique et les priorités stratégiques d'un groupe. Il est plus difficile de tirer des conclusions fermes s'agissant d'entités hybrides; toutefois, telles qu'elles existent aujourd'hui, ces dernières sont elles-mêmes très importantes à étudier. Bien que l'émergence d'une entité hybride dépende de plusieurs facteurs, ce que je voudrais souligner aujourd'hui, c'est que ce type de groupe – celui qui présente à égalité les caractéristiques d'un groupe terroriste et de la criminalité organisée – a développé une structure opérationnelle sophistiquée qui se maintient grâce à sa capacité de naviguer entre le licite et l'illicite en tant que moyen de s'assurer un

cadre logistique solide. Les groupes hybrides disposent réellement de l'infrastructure organisationnelle de la criminalité organisée, combinée avec l'expertise tactique apprise du terrorisme.

Un long travail d'analyse, qui se poursuit toujours, sur le lien entre la criminalité organisée et le terrorisme permet d'affirmer que sans aucun doute des liens entre la criminalité organisée et le terrorisme existent, et ce indépendamment du fait que cette relation peut se révéler de différentes manières. Ce qui doit nous préoccuper le plus aujourd'hui, c'est que des liens élargis puissent accroître notre vulnérabilité face à des groupes terroristes dotés de moyens criminels renforcés. L'autre face de la même réalité, c'est que des liens élargis peuvent aussi accroître notre vulnérabilité face à des groupes criminels qui ont fortement tendance à utiliser la violence de façon aveugle. Nous sommes, certes, confrontés à des menaces à la sécurité qui se font jour dans les territoires non contrôlés par un gouvernement, mais c'est sur les menaces les moins prévisibles, posées par des petits délinquants de notoriété croissante devenus terroristes ou par des entreprises criminelles locales qui alimentent des cellules terroristes, que nous devons nous concentrer davantage. Cela est, par essence, plus difficile à contrer et implique que même la lutte contre une criminalité mineure ne peut plus être du seul ressort de la police locale.

Nous naviguons dans un environnement sécuritaire complexe où le terrorisme et la criminalité organisée ne s'excluent plus mutuellement, mais peuvent être interdépendants et suffisamment sophistiqués pour apprendre des succès et des échecs des groupes et des cellules qui les ont précédés. Comprendre l'évolution et les tendances de ces liens est un outil qui ne manquera pas d'aider nos autorités nationales et les organisations internationales associées à ajuster la manière dont elles s'engagent dans les initiatives de lutte contre le terrorisme et la criminalité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Makarenko de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pérou.

Je remercie M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; et M^{me} Tamara Makarenko, Consultante internationale auprès de l'Institut interrégional de recherche des

Nations Unies sur la criminalité et la justice, de leurs exposés éclairants sur les liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée.

Dès 2001, le Conseil de sécurité avait constaté avec préoccupation la relation étroite qui unit le terrorisme international et la criminalité organisée, et souligné la nécessité de promouvoir la coordination des initiatives à tous les niveaux, aux fins de renforcer la riposte internationale à ce grave problème, qui constitue une menace pour la sécurité internationale. Tout au long de son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité, de même qu'à la tête du Comité contre le terrorisme, le Pérou a promu, dans le cadre d'un processus ouvert à tous, des mesures visant à mieux comprendre les liens entre les deux phénomènes, en vue de les identifier, de leur faire obstacle et de les démanteler.

En plus de la réunion organisée selon la formule Arria en avril 2018, nous avons encouragé l'adoption, en mai 2018, d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2018/9), qui, entre autres questions, engage les États à continuer de mener des recherches pour mieux comprendre la nature et l'étendue desdits liens. En outre, une réunion publique du Comité contre le terrorisme s'est tenue en octobre 2018, et une réunion spéciale conjointe du Comité contre le terrorisme et du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés a eu lieu en avril dernier. Ces réunions ont abordé le problème sous différents angles.

Dans ce contexte, le Pérou a proposé, dans le cadre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, une résolution thématique, que le Conseil est en train de négocier, qui vise à renforcer les capacités des États et à promouvoir une coordination plus efficace, aux niveaux national et international, face aux liens qui unissent le terrorisme et la criminalité organisée.

Nous pensons que cette initiative, comme toutes les actions qui cherchent à combattre le terrorisme, doit être conforme au droit international, au droit international des droits de l'homme, au droit international humanitaire et au droit des réfugiés. En particulier, il est impératif, pour aborder la relation entre le terrorisme et la criminalité organisée, d'aller au-delà de la seule perspective du financement pour identifier et démanteler les dynamiques de soutien logistique, qui passent notamment par des crimes tels que le trafic de drogues,

le trafic d'armes, la traite des personnes et le trafic des ressources naturelles.

Dans ce sens, la future résolution s'efforcera d'aborder ces questions, tout en exhortant les États à renforcer les contrôles aux frontières et à partager davantage d'informations, tant au sein des gouvernements qu'à l'échelle internationale. Nous reconnaissons cependant que ces deux phénomènes répondent à des motivations différentes et ont des cadres juridiques indépendants et qu'ils ne devraient donc pas être automatiquement liés. Rappelons que mon pays a subi les manifestations de ces liens entre le terrorisme national et la criminalité organisée, en particulier le trafic de drogues.

Nous espérons donc que le présent débat donnera au Conseil et aux États Membres en général l'occasion de partager leurs vues et leurs expériences sur cette question, et de contribuer ainsi aux négociations en cours. En particulier, il serait important de savoir comment ces liens se manifestent dans leurs régions respectives, quels moyens sont utilisés pour les identifier et les démanteler, et comment on pourrait améliorer les efforts de la communauté internationale à cet égard, en particulier avec l'appui de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales.

Nous espérons pouvoir compter sur l'appui de tous les États Membres, et qu'ils uniront leurs forces pour prévenir et combattre les liens qui unissent le terrorisme international et la criminalité organisée.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole aux autres membres du Conseil.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue l'organisation de ce débat public sur les liens entre le terrorisme international et le crime organisé. En portant cette problématique au cœur de ses priorités au Conseil de sécurité, le Pérou démontre une fois de plus son engagement constant à la promotion des actions visant à juguler ces deux fléaux.

Les exposés de M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DETC), et de M^{me} Tamara Makarenko, Consultante internationale, dont il me plaît de saluer la pertinence, nous éclairent sur l'ampleur et la complexité de ces phénomènes.

Il me plaît également de saluer la présence parmi nous ce matin du nouveau Représentant permanent français, M. Nicolas de Rivière. Il peut être assuré de la disposition de ma délégation à coopérer en parfaite collaboration avec lui. Je crois pouvoir refléter ainsi l'état d'esprit des autres collègues du Conseil de sécurité.

En adoptant la résolution 2195 (2014), le Conseil de sécurité appelait déjà, en 2014, au renforcement de l'action internationale par la sécurisation des frontières et la poursuite des réseaux illicites, en vue d'empêcher les organisations terroristes de tirer profit de la criminalité transnationale organisée. Depuis lors, la convergence de vues entre les membres du Conseil sur les préoccupations liées au contre-terrorisme s'est illustrée de fort belle manière, notamment par l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2018/9 et de la résolution 2462 (2019). L'exacerbation de ces deux phénomènes vécus avec une acuité particulière et lancinante, entre autres en Afrique de l'Ouest, indique que ceux-ci, en dépit de leurs natures et de leurs modes opératoires différents, s'alimentent mutuellement, quand les conditions s'y prêtent, pour constituer une menace grave à la paix et à la sécurité.

Les ressources financières générées notamment par le trafic de drogues et la traite des êtres humains, le commerce illicite des armes, des faux médicaments et par l'exploitation illégale des ressources naturelles, nourrissent abondamment les réseaux criminels transfrontaliers pour en grossir les rangs. Profitant des difficultés de certains États à assurer leurs fonctions régaliennes sur des pans entiers de leurs territoires, les réseaux criminels transfrontaliers et groupes terroristes se saisissent de cet environnement sécuritaire permissif pour développer des formes diverses d'interactions.

Comprendre les causes sous-jacentes et les dynamiques complexes qui entretiennent ces interactions apparaît comme un préalable absolu, tel que réaffirmé par la déclaration présidentielle adoptée en 2018. Celle-ci nous invite en effet à promouvoir la recherche afin de mieux comprendre la nature et l'étendue des liens entre groupes terroristes et réseaux criminels. Mon pays estime donc que les États et les organisations régionales doivent prendre toutes les mesures appropriées afin de tenter d'inverser la tendance au décloisonnement et à l'hybridation progressive de ces activités criminelles. Cette démarche engage naturellement la responsabilité première des États, à qui il incombe d'investir davantage dans l'outil sécuritaire, afin de générer des capacités humaines et logistiques nationales de contrôle

des frontières terrestres, maritimes et aériennes, dont la porosité est mise à profit par les réseaux criminels et les groupes terroristes.

Il importe ainsi, au plan national, de veiller à la complémentarité et à la coordination entre les institutions chargées de la sécurité, du renseignement, de la justice et des finances, pour optimiser leurs actions. Par ailleurs, la traque et le démantèlement des réseaux criminels exigent des États des législations nationales en cohérence avec les normes et instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme et ses sources de financement. Dès lors, il apparaît judicieux que les États procèdent au renforcement des capacités de leurs institutions judiciaires, afin de mener les enquêtes et les poursuites idoines. Toutefois, les stratégies nationales de contrôle des frontières ne peuvent s'avérer efficaces que si elles s'inscrivent parfaitement dans les dispositifs sécuritaires et juridiques mis en place dans le cadre de la coopération sous-régionale et régionale.

S'il est indéniable que les liens entre réseaux criminels transnationaux et groupes terroristes sont une préoccupation collective, le ressenti de ces phénomènes reste par contre plus prononcé dans les régions du monde ne disposant pas de moyens humains, financiers et logistiques suffisants pour faire face aux bandes criminelles, aux méthodes souvent très asymétriques, qui y pullulent. C'est le cas en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire voudrait en conséquence exhorter les Nations Unies à poursuivre leur soutien aux États et organisations de la région afin d'aider à renforcer leurs capacités de lutte, notamment dans les domaines sécuritaire, judiciaire et du renseignement. Dans cette perspective, la Stratégie de lutte contre le terrorisme et le Plan de mise en œuvre pour lutter contre le terrorisme et les actes criminels en Afrique de l'Ouest, adoptés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, mérite d'être soutenu. Il en est de même du Processus de Nouakchott, relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, qui prône une approche holistique dans le traitement des menaces transnationales.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire reste plus que jamais convaincue que les liens entre réseaux criminels transfrontaliers et groupes terroristes constituent des menaces graves à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi nos efforts communs doivent intégrer la nécessité de réaliser de manière déterminée les objectifs de développement durable, à même de permettre à nos

populations de connaître enfin une existence décente, et pour que nos régions cessent d'être des terres fertiles à l'enracinement des réseaux criminels transnationaux et des groupes terroristes.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la délégation koweïtienne de l'excellent travail accompli à la tête du Conseil pendant le mois de juin. Je voudrais également féliciter le Pérou pour son accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci et lui souhaiter plein succès.

Je voudrais en outre souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la France, M. Nicolas de Rivière, et lui souhaiter plein succès. Il peut compter sur notre soutien et notre coopération.

Nous vous sommes remercions, Monsieur le Président, d'avoir eu l'idée d'organiser un débat public sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Nous remercions M. Fedotov, M^{me} Coninx et M^{me} Makarenko de leurs contributions utiles à notre débat.

Les liens étroits qui existent entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues et d'armes, la traite de personnes et le blanchiment d'argent ont été déjà mis en exergue par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1373 (2001). Notre délégation a toujours été favorable à l'examen de cette question au Conseil de sécurité et à la poursuite des travaux d'experts dans ce domaine.

Les terroristes et les criminels renforcent leurs capacités en mettant en commun leurs ressources et leurs connaissances, ce qui complique la tâche aux services de détection et de répression ainsi qu'aux services de renseignement. En outre, le terrorisme et la criminalité organisée ne cessent d'évoluer, en s'adaptant à de nouvelles circonstances et en changeant d'objectifs et de tactiques. Nous sommes particulièrement préoccupés par la radicalisation des membres de groupes relevant de la criminalité organisée, qui, par la suite, rejoignent les rangs des groupes terroristes. C'est un aspect auquel nous devons accorder une attention particulière dans le cadre de nos efforts de lutte contre l'idéologie terroriste.

Dans le même temps, la communauté internationale a réussi à mettre au point toute une série de mécanismes et d'instruments de coopération internationale dans le domaine des procédures pénales, tels que l'extradition, l'entraide judiciaire, le transfert des poursuites pénales, le transfert des condamnés, le gel et la confiscation des avoirs et la coopération en matière de

répression. Toute personne impliquée dans des activités terroristes, y compris leur financement, doit répondre de ses actes. À cet égard, nous appelons tous les États à s'acquitter de leurs obligations internationales, notamment sur la base du principe « extraditer ou juger », conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Nous appuyons le renforcement de la coopération et de la coordination entre les entités compétentes du Secrétariat de l'ONU et les organisations régionales dans le cadre de la lutte contre les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Les programmes de coopération technique spécialisée du Bureau de lutte contre le terrorisme et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sont un excellent exemple à cet égard. Nous estimons que les organisations régionales ont potentiellement un rôle important à jouer en matière d'élaboration de politiques et de stratégies de sécurité, en vue de mettre en place de mécanismes plus efficaces de coopération et d'assistance en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Les exemples de l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'Al-Qaida démontrent clairement que l'intensité de l'activité terroriste dépend directement du niveau de financement. Une base matérielle suffisante permet aux terroristes de préparer et d'exécuter des attentats, de recruter de nouveaux membres et de contrer efficacement les activités des forces de l'ordre. Les groupes terroristes en Syrie et en Iraq auraient été éliminés bien plus rapidement s'ils n'avaient pas bénéficié de transferts massifs et soutenus d'armes et de munitions. Nous tenons à souligner que le trafic d'armes légères et de petit calibre est un crime grave.

Nous estimons qu'il importe de redoubler d'efforts pour lutter contre le trafic de drogue. Dans plusieurs États, une situation déjà difficile est exacerbée par les liens persistants entre le trafic de drogues et le terrorisme clandestin, notamment à des fins de blanchiment de l'argent provenant des activités criminelles. La traite des personnes demeure également un grave problème dans plusieurs régions du monde, et les revenus provenant de la traite finissent très souvent entre les mains de terroristes. Nous pensons qu'il convient de poursuivre l'examen des liens entre les organisations terroristes et la criminalité internationale. Le potentiel des groupes criminels permet aux terroristes de mener plus facilement des activités subversives à l'échelle mondiale. À cet égard, nous estimons que les efforts déployés par le

Pérou pour élaborer un projet de résolution relatif à cette question sont très utiles.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Étant donné qu'il s'agit de la première déclaration que je fais à une séance publique du Conseil de sécurité depuis l'accession du Pérou à la présidence pour ce mois, je tiens, Monsieur le Président, à vous. Je voudrais aussi féliciter le Koweït pour sa présidence couronnée de succès en juin. Je souhaite également la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la France au du Conseil.

Ce sera probablement ma dernière déclaration au Conseil de sécurité en ma qualité de Représentant permanent de la Chine. Je voudrais donc saisir cette occasion pour rendre hommage à tous mes collègues. C'est un honneur d'avoir travaillé si longtemps au sein du Conseil, ce qui m'a permis de nouer de profonds liens d'amitié avec tous ses membres. Je remercie les membres du Conseil de leur appui et de leur aide. J'espère également qu'à l'avenir, le Conseil de sécurité pourra poursuivre sur son élan afin d'améliorer son action en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Chine se félicite de la convocation de ce débat public par le Pérou. Nous remercions M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de leurs exposés. Par ailleurs, nous avons suivi avec beaucoup d'attention l'intervention de M^{me} Makarenko.

À l'heure actuelle, le terrorisme et la criminalité organisée agissent en collusion et sont interdépendants. En effet, les organisations terroristes utilisent la criminalité organisée pour financer leurs activités et les groupes relevant de la criminalité organisée ont recours à des mesures extrêmes ou commettent des actes terroristes, ce qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit renforcer sa coopération axée sur les résultats dans ce domaine, échanger des renseignements et des informations, partager des exemples de succès, prendre des mesures concertées pour lutter efficacement contre le terrorisme et la criminalité organisée et œuvrer de concert pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Je voudrais mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, il importe de suivre les mêmes normes en matière de lutte contre le terrorisme, dans le plein respect de la responsabilité première qui incombe

aux États Membres et du rôle essentiel de coordination de l'ONU. Le terrorisme est l'ennemi public de l'humanité. La lutte contre le terrorisme ne doit pas faire l'objet d'une politique de deux poids, deux mesures ou d'une approche sélective. Au contraire, la lutte contre le terrorisme doit être menée conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des pays concernés. Les pays doivent appliquer strictement la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale et respecter et mettre en œuvre le droit international relatif à la lutte contre la criminalité organisée. Des mesures concrètes doivent être prises pour lutter contre la collusion entre les organisations terroristes et leur infiltration et la criminalité organisée en termes de personnel, de financement, de matériel et d'incitation à la haine. Une approche globale doit être adoptée pour éliminer les causes profondes du terrorisme et de la criminalité organisée et pour prévenir leur prolifération.

Deuxièmement, il est impératif de renforcer la coopération internationale et régionale afin de créer des synergies pour lutter efficacement contre le terrorisme et la criminalité organisée. À mesure que le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée et d'autres questions de sécurité mondiale deviennent de plus en plus interdépendants et diversifiés, toute faiblesse – ne serait-ce que d'un seul pays – pourrait engendrer de nombreuses menaces extérieures et de nombreux risques et créer un refuge pour les terroristes et la criminalité organisée.

La communauté internationale doit soutenir activement les organisations régionales et sous-régionales dans leur rôle important et dans la conduite d'une coopération régionale efficace. La Chine est favorable à une coordination plus étroite entre les organismes des Nations Unies, d'une part, notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et les organisations régionales, d'autre part, afin de tirer le meilleur parti de leurs forces et leurs connaissances spécialisées respectives. Nous nous félicitons également de la série de réunions régionales sur la lutte contre le terrorisme organisées par le BLT et les pays de la région.

Troisièmement, il importe de renforcer les capacités des États Membres de manière ciblée afin de relever les défis les plus importants. Qu'il s'agisse de la lutte

contre le terrorisme ou de la lutte contre la criminalité organisée, la communauté internationale doit aider efficacement les États Membres, en particulier les pays en développement, dans des domaines tels que le contrôle des frontières, les douanes, la lutte contre la drogue et la justice. Nous devons également tenir compte des conditions de sécurité ainsi que des cultures et de l'histoire propres à de nombreuses régions afin de lutter efficacement contre le financement du terrorisme par le trafic transfrontalier d'armes et de drogue et le commerce illégitime des ressources naturelles, de combattre le terrorisme sur Internet et les activités illégales des forces terroristes et des bandes criminelles organisées, et de rompre les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée.

Il importe également de respecter le droit international et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, de prendre des mesures visant à la déradicalisation afin de renforcer la prévention et d'empêcher les responsables de la criminalité organisée de recourir à des mesures extrémistes ou terroristes.

Comme beaucoup d'autres pays, la Chine a été victime du terrorisme et doit faire face aux menaces permanentes posées par le terrorisme et l'extrémisme. La Chine a pris des mesures décisives pour mener à bien la lutte contre le terrorisme et les efforts de déradicalisation par des moyens légaux et a effectivement limité les retombées des activités terroristes dans différentes régions du monde et garanti le droit fondamental au développement et à la vie des peuples de toute ethnie.

La campagne chinoise de lutte contre le terrorisme et de déradicalisation fait partie intégrante de la lutte mondiale contre le terrorisme. Elle est pleinement conforme aux buts et principes des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme et protéger les droits fondamentaux de l'homme. La Chine applique rigoureusement toutes les résolutions des organes de l'ONU relatives à la lutte contre le terrorisme et participe activement à la coopération mondiale et régionale en la matière.

En tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Chine a pris une série de mesures, notamment des mesures législatives, répressives et judiciaires, pour s'acquitter activement des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention et promouvoir la coopération internationale dans les domaines pertinents. Nous appuyons les efforts déployés par les pays en développement pour lutter contre le terrorisme, et nous continuerons de mener des échanges bilatéraux et multilatéraux en coopération avec tous les États Membres, en

particulier les pays en développement, sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Nous mettrons tout en œuvre pour prêter une assistance matérielle et une aide au renforcement des capacités aux pays concernés dans le cadre d'un effort commun visant à maintenir la paix et la stabilité régionales et mondiales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous pensions pouvoir encore compter sur la présence du représentant de la Chine à la prochaine séance du Conseil, mais comme il a annoncé que ce serait probablement sa dernière séance, je voudrais saisir cette occasion pour remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Ma Zhaoxu et lui exprimer notre profonde gratitude pour les efforts extraordinaires qu'il a consentis et pour le travail qu'il a accompli au Conseil pendant son mandat. Je voudrais ajouter que ce fut un privilège de travailler avec lui sur les nombreuses questions importantes inscrites à l'ordre du jour international. Je suis convaincu que je me fais également l'interprète des autres membres du Conseil en souhaitant plein succès à l'Ambassadeur dans ses nouvelles fonctions et, une fois encore, je lui exprime ma gratitude.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation par la présidence de cet intéressant débat, organisé par la Mission permanente du Pérou sur une question qui appelle clairement l'attention du Conseil.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Koweït de sa présidence et pour souhaiter la bienvenue au nouvel Ambassadeur de la France, Nicolas de Rivière. Nous tenons également à remercier les auteurs d'exposé d'aujourd'hui pour le travail acharné qu'ils accomplissent dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et pour avoir enrichi la présente réunion en nous faisant part de leur expérience pratique.

Le lien entre les groupes terroristes et la criminalité transnationale et nationale organisée a été reconnu et confirmé par le Conseil comme une menace contre la paix et la sécurité internationales. Les corrélations qui existent entre ces deux grands maux entraînent de nombreuses pertes en vies humaines et une déstabilisation politique, et compromettent les progrès socioéconomiques réalisés. Il est donc indéniable qu'il faut empêcher cette relation claire entre les groupes criminels de porter ses fruits et, le cas échéant, remédier aux conséquences. La prévention joue un rôle très important dans cette lutte, car grâce aux mesures qu'ils prennent, les États peuvent renforcer leurs systèmes d'intervention en vue d'améliorer leur efficacité. Nous

devons donc renforcer les partenariats public-privé, la coopération internationale et les relations avec les organismes sous-régionaux et régionaux, dont l'appui technique et logistique est très précieux.

Les groupes terroristes commettent des crimes, tels que les enlèvements, le trafic d'armes et de drogues et la traite des personnes, entre autres crimes mentionnés aujourd'hui, en vue de financer leurs activités illicites. Par conséquent, les États doivent renforcer les poursuites et la criminalisation du blanchiment d'argent et de la corruption, avec l'appui du système judiciaire, des services nationaux d'analyse financière et des groupes régionaux de renseignement financier.

La République dominicaine donne priorité à la prévention et au démantèlement des liens existant entre les terroristes et les trafiquants de drogues. Le trafic de drogues – de la production à la consommation illicite de substances illicites – est un affreux cancer qui nuit au bien-être et aux progrès de nos peuples.

Le 7 juin dernier, les Missions permanentes de la République dominicaine, du Royaume-Uni, de la France, des États-Unis, du Pérou, de la Barbade, de Trinité-et-Tobago et du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ont organisé une réunion selon la formule Arria sur le thème « La criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue dans la région des Caraïbes : une menace pour la stabilité internationale ». À cette occasion, les membres du Conseil ont pu débattre des dimensions complexes de ces problèmes, notamment des modalités et des tendances actuelles, ainsi que des efforts consentis par les parties pour les combattre.

Nous soulignons qu'il importe de coopérer étroitement avec l'ONUDC et INTERPOL pour analyser et échanger des informations pertinentes de manière à contribuer au recensement des liens existant entre les terroristes et les autres groupes criminels.

Enfin, il nous incombe à toutes et à tous de mettre un terme au terrorisme et à la criminalité organisée. C'est pourquoi nous saluons la Mission permanente du Pérou pour le temps qu'elle a consacré et les efforts qu'elle a déployés pour mettre en lumière les liens existant entre le terrorisme et la criminalité organisée. Depuis qu'il préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, le Pérou organise des réunions éclairantes

sur cette question importante et dirige les négociations en cours portant sur une résolution sur le même sujet.

Je saisis également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Ma Zhaoxu, dont c'est la dernière journée au Conseil, pour ses opinions avisées. Il a été très fructueux de travailler à ses côtés. C'est une personne très intelligente et très intéressante, et je lui souhaite plein succès dans ses entreprises futures.

M. Pecsteen de Buytwerve (Belgique) : Nous vous remercions Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat, et nous tenons aussi à remercier tous les panélistes pour leurs déclarations éclairantes.

Je voudrais, à mon tour, tout d'abord souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue français, Nicolas de Rivière, et aussi féliciter l'Ambassadeur Ma Zhaoxu pour ses nouvelles fonctions et le remercier pour l'excellente coopération pendant ces quelques mois passés ensemble au Conseil.

Bien que plusieurs résolutions du Conseil de sécurité aient déjà exprimé la préoccupation du Conseil concernant les liens entre le terrorisme et le crime organisé, ces liens doivent être davantage identifiés et combattus. Ces derniers peuvent concerner tant l'assistance financière aux mouvements terroristes que l'aide logistique, ou même constituer une coalition *ad hoc*. Nous constatons aussi que la ligne de démarcation entre le terrorisme et le crime organisé, tant transnational que domestique, peut être très floue. Tandis que les mouvements terroristes financent souvent leurs opérations par des activités criminelles, les organisations criminelles adoptent parfois des méthodes similaires aux mouvements terroristes pour parvenir à leurs fins.

L'existence de liens entre terrorisme et criminalité organisée varie par ailleurs fortement en fonction des régions. Il est important que les actions multilatérales visant à lutter contre le terrorisme et le crime organisé prennent bien en compte ces différentes réalités et que nos mesures dans ce domaine soient adaptées aux différents contextes régionaux.

L'Europe a malheureusement aussi connu de nombreuses attaques terroristes violentes sur son territoire ces dernières années. La Belgique n'a pas été épargnée, notamment en mars 2016. La plupart des terroristes qui ont participé à ces attaques récentes avaient un passé criminel relevant souvent de la petite criminalité. Ces individus se sont radicalisés et ont rejoint des groupes terroristes par un processus et avec une vitesse qui nous ont largement dépassés et qui diffèrent

des processus de radicalisation que nous connaissons jusqu'alors. Ils ont été sciemment visés par Daech par le biais d'une rhétorique de rédemption de leurs crimes du passé. Ce processus de radicalisation s'est produit notamment au sein de nos prisons, ce qui nous a menés à reconsidérer nos analyses sur les processus de radicalisation, mais aussi nos systèmes pénitentiaires.

Par ailleurs, il est également important de comprendre les liens étroits entre plusieurs sortes de criminalité organisée et la façon dont les mouvements terroristes en bénéficient. Nous constatons qu'il existe un lien important entre la traite des êtres humains et le terrorisme. Ce lien existe au niveau du financement des mouvements terroristes, mais aussi à travers l'exploitation sexuelle comme tactique de terrorisme. Ces pratiques ont été appliquées notamment par Daech ainsi que par Boko Haram et d'autres mouvements terroristes.

En outre, les mouvements terroristes continuent à profiter du trafic d'armes, tant pour se financer que pour se fournir en armes. Les mouvements terroristes visent surtout les armes légères et de petit calibre, qui leur permettent de poursuivre leurs objectifs dangereux et violents en causant de nombreuses victimes innocentes. Nous condamnons fermement le transfert, illicite par sa nature, d'armes vers les mouvements terroristes.

Nous accueillons favorablement le projet de résolution initié par le Pérou, qui vise non seulement à saisir la complexité des liens qui unissent les organisations criminelles et les mouvements terroristes, mais propose également des mesures concrètes. Nous réitérons l'importance que nous accordons au fait qu'aucune mesure prise dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ne peut entraver le travail des organisations humanitaires, dont l'action est neutre et impartiale. Le respect du droit international humanitaire et des principes fondamentaux compris dans les Conventions de Genève reste primordial partout et en toutes circonstances.

Nous rappelons aussi l'importance du renforcement des capacités des États dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, et nous nous félicitons du rôle important joué à cet égard par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Bureau de lutte contre le terrorisme.

Enfin, Monsieur le Président, nous vous remercions à nouveau pour l'organisation de ce débat, et vous pouvez compter sur notre coopération dans la rédaction de cette nouvelle résolution.

M^{me} Puerschel (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour faire à mon tour mes adieux à notre collègue, l'Ambassadeur Ma Zhaoxu, et le remercier du travail qu'il a accompli au Conseil de sécurité. Nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Je souhaite aussi saisir cette occasion pour souhaiter, au nom de toute l'équipe de la Mission permanente de l'Allemagne, une très chaleureuse bienvenue à notre nouveau collègue l'Ambassadeur de la France, M. Nicolas de Rivière, en tant que notre voisin ici au Conseil de sécurité. Nous sommes très contents qu'il soit ici pour continuer la très étroite collaboration avec lui et toute l'équipe française ici à New York.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Nous félicitons la présidence péruvienne de maintenir cet important sujet à l'ordre du jour du Conseil et de ses organes subsidiaires. Nous remercions tous les intervenants de nous avoir fait part de leurs observations aujourd'hui, et nous remercions en particulier M^{me} Tamara Makarenko de sa contribution éclairante.

Nous partageons l'idée que les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée doivent être étudiés et surveillés par les autorités compétentes – premièrement, au niveau des États Membres; deuxièmement, au niveau des organisations régionales; et troisièmement, ici à l'ONU. À ces trois niveaux, il est crucial que nos décisions politiques soient basées sur des faits. Le phénomène mondial du terrorisme menace les moyens de subsistance et le bien-être des civils dans le monde entier.

Cependant, les terroristes ont des comportements et des modes opératoires très variés. Cette menace varie énormément en fonction des pays et des régions. Si l'on prend l'exemple de l'Europe, au cours des dernières décennies, nous avons observé des formes très différentes de terrorisme. Les séparatistes en Irlande du Nord ou au Pays basque avaient peu en commun avec les groupes armés radicaux pseudo-communistes tels que la Fraction armée rouge en Allemagne, Action directe en France, les Brigades rouges en Italie ou, si l'on prend des exemples plus récents, le terrorisme d'extrême droite.

Si nous prenons le cas de l'Europe aujourd'hui, les activités terroristes ne sont pas caractérisées par une forte implication de la criminalité organisée. Avec l'État islamique d'Iraq et du Levant, nous avons vu un groupe

terroriste semblable à un État recourir à des méthodes normalement utilisées par les groupes criminels organisés, notamment la traite des personnes. Certains membres des Taliban en Afghanistan ont des liens avec le trafic de drogue transfrontières. Mais ces exemples sont probablement trop particuliers pour parler d'une tendance. Il pourrait très bien s'agir d'un phénomène singulier si l'on scrute l'organisation spécifique et le vaste territoire contrôlé par ces groupes. Nous devons cependant nous efforcer de ne pas perdre de vue les spécificités de chaque cas. Ce sujet ne se prête pas aux généralisations.

Dans ce contexte, le rôle de l'ONU doit consister à faciliter le partage de l'information et à amplifier les découvertes scientifiques auxquelles parviennent les États Membres, les organisations régionales et les acteurs de la société civile. Dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, le travail d'INTERPOL, d'EUROPOL et des services chargés de l'application de la loi des États est essentiel. Certains États Membres peuvent coopérer; il arrive parfois qu'un seul État Membre prenne l'initiative. Encore une fois, les généralisations ne sont pas utiles.

Nous sommes déterminés à poursuivre sans relâche les terroristes, tout comme nous sommes déterminés à prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent. Cela exige des efforts généraux basés sur une approche qui mobilise l'ensemble de la société. Et cela exige une coopération internationale énergique. Au sein de l'ONU, trois principes revêtent une importance particulière pour nous.

Tout d'abord, je voudrais rappeler l'attention particulière dont les femmes et les enfants ont besoin et qu'ils méritent en tant que victimes de la traite des personnes. Quels qu'en soient les auteurs, les victimes doivent être au centre de nos préoccupations. Elles ont besoin de notre protection et de nos efforts pour traduire les auteurs en justice.

Deuxièmement, je voudrais rappeler que l'Allemagne a été à l'avant-garde du débat sur les effets involontaires des mesures antiterroristes sur l'action humanitaire impartiale et neutre - en bref, fondée sur des principes. C'est une question qui nous tient à cœur. Nous préconisons vivement l'utilisation du libellé de la résolution 2462 (2019) récemment adoptée comme référence à cet égard. Nous préconisons depuis longtemps le recours à des sanctions ciblées uniquement. Nous continuerons de le faire pendant les négociations en cours sur

un projet de résolution du Conseil de sécurité concernant le sujet d'aujourd'hui.

Troisièmement, l'Allemagne est active au sein du groupe des États de même avis sur les sanctions ciblées. Nous sommes convaincus que nous devons respecter les normes internationales en matière de procédure régulière et de droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Ce n'est qu'avec équité et transparence que nous pourrions empêcher les populations de tomber dans le piège des extrémistes et de leur propagande terroriste. Pour les gouvernements, le respect de la loi est primordial. Ce n'est pas seulement notre devoir moral, c'est le moyen le plus efficace de contrer les mensonges des terroristes. Ils tentent de dépeindre les gouvernements démocratiques comme l'ennemi et comme étant illégitimes et inhumains. Nous devons montrer que nous sommes le contraire - justes et équitables - mais également déterminés à arrêter les terroristes et à traquer ceux qui ont commis des actes terroristes.

Je voudrais terminer en vous remerciant encore une fois, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter le Koweït, l'Ambassadeur Alotaibi et son équipe pour une présidence très réussie. Je vous souhaite également, Monsieur le Président, plein succès dans vos efforts ce mois-ci.

Permettez-moi également de souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur Nicolas de Rivière et de remercier l'Ambassadeur Ma Zhaoxu pour sa coopération très fructueuse, et de leur souhaiter bonne chance dans leurs nouvelles fonctions.

Je voudrais maintenant remercier nos orateurs de leurs exposés informatifs et de leur travail visant à examiner le lien entre la criminalité organisée et le terrorisme. Je voudrais également vous exprimer ma gratitude, Monsieur le Président, et vous remercier des efforts déployés par le Pérou pour mettre cette question à l'honneur.

Les exposés soulignent l'importance d'une étude plus approfondie de la nature, de la portée et de la dynamique des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Il est clair que, sans une approche globale et une coopération renforcée des parties prenantes à tous les niveaux, nous ne serons pas en mesure de prévenir et de contrer efficacement les menaces qu'ils représentent. Je voudrais mettre l'accent sur quelques mesures qui pourraient être prises à cet égard, tout en veillant à

ce que celles qui sont déjà prises par les États soient conformes à leurs obligations en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés.

Premièrement, en ce qui concerne la collecte, l'analyse et l'échange d'informations, nous pensons que les organes compétents, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et son Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste, doivent développer et normaliser davantage leurs capacités de recherche et d'analyse. Un plus grand échange d'informations est également nécessaire entre les communautés locales et les acteurs non gouvernementaux – y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé –, et le gouvernement, dans des cadres régionaux tels qu'Eurojust et EUROPOL, et mondiaux tels qu'INTERPOL. Il est particulièrement important d'élaborer des cadres appropriés pour empêcher le financement du terrorisme. La législation récente de l'Union européenne et la combinaison du réseau des cellules de renseignement financier avec les produits et services d'EUROPOL sont des exemples de bonnes pratiques à cet égard. De telles pratiques pourraient être mises en place, de même que les normes du Groupe d'action financière. Nous appelons tous les États Membres à renforcer l'échange d'informations et de renseignements aux niveaux national et international.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement des capacités et la coopération, il est d'une importance cruciale de développer la coopération interinstitutionnelle et de fournir la formation et les outils nécessaires au renforcement des capacités pour identifier, prévenir et perturber les liens entre terrorisme et criminalité organisée. Nous devrions également accorder une attention particulière à l'application de la loi, au renseignement, aux cellules de renseignement financier, aux contrôles frontaliers et, dans certains cas, au personnel militaire. La coopération des États avec les organes compétents en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, notamment la DECT, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUDC, pourrait également être utile à cet égard. C'est pourquoi nous encourageons les États à poursuivre le dialogue, à effectuer des visites dans les pays hôtes et à donner suite aux recommandations qu'ils reçoivent.

Enfin, pour ce qui est de s'attaquer aux causes profondes du problème, nous considérons qu'il est vital - en particulier pour les communautés locales - de développer la coopération et l'autonomisation en vue de sensibiliser l'opinion à l'impact des activités illégales, notamment par le biais des médias, tout en assurant la prise en compte des perspectives des différents membres de la société et en lançant des initiatives visant à favoriser la réinsertion, la réhabilitation et l'emploi en renforçant la capacité de résilience. Dans le cadre de cet effort, il est essentiel d'assurer la coordination entre les parties prenantes, y compris les donateurs, afin de maximiser les résultats et d'éviter le chevauchement des activités.

Nous devons non seulement appliquer les instruments internationaux pertinents et les résolutions du Conseil de sécurité, mais aussi examiner constamment les moyens d'adapter et d'affiner nos réponses au terrorisme et à la criminalité organisée et à leurs liens. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'élaboration par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme d'une panoplie d'outils politiques sur ce sujet. Nous saluons également les initiatives du Pérou concernant le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée, notamment le projet de résolution du Conseil qui est en cours de négociation. Nous voudrions réitérer le soutien et la coopération de la Pologne à ces efforts. Nous espérons que le projet de résolution sera rapidement adopté et mis en œuvre.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Koweït et sa délégation pour la présidence du mois de juin. Je tiens ensuite, Monsieur le Président, à vous souhaiter bonne chance pour cette présidence du mois de juillet. Je souhaite ensuite remercier l'Ambassadeur de Chine pour sa contribution remarquable aux travaux du Conseil ces derniers mois et ces dernières années. Je tiens enfin à vous remercier, Monsieur le Président et chers collègues, pour les paroles de bienvenue que vous avez prononcées à mon égard. Permettez-moi avant tout de remercier le Pérou d'avoir pris l'initiative de ce débat public, ainsi que nos intervenants, Yury Fedotov, Michèle Coninx et Tamara Makarenko, pour leurs présentations.

La France s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'Union européenne.

Nous avons eu, depuis la réunion du Conseil organisée selon la formule Arria l'an dernier, plusieurs occasions d'entendre les différentes perspectives

régionales et de partager les expériences et les bonnes pratiques dans ce domaine, et la France s'en félicite. Je souhaiterais me limiter aujourd'hui à deux observations.

La première est un constat : il existe aujourd'hui indéniablement des chevauchements entre les groupes criminels et les groupes terroristes dont la nature et l'ampleur varient selon les régions du monde. En Europe, très peu de cas de coopération avérée entre réseaux criminels transnationaux et groupes terroristes ont été constatés au cours des dernières années. En revanche, les attentats de Paris en novembre 2015 et de Bruxelles en mars 2016 ont démontré l'existence de liens entre le terrorisme et la « petite criminalité » notamment, ainsi que l'a dit le Représentant permanent de la Belgique.

Ailleurs dans le monde, et notamment au Sahel ou en Afghanistan, c'est-à-dire dans des régions où l'autorité de l'État est contestée par des groupes terroristes ou des mouvements criminels qui entretiennent un haut niveau de violence, les liens peuvent être plus forts et donner lieu à des coopérations plus actives, ou parfois même à des phénomènes « d'hybridation » où le terrorisme et le crime organisé se confondent dans une seule et même menace sécuritaire. Des groupes comme Al-Qaïda et Daech recrutent ainsi souvent au sein des mêmes populations et encouragent leurs partisans à verser dans la criminalité pour financer leurs propres activités. Les groupes criminels et terroristes utilisent fréquemment des moyens de communication similaires pour mener leurs activités, en particulier sur Internet, avec l'utilisation du dark Web.

Nous devons rester attentifs à l'évolution de la menace afin d'adapter au mieux notre réponse. De récents rapports, notamment l'*Atlas mondial des flux financiers illicites* publié en septembre 2018, ont ainsi démontré que la criminalité environnementale au sens large était devenue la première source de financement de certains groupes armés non étatiques et organisations terroristes. Il s'agit d'une évolution que nous devons prendre en compte, comme cela a été le cas au sein de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

Cela m'amène à ma seconde remarque, qui porte sur la réponse à apporter aux niveaux national, régional et international. La France, pour ce qui la concerne, est pleinement engagée dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes ainsi que dans la lutte contre la criminalité organisée. À titre d'exemple, la France porte et soutient plusieurs initiatives, notamment pour lutter, avec l'Allemagne, contre les trafics d'armes légères

et de petit calibre dans les Balkans occidentaux, dans la mesure où ces trafics illicites entretiennent un haut niveau de violence et de corruption et peuvent faciliter le passage à l'acte d'individus terroristes en Europe ou ailleurs.

La France a également lancé, dans le cadre de sa présidence du G7, une initiative multipartite pour lutter contre les trafics de drogue, d'armes légères et de petit calibre, la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants au Sahel. Ces trafics alimentent en effet l'instabilité et la corruption; ils mettent en danger l'état de droit et les efforts de paix; ils constituent un terrain fertile pour les organisations terroristes et ils contribuent à la dégradation de la situation humanitaire. Cette initiative vise donc à fournir aux pays de la région sahélienne l'assistance technique dont ils ont besoin.

Le caractère multidimensionnel de la lutte contre le terrorisme et les trafics susceptibles de l'alimenter exige par ailleurs une réponse régionale intégrée, liant développement et sécurité, et tenant compte des dynamiques intrarégionales. Le soutien d'organisations sous-régionales et régionales telles que le Groupe de cinq pays du Sahel ou l'Union européenne, pour ne citer que ces exemples, est indispensable pour élaborer une réponse régionale efficace à ces phénomènes qui ignorent les frontières.

Enfin, et j'en terminerai par-là, les Nations Unies ont naturellement un rôle unique à jouer pour améliorer notre compréhension des liens entre terrorisme et criminalité organisée, pour encourager la coopération internationale ou encore pour renforcer les capacités des États qui en font la demande. La résolution 2462 (2019) du Conseil de sécurité, adoptée en mars dernier, identifie clairement les risques posés par les liens entre financement du terrorisme et criminalité organisée dans différentes régions du monde et appelle les États, en lien étroit avec les organisations régionales compétentes et l'ONU, à redoubler d'efforts pour y répondre. Nous devons veiller à ce qu'elle soit pleinement mise en œuvre. La France continuera de soutenir toutes les initiatives qui nous permettront d'avancer dans ce sens, en particulier le projet de résolution proposé par la présidence péruvienne du Conseil.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Soyez, ainsi que votre équipe, assuré du soutien du Koweït.

Je félicite l'Ambassadeur Nicolas de Rivière pour sa nomination en tant que Représentant permanent de la France et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je souhaite également plein succès à notre collègue chinois, l'Ambassadeur Ma Zhaoxu, et le remercie de tout ce qu'il a apporté au Conseil de sécurité. Je le félicite pour la manière dont il a représenté son pays.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, pour l'organisation du débat public d'aujourd'hui et la note de cadrage préparée à cette occasion (S/2019/537, annexe). Par ailleurs, je remercie de leurs exposés M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M^{me} Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, et M^{me} Tamara Makarenko.

Qu'il me soit permis, dans la présente déclaration, de mettre l'accent sur les points suivants.

Tout d'abord, en ce qui concerne les liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée, malgré les victoires de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme et les groupes terroristes à travers le monde, le phénomène demeure une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les modes opératoires des terroristes évoluent en effet et leur champ d'action s'élargit et se diversifie. Les groupes terroristes financent leurs activités au moyen de la criminalité organisée, en particulier le trafic de drogue, d'armes, la traite d'êtres humains, le trafic de migrants et de ressources naturelles et les enlèvements contre rançon. Ils utilisent les revenus tirés de ces activités pour financer leurs activités terroristes.

Le phénomène du terrorisme est intrinsèquement lié à la criminalité transnationale organisée, quelles que soient les différences de méthodes et d'objectifs. Tous deux constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales et un défi essentiel auquel doivent faire face les États touchés. Ils peuvent aggraver les conflits dans les régions visées et les groupes terroristes financés par le crime organisé peuvent rendre plus difficiles les efforts de prévention des conflits. Le Conseil de sécurité a souligné le lien existant entre ces deux phénomènes dans ses résolutions 1373 (2001), 2195 (2014), 2322 (2016), 2368 (2017) et 2462 (2019).

Par conséquent, il n'est pas possible de combattre efficacement le lien qui existe entre terrorisme international et criminalité organisée et de déjouer les activités

des groupes terroristes sans une coopération internationale et la mise en commun des efforts aux niveaux régional et international, tout en luttant parallèlement contre la corruption, le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites. Il est nécessaire à cet égard de mettre en œuvre des stratégies régionales et internationales. Les États doivent impérativement adhérer à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant, à la Convention contre la corruption de 2003, de même qu'aux conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et qu'à tous les autres instruments pertinents. Nous invitons également tous les États à faire ce qui suit.

Premièrement, ils doivent redoubler d'efforts sur le plan national, régional, sous-régional et international pour lutter contre les liens entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée à l'échelle globale.

Deuxièmement, ils doivent encourager la coopération et la mise en œuvre de stratégies visant à empêcher le terrorisme de tirer parti de la criminalité organisée. Il est nécessaire de renforcer les capacités des États à assurer la sécurité des frontières contre les terroristes et leurs collaborateurs, tout en les rendant responsables de leurs actes.

Troisièmement, nous devons renforcer les législations nationales et régionales, afin d'être en mesure de recueillir, d'analyser et d'échanger des informations, en particulier sur l'application des lois et la collecte de renseignements.

Quatrièmement, il importe également de renforcer le rôle joué par le secteur privé, ainsi que de renforcer la coopération entre les secteurs public et privé en vue d'empêcher les terroristes de tirer profit de la criminalité organisée.

S'agissant des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a reconnu qu'il existe un lien étroit entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, comme il l'a révélé dans nombre de ses résolutions soulignant l'importance de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses Protocoles, ainsi que le renforcement de la coopération internationale, la sécurité des frontières, les échanges d'informations et la coopération permanente avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Office des Nations Unies contre

la drogue et le crime (ONUDD), les autres organismes concernés des Nations Unies et INTERPOL, notamment pour apporter aux États Membres l'assistance technique et le renforcement des capacités nécessaires pour s'attaquer au lien entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. À cet égard, nous soulignons qu'il importe de mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil. Nous saluons également l'initiative du Pérou de présenter un projet de résolution sur le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée.

Le Koweït a reconnu les graves menaces pour la paix et la sécurité internationales découlant du lien entre le terrorisme international et la criminalité organisée. Nous avons adopté une loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui comprend un certain nombre de mesures de prévention. Le Koweït a également adhéré à plusieurs conventions internationales sur la lutte contre la criminalité organisée et l'antiterrorisme. En 2017, l'État du Koweït a présidé le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Nous avons pour objectif d'adopter et de mettre en œuvre les 40 recommandations du Groupe d'action et de promouvoir des efforts conjoints visant à recenser les cas de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au niveau régional, ainsi que de partager nos expériences et de trouver des solutions à cet égard.

Pour terminer, nous soulignons que la criminalité organisée ne pourra être éradiquée que si nous suivons une approche durable et inclusive fondée sur la participation effective de tous les États et des organisations régionales et internationales. Nous saluons également le rôle joué par l'ONUDD en matière de renforcement des capacités au nom des États Membres.

M. Mabongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous voudrions commencer par féliciter le Pérou pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous remercions également les intervenants pour leurs exposés instructifs sur le sujet. Nous nous félicitons de l'occasion offerte par ce débat public de poursuivre la discussion sur les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, y compris la criminalité transnationale organisée.

Nous nous félicitons de l'attention qui continue d'être accordée à cette question, notamment à son examen dans diverses résolutions du Conseil de sécurité, telles que les résolutions 2195 (2014) et 2462 (2019). En se fondant sur son expérience, mon pays, l'Afrique du Sud, a toujours été d'avis que le lien entre la criminalité

transnationale organisée et le terrorisme international est fonction du contexte. Toutefois, nous appuyons l'appel lancé par le Pérou dans son projet de résolution sur la question, qui fait actuellement l'objet de négociations, pour que l'ONU procède à une étude complète et actualisée des liens entre ces menaces. Comme le Pérou l'a proposé, l'étude devrait être réalisée avec la contribution de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, du Bureau de lutte contre le terrorisme et des autres entités mentionnées dans le projet de résolution.

Nous sommes d'avis qu'une étude de cette nature et son rapport final fourniraient aux États Membres une base solide pour affiner encore nos réponses à ces défis complexes, sur la base d'une compréhension commune de la menace mondiale qu'ils représentent. Nous croyons fermement que l'étude fournirait également un tableau complet des lacunes qui existent dans le traitement de ces menaces. S'il nous semble important de mieux comprendre ces défis, nous sommes néanmoins pleinement conscients de leur gravité et de leur incidence négative sur les ressources des États destinées à maintenir la paix, la sécurité et la stabilité et à poursuivre le développement socioéconomique.

Les personnes impliquées dans la criminalité transnationale organisée et les actes de terrorisme semblent faire preuve de résilience, de stratégie et d'habileté dans l'exécution de leurs opérations à l'échelle mondiale, notamment en ciblant les zones où l'application de la loi est faible, la corruption est endémique et les ressources pour détecter leurs activités sont limitées. L'omniprésence des menaces du terrorisme et de la criminalité organisée, y compris la criminalité transnationale organisée, exige donc nécessairement une réponse multilatérale et concertée de notre part. À cet égard, nous nous félicitons de l'unité d'action des Nations Unies pour faire face à ces défis communs.

Pour terminer, je voudrais formuler quelques observations générales sur la façon dont nous pourrions améliorer ensemble nos efforts communs pour lutter contre le terrorisme international et la criminalité organisée et leurs liens complexes.

Premièrement, nous estimons qu'il est très important que nos efforts pour comprendre ces défis complexes s'accompagnent d'une collaboration avec les communautés locales et les individus dans les zones touchées, dont la connaissance directe et la compréhension des conditions qui perpétuent la criminalité et le terrorisme

sont absolument inestimables pour comprendre les menaces et y faire face.

Deuxièmement, il est tout aussi important que les programmes de lutte contre le terrorisme et de déradicalisation soient dirigés par les communautés et soient représentatifs de la population touchée par ces défis. Idéalement, ils devraient aussi intégrer les leaders religieux et communautaires dans la remise en question des idéologies et des discours toxiques et dans l'offre de solutions de rechange.

Ces vues sont évidemment guidées par certains principes fondamentaux qui sous-tendent l'approche de l'Afrique du Sud en matière de lutte antiterroriste.

Premièrement, nous croyons fermement qu'il importe de s'attaquer aux conditions socioéconomiques qui favorisent le terrorisme et la criminalité organisée.

Deuxièmement, nous sommes convaincus qu'il importe de veiller à ce que les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme soient coordonnés par l'ONU, qui est la structure la plus appropriée et la plus représentative pour coordonner nos actions à cet égard.

Troisièmement, nous estimons qu'il est essentiel de veiller à ce que les efforts de lutte contre le terrorisme soient menés dans le respect du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire et n'entraînent pas de victimes inutiles, ce qui peut exacerber le ressentiment et la haine et, à terme, perpétuer un cycle de terrorisme.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'attachement indéfectible de l'Afrique du Sud à la lutte contre le fléau du terrorisme et de la criminalité organisée et leurs liens, là où ils existent, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance officielle qui se tient dans cette salle depuis que le Pérou a assumé la présidence du Conseil, notre délégation félicite S. E. l'Ambassadeur Meza-Cuadra et toute son équipe. Nous félicitons également le Koweït pour l'extraordinaire travail qu'il a accompli durant sa présidence au mois de juin.

D'autre part, nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur Nicolas de Rivière. Nous rendons également hommage à l'Ambassadeur Ma Zhaouxu pour son travail excellent et toujours constructif au sein du Conseil et pour les liens solides d'amitié et de collaboration qui ont toujours prévalu entre nos deux

délégations. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Je voudrais féliciter la délégation péruvienne d'avoir inscrit à l'ordre du jour de sa présidence cet important débat public, qui est d'autant plus pertinent qu'il est consacré à une question d'une grande importance au regard des efforts du Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous remercions également M. Fedotov, M^{me} Coninx et M^{me} Makarenko, respectivement, pour leurs trois exposés instructifs, qui nous aident à situer dans leur contexte les menaces, les risques et les efforts collectifs pour comprendre et traiter les liens entre terrorisme international et criminalité organisée, en particulier depuis l'adoption de la résolution 1373 (2001) et, plus récemment, de la résolution 2195 (2014) par le Conseil.

Je saisis cette occasion pour réitérer une fois de plus, comme nous l'avons déjà fait, que la République de Guinée équatoriale condamne catégoriquement et sans équivoque la criminalité organisée, le terrorisme et leurs conséquences. Pour ces raisons, nous exprimons nos condoléances et notre solidarité aux personnes et aux communautés, qui, directement ou indirectement, ont été victimes du terrorisme dans le monde entier.

Pour la République de Guinée équatoriale, les liens croissants entre le terrorisme international et la criminalité organisée – par voie terrestre, maritime ou aérienne – et leur impact sur le développement durable des pays sont très préoccupants. Des rapports récents confirment que des groupes terroristes tels que les Chabab, Boko Haram, le Front El-Nosra, Daech et les Taliban, pour n'en citer que quelques-uns, utilisent la criminalité internationale et ses méthodes pour financer une grande partie de leurs activités terroristes, en tirant parti notamment de la criminalité environnementale, du trafic de drogue, d'armes et de personnes, et de la piraterie.

Dans cette optique, nous reconnaissons la nécessité de renforcer l'accent sur la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme à travers la résolution 2462 (2019), une initiative française coparrainée par la Guinée équatoriale, pour que l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et les États réagissent plus efficacement aux menaces terroristes.

Récemment, lors d'une réunion organisée selon la formule Arria sur ce thème et axée sur les Caraïbes, sous la conduite de la République dominicaine, nous avons pu constater que tous les pays continuent de jouer

un rôle dans la prévention et l'élimination des liens entre la criminalité organisée et les groupes terroristes, en particulier le trafic de drogues et d'armes, et les risques liés à ces activités afin de préserver et de renforcer les progrès enregistrés dans l'exécution des plans de développement durable. À cet égard, nous pensons que, pour mieux identifier ces liens et les réduire, il est essentiel que la communauté internationale, en appui aux initiatives des États, se concentre sur trois domaines.

Premièrement, des recherches plus approfondies doivent être menées, en collaboration avec les organisations régionales, pour nous aider à identifier les angles morts ou les zones de refuge, les principaux risques et itinéraires, à renforcer la lutte contre le terrorisme financier, à concentrer nos efforts et notre soutien sur la formation dans les pays et les régions qui en ont besoin, et à veiller à ce que les efforts collectifs n'aient pas pour résultat le renforcement d'un pays ou d'une région au détriment des autres.

Deuxièmement, nous sommes extrêmement préoccupés par le niveau et le volume des armes détenues par des groupes terroristes et criminels, ainsi que par des loups solitaires. C'est pourquoi, s'agissant de la contrebande environnementale et du trafic d'armes, nous pensons qu'il est important que les États démontrent leur attachement à la non-prolifération des armes de destruction massive et des armes légères et de petit calibre, et qu'ils renforcent et appliquent les embargos sur les armes en s'assurant que les groupes non étatiques ne puissent y avoir accès par d'autres moyens. Malheureusement, seuls les acteurs étatiques sont généralement contrôlés et punis pour avoir violé ces embargos.

À cet égard, la République de Guinée équatoriale considère que les pays africains devraient s'engager fermement à respecter les principes du Traité de Pelindaba, à interdire totalement la fourniture et la commercialisation directe ou indirecte de ressources minérales du sol africain à des fins de production, d'utilisation, de fabrication ou de recherche d'armes de destruction massive ainsi que d'activités militaires, notamment l'uranium et le plutonium.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, nous pensons qu'il est essentiel d'éliminer le commerce illicite de ces armes, de matériel militaire, de véhicules aériens sans pilote et d'engins explosifs improvisés à destination de groupes terroristes, de groupes armés et de mercenaires, et que les États s'engagent à éliminer ces réseaux d'acquisition.

Troisièmement, pour lutter efficacement contre le terrorisme et la criminalité transnationale et les liens qui les unissent, qui sont des problèmes multidimensionnels, les pays en développement doivent pouvoir se concentrer sur la réalisation d'un développement durable et inclusif, et recevoir l'appui juste et nécessaire pour ce faire, notamment une participation équitable à l'économie et au commerce international. De cette manière, ces pays en développement pourraient mieux concentrer leur attention sur la prévention contre les efforts visant à radicaliser les jeunes et d'autres groupes vulnérables.

Il y a deux jours, à Niamey, le Président de la République de Guinée équatoriale, S. E. M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, a ratifié l'Accord africain de libre-échange afin de renforcer le développement et la croissance durable en Afrique. Bien entendu, le succès de cet accord est lié à une amélioration de notre capacité à contrôler nos frontières afin d'empêcher que cette initiative ne soit gâchée par des terroristes, des criminels, des mercenaires et d'autres acteurs non étatiques. Nous appelons donc la communauté internationale à appuyer les États africains et l'Union africaine dans la réalisation de ce bond en avant pour l'Afrique, ainsi que les efforts des institutions africaines dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, et dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Enfin, nous voudrions saluer le rôle joué par le Comité créé par la résolution 1373 (2001) relative à la lutte antiterroriste et sa Direction exécutive, le Comité créé par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daesh), Al-Qaida et les individus, groupes, entreprises et entités associés; et le Comité créé par la résolution 1988 (2011) concernant l'Afghanistan et les Taliban, ainsi que leurs équipes d'analyse et de surveillance et leurs groupes d'experts. Nous saluons également leur collaboration croissante, ainsi que leur coopération avec d'autres entités des Nations Unies à l'appui des États, comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Bureau des affaires de désarmement, entre autres, ainsi qu'avec des organisations régionales et sous-régionales. Nous encourageons le renforcement de cette coopération.

L'on peut compter sur la Guinée équatoriale pour soutenir autant que possible cet important travail. Dans cette logique, nous saluons et appuyons l'initiative du Pérou de nous soumettre un projet de résolution sur cette question.

M. Power (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat. Je tiens également à vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais par ailleurs me joindre à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à l'Ambassadeur Nicolas de Rivière et dire au revoir à l'Ambassadeur Ma Zhaoxu. Comme d'autres, nous n'avions pas réalisé que c'était aujourd'hui son dernier jour de présence au Conseil. Je sais que mon Ambassadrice voudrait que je lui exprime, au nom du Gouvernement de Sa Majesté, notre reconnaissance pour son partenariat et sa contribution aux travaux du Conseil.

Le Royaume-Uni estime que l'élément le plus important du lien entre la criminalité organisée et le terrorisme ne réside pas dans les groupes eux-mêmes, mais dans la réponse des gouvernements. Nous constatons que les liens entre les groupes terroristes et les activités criminelles varient d'une région à l'autre et couvrent un large éventail de relations, des relations tactiques aux relations stratégiques, ce qui exige des interventions adaptées à chaque situation.

Le Royaume-Uni considère le terrorisme essentiellement comme une entreprise criminelle, qui requiert de ce fait une intervention policière civile. Il s'ensuit donc que la réponse doit ressembler de près aux méthodes que nous utilisons pour lutter contre la criminalité organisée. C'est la raison pour laquelle ce débat est si important et les recherches supplémentaires que nous demandons sont absolument nécessaires. Les États et la communauté internationale doivent s'attaquer au terrorisme et à la criminalité organisée en mettant l'accent sur le renforcement de la surveillance policière et des enquêtes, le respect de l'état de droit et du droit international des droits de l'homme, et l'élimination des conditions qui permettent au terrorisme et à la criminalité organisée de prospérer.

Nous convenons avec le représentant de l'Afrique du Sud que le lien entre la criminalité organisée et le terrorisme est fonction du contexte. Mais nous le savons, la criminalité peut créer un environnement propice pour les groupes terroristes, leur permettant de recruter des membres et d'obtenir les ressources dont ils ont besoin pour mener leurs opérations. Beaucoup d'orateurs l'ont dit et ont mentionné des exemples très préoccupants, notamment le recrutement de terroristes dans nos prisons. Qui plus est, lorsque les organisations criminelles cherchent à affaiblir les gouvernements

et à miner la gouvernance, les ressources disponibles pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent peuvent s'en trouver réduites. Dans le même temps, les groupes criminels peuvent profiter de l'instabilité et de l'insécurité engendrées par le terrorisme et les conflits, ce qui leur donne de fortes incitations à alimenter cette dynamique et à perpétuer les souffrances.

En ce qui concerne la prévention, nous estimons qu'il nous faut une approche globale qui nous permette de nous attaquer au problème à la source en identifiant ceux qui risquent de sombrer dans la criminalité et en leur apportant l'appui nécessaire pour éviter qu'ils ne passent à l'acte. Nous devons également prendre des mesures pour renforcer au maximum la protection et la résilience des personnes, des communautés, des entreprises et des systèmes vulnérables. Il est tout aussi vital de s'attaquer aux facteurs socioéconomiques et de gouvernance qui favorisent la criminalité que de mener une lutte de tous les instants contre les réseaux criminels organisés.

S'agissant du terrorisme, nous avons également souligné à maintes reprises au Conseil l'importance d'une approche préventive globale qui permette de renforcer les capacités afin que les mesures juridiques et pénales qui sont prises soient pleinement conformes au droit international et aux obligations en matière de droits de l'homme. L'un des moyens d'y parvenir est d'appuyer les plans d'action nationaux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, qui favorisent une réponse coordonnée aux crimes terroristes. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et de nombreux autres organismes coopèrent étroitement avec les États Membres pour les aider à élaborer de tels plans d'action.

Au Royaume-Uni, notre approche s'appuie sur une évaluation stratégique annuelle des menaces que fait peser la grande criminalité organisée sur notre sécurité et notre prospérité. L'année dernière, nous avons également publié une stratégie de lutte contre la grande criminalité organisée dans laquelle nous avons souligné l'importance d'améliorer notre approche dans un certain nombre de domaines, non seulement au niveau de l'application de la loi, mais aussi en amont dans le domaine de la prévention, comme l'ont dit de nombreux représentants aujourd'hui. Les gouvernements ne peuvent à eux seuls s'attaquer à de tels défis. Les partenariats public-privé, associant le secteur privé, la société civile et les acteurs gouvernementaux, sont indispensables pour veiller à ce que toutes les parties concernées soient conscientes des

menaces et puissent accéder aux ressources nécessaires pour les contrer.

Comme les Ambassadeurs de la Russie et de la Chine l'ont dit très fermement, la communauté internationale doit unir ses efforts au niveau international afin de maximiser ses atouts. Tout comme les criminels peuvent apprendre les uns des autres, nous devons apprendre des réseaux criminels et partager entre nous notre compréhension de leur fonctionnement. L'ONU peut jouer un rôle essentiel dans ce domaine, en réunissant à cette fin les experts et les membres de la communauté internationale qui sont animés du même esprit. Nous devons le faire dans le plein respect de tous les accords internationaux et de toutes les résolutions du Conseil de sécurité qui ont été adoptées par cet organe, y compris celles permettant de mettre pleinement en œuvre les normes pertinentes en matière de droits de l'homme.

Nous appelons, toutefois, à une meilleure coordination de la lutte contre les menaces transnationales. Nous rappelons qu'il s'agit d'un mandat central du Bureau de lutte contre le terrorisme, dont la création a été fermement appuyé par le Royaume-Uni. Nous espérons que le Bureau pourra continuer à étoffer ses moyens afin de proposer des initiatives concrètes et utiles en matière de renforcement des capacités, poursuivre ses recherches et continuer de soutenir le Conseil dans la lutte contre ce fléau.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je félicite le Pérou de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je félicite également le Koweït d'un excellent travail accompli durant sa présidence du mois de juin. Je voudrais à mon tour souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur Nicolas de Rivière à New York. C'est un plaisir de l'avoir parmi nous au Conseil, et nous lui souhaitons tout le meilleur pendant son séjour ici. Les éminents services rendus par l'Ambassadeur Ma Zhaoxu à l'ONU, son partenariat et son approche constructive sur tant de questions, ainsi que sa voix importante au Conseil nous manqueront à tous. Nous lui adressons nos meilleurs vœux dans ses activités futures. Je remercie les orateurs d'aujourd'hui, et j'aimerais faire quelques remarques.

Les terroristes et les groupes criminels organisés interagissent et coopèrent de différentes façons. Parfois, ils coexistent sur le même territoire. Ils nouent des alliances *ad hoc* sur la base d'intérêts communs, voire coopèrent et fusionnent en tant qu'entités. Mais la plupart de leurs interactions sont ponctuelles et

opportunistes. Leurs liens sont beaucoup plus souvent définis par des alliances criminelles de convenance que par des idéologies communes.

Comme nous l'avons entendu, la situation dans certaines régions du monde, notamment dans les territoires non gouvernés et sous-gouvernés et dans les zones proches de frontières poreuses, ainsi que la faiblesse des forces de l'ordre, créent pour les terroristes et les groupes criminels transnationaux une occasion de travailler ensemble. Ainsi que l'a dit M^{me} Makarenko, c'est là qu'ils se télescopent, se liguent et conspirent. Collectivement, nous disposons d'un certain nombre d'outils pour renforcer la sécurité aux frontières et contrer ces activités.

Une forte sécurité aux frontières peut empêcher ces groupes d'utiliser les itinéraires de la traite, les flux d'êtres humains et les réseaux existant dans les régions dont les frontières sont poreuses ou insuffisamment surveillées. La coopération, la coordination et l'échange de renseignements entre les organismes chargés de la sécurité des frontières sont essentiels. Voilà pourquoi il est important de collecter et d'analyser les renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et les dossiers passagers (PNR). Les données RPCV et PNR peuvent permettre aux enquêteurs de détecter des liens avec les personnes associées à des groupes terroristes ou groupes criminels organisés.

Les traités existants, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les instruments et protocoles internationaux de lutte contre le terrorisme, peuvent faciliter la coopération entre les forces de l'ordre. Aux États-Unis, nous avons utilisé la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée comme base juridique plus de 650 fois depuis 2005 pour présenter ou répondre à des demandes d'entraide judiciaire, d'extradition et autres formes de coopération juridique internationale avec 99 pays, notamment pour des crimes qui pourraient appuyer directement ou indirectement le terrorisme, comme le trafic de migrants et le blanchiment de capitaux.

Les liens entre les groupes terroristes et les groupes criminels organisés varient d'une région à l'autre, comme l'ont dit plusieurs orateurs. Les recettes provenant de diverses formes de trafic, dont le trafic d'armes, ont été utilisées à des fins terroristes. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), par exemple, profite de l'achat illicite et non réglementé d'armes. Des groupes comme Al-Qaida se livrent également à divers

crimes pour financer leurs activités, du trafic de stupéfiants au vol de cartes de crédit. L'enlèvement contre rançon et l'extorsion sont aussi des sources rentables de fonds pour les groupes terroristes, y compris l'EIIL. En Afghanistan, les Taliban profitent du trafic de drogue et de l'extorsion, activités illicites qui financent leur insurrection et prolongent les souffrances du peuple afghan.

Outre les efforts déployés par les forces de l'ordre pour lutter contre les liens entre la criminalité et le terrorisme, il est tout aussi important de mobiliser les communautés locales et les acteurs non gouvernementaux, y compris les jeunes, les dirigeants culturels et les responsables de l'enseignement, pour s'attaquer aux conditions sous-jacentes qui favorisent la propagation de l'extrémisme violent et de la criminalité transnationale organisée.

Nous devons également élaborer des stratégies globales et intégrées pour faire obstacle aux liens qui pourraient se créer entre le terrorisme et la criminalité organisée. L'ONU peut renforcer son rôle face à l'évolution des défis en resserrant sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les instances internationales telles que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Le Forum dirige plusieurs initiatives visant à lutter contre les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme et à combler les lacunes entre les enquêteurs qui s'occupent de la criminalité traditionnelle et ceux qui traitent les affaires de terrorisme. C'est d'autant plus important que de nombreux terroristes endogènes tendent à avoir des antécédents criminels.

Les États-Unis attendent avec intérêt de poursuivre leur collaboration avec l'ONU, les organisations telles que le Groupe d'action financière, le Groupe des Sept et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, ainsi qu'avec l'Union européenne et les pays partenaires de par le monde afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie d'emblée le Koweït d'une excellente présidence du Conseil de sécurité en juin et me réjouis d'ores et déjà de la présidence du Pérou. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à notre cher collègue, l'Ambassadeur Nicolas de Rivière, au sein de la famille du Conseil de sécurité. Je remercie aussi les intervenants de leurs exposés éclairants et instructifs. Je voudrais par ailleurs vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir mis en avant cette question très importante. Comme vous, nous présidons le Comité du Conseil de sécurité faisant suite

aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées, le Comité créé par la résolution 1988 (2011) et le Comité créé par la résolution 1540 (2004), qui traitent tous de la question des terroristes. Les liens sont, en effet, importants. Je suis convaincu qu'aucun État Membre de l'ONU n'est à l'abri de la criminalité ou des activités terroristes. Il est donc opportun de discuter de cette question fondamentale.

Comme de nombreux membres du Conseil l'ont dit aujourd'hui, les défis sécuritaires posés par les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme continuent d'évoluer et peuvent avoir une incidence sur la paix, la sécurité et la stabilité en tout lieu et en tout temps. Si la criminalité transnationale organisée et le terrorisme ont souvent des motivations différentes et sont soumis à des régimes juridiques différents, ils ne doivent pas être traités isolément. Il est également crucial de noter que la criminalité transnationale organisée présente des caractéristiques singulières dans chaque région du monde. Voilà pourquoi notre débat et les mesures à prendre pour y faire face doivent être adaptés aux spécificités de chaque région et respecter les règles applicables du droit international. Dans notre région, par exemple, les liens se situent souvent au niveau du financement - recrutement, activités transfrontalières, contrebande, notamment. Dans ce contexte, je voudrais faire trois observations pertinentes.

Premièrement, le renforcement des mesures juridiques doit être l'une des priorités. Une législation nationale solide visant à ériger le terrorisme et la criminalité transnationale organisée en infractions est un outil efficace pour combler d'éventuelles lacunes juridiques qui pourraient être exploitées à mauvais escient par des groupes terroristes et par des groupes criminels organisés. Il importe de combler ces éventuelles lacunes en harmonisant les cadres juridiques nationaux existants avec des instruments juridiques internationaux pertinents tels que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, la coopération internationale est essentielle. La réalité d'aujourd'hui est que nous vivons dans un monde où aucune région ni aucun pays n'échappe aux effets ni à l'influence négative de la criminalité transfrontalière ou du terrorisme, d'où la nécessité de collaborer. Cela exige un échange accru d'informations

et de renseignements, une sensibilisation accrue des services de répression et un renforcement de leurs capacités, et des actions coordonnées entre les organismes compétents, notamment la surveillance et l'application de la loi. Nous devons explorer les moyens de permettre une coordination efficace et efficiente entre les efforts locaux, régionaux et internationaux. Nous devons intensifier nos efforts collectifs avec tous les mécanismes existants, en particulier ceux qui sont en place dans le système des Nations Unies. À cet égard, l'Indonésie est heureuse d'accueillir, du 15 au 17 juillet 2019, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Cela m'amène à mon troisième et dernier point, qui porte sur l'importance du partage des expériences et des meilleures pratiques. Nous devons tirer les enseignements des expériences et des meilleures pratiques des uns et des autres, identifier ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et analyser les évolutions actuelles de ces liens. Je voudrais remercier Tamara Makarenko de son exposé, qui a contribué à une meilleure compréhension de ces liens s'agissant du recrutement et des organisations hybrides et de mieux comprendre leur complexité.

Je crois vraiment que nous sommes désormais témoins de l'apparition d'une nouvelle espèce, que j'appelle le terro-criminel, et je pense que c'est une autre question que nous devons analyser plus en profondeur. En conséquence, nous devons faciliter la collaboration afin de renforcer notre capacité commune de relever ces défis. Nous devons promouvoir le dialogue et la coopération au niveau régional. Un exemple d'une telle coopération dans notre région est le mécanisme du Processus de Bali qui, avec ses 49 membres et sous la présidence de l'Indonésie et de l'Australie, a examiné les conséquences du trafic de migrants, de la traite des personnes et de la criminalité transnationale qui y est associée. Dans le cadre de la lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes, nous adhérons au principe du partage des charges, en vertu duquel les responsabilités sont partagées entre les pays d'origine, de transit et de destination des migrants en situation irrégulière. Nous sommes d'avis que cette approche peut être reproduite ailleurs pour relever les défis en constante évolution. Les pays voisins peuvent apprendre les uns des autres.

La question des liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée est à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis de nombreuses années. Maintenant, ce qu'il faut faire, c'est accepter la réalité et le fait que les deux phénomènes sont des fléaux pour

l'humanité. Nous devons agir d'une manière intégrée, globale, multidisciplinaire et avec une conviction et un engagement absolus. Nous devons nous reprendre en main sans tarder, car les terro-criminels travaillent en temps réel.

Enfin, étant donné que je suis le dernier orateur à prendre la parole à cette table en fer à cheval, je m'en voudrais de ne pas remercier notre camarade, l'Ambassadeur Ma Zhaoxu, de son amitié, de sa collaboration et de son dévouement honorable et remarquable en faveur de la promotion du multilatéralisme et des valeurs de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons un vieux dicton en Indonésie qui dit : « Les anciens Ambassadeurs-Représentants permanents ne meurent jamais; ils s'évanouissent et sont promus à des postes supérieurs ». Nous lui souhaitons bonne chance et bon voyage.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

J'informe toutes les personnes concernées qu'étant donné le grand nombre d'orateurs inscrits, la séance se poursuivra pendant l'heure du déjeuner.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite de l'accession du Pérou à la présidence du Conseil et du fait qu'il nous invite aujourd'hui à examiner cette question.

Le terrorisme international et la criminalité organisée sont deux phénomènes qui nuisent à la stabilité, au développement et au bien-être de nos sociétés. Ces deux questions sont graves et doivent être abordées de front et de manière efficace. Cependant, bien qu'il soit certain que les deux phénomènes compromettent la paix et la sécurité, il faut les différencier. C'est précisément la raison pour laquelle il existe deux cadres juridiques distincts, chacun avec sa propre structure institutionnelle. Les généralisations sur la portée du lien entre le terrorisme international et la criminalité organisée ne sont donc ni valables ni judicieuses, pas plus que ne le sont les généralisations sur les réponses nécessaires pour prévenir, combattre et atténuer leurs effets.

Certes, dans des contextes spécifiques, il y a eu des liens, surtout de nature financière, entre la criminalité transnationale organisée et les organisations terroristes, qui méritent bien entendu l'attention effective de la communauté internationale. Et c'est justement ici, dans les modes de financement du terrorisme, que nous devons redoubler d'efforts pour analyser avec rigueur leurs répercussions et connaître plus en détail leur portée. Mais pour que tout cela se produise, dans le strict respect des mandats confiés par les États Membres, il est essentiel de renforcer la coopération internationale, en coordination avec les institutions multilatérales spécialisées des Nations Unies. Dans ce contexte, nous souscrivons à l'appel lancé par l'Assemblée générale dans son sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies à améliorer également la coopération aux niveaux national et sous-régional et à engendrer une capacité de réponse plus opportune et plus efficace face aux liens existants entre le terrorisme et certaines formes de criminalité transnationale organisée.

Nous pensons que le Conseil de sécurité doit tenir compte de ces considérations dans son examen de la question. Il ne s'agit donc pas seulement de reconnaître les différences locales et régionales, mais également de se demander rigoureusement si nous contextualisons adéquatement le débat dans le cadre du mandat du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui. Nous nous félicitons de l'attachement de la délégation péruvienne à la cause de la lutte contre le terrorisme. Nous sommes reconnaissants au Président de souligner constamment les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée dans ses travaux au Conseil de sécurité, en particulier en tant que Président du Comité contre le terrorisme. Je remercie également les intervenants de leurs contributions instructives et éclairantes.

Bien qu'il soit évident que les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée sont symbiotiques, n'oublions pas que le terrorisme lui-même est un crime dans la plupart des juridictions nationales. Cette situation existe au moins depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1373 (2001), par laquelle, pour la première fois, il a demandé à tous les États Membres d'ériger en infractions le terrorisme et son financement sur le plan interne. En outre, le terrorisme et la

criminalité organisée sont tous deux des phénomènes manifestement malveillants qui tirent leur substance du même marécage mortel. Parfois, ils coexistent. D'autres fois, ils coopèrent. Et dans certains cas, ils convergent. Au fur et à mesure que le monde devient de plus en plus interconnecté, ces réseaux menaçants deviennent de plus en plus imbriqués les uns dans les autres.

La nature du lien entre groupes terroristes et criminels peut varier en fonction de différents facteurs. Toutefois, les deux comptent sur un recours stratégique et illégitime à la violence, sans peur d'être sanctionnés, afin de saper la gouvernance et le développement. Les deux conduisent à déstabiliser des structures publiques établies, compromettant et menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales.

Les organisations terroristes s'impliquent de plus en plus dans des activités criminelles lucratives, telles que le commerce de ressources naturelles et la traite des êtres humains, pour mobiliser des fonds. De même, les groupes criminels aident les terroristes et fournissent des services tels que la contrefaçon, le financement illicite, le trafic d'armes, le trafic de drogues et l'infiltration de terroristes à travers les frontières. Les activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), des Chabab et de Boko Haram, telles que l'extorsion, la traite des êtres humains, l'extraction de ressources, le commerce de biens culturels et l'imposition illicite de taxes dans les zones qu'ils contrôlent, révèlent à maints égards le processus qui rend de plus en plus floues les frontières aux intersections de la criminalité et du terrorisme.

Dans notre propre région, nous avons vu comment le syndicat criminel de Dawood Ibrahim s'est mué en réseau terroriste appelé D-Company. Les activités économiques illégitimes de D-Company sont peut-être peu connues en dehors de notre région, mais pour nous, des activités telles que le trafic d'or, la contrefaçon de devises, et le trafic d'armes et de stupéfiants à partir d'un havre sûr qui refuse de reconnaître son existence même sont un danger réel et bien présent.

Le succès de l'action collective menée contre l'EIIL est un curseur indiquant que lorsque le Conseil accorde l'attention voulue à un problème, cela peut donner et donner des résultats. Accorder le même degré d'intérêt aux menaces posées par des individus - comme Dawood Ibrahim et sa D-Company, et d'autres entités faisant l'objet de sanctions, notamment les dénommées Jaish-e-Mohammed et Lashkar-e-Tayyiba, qui sont portées sur la liste en tant qu'affiliés d'Al-Qaida au titre du régime des sanctions du Comité du Conseil

de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés - bénéficiera à nous tous.

Les recettes générées par les activités illicites des groupes terroristes et criminels sont transportées à travers les frontières et échangées via des réseaux ouverts. Ce flux de ressources destinées à produire violence et terreur doit être endigué par les États œuvrant de concert. Des efforts collectifs inter-États sont nécessaires, notamment aux niveaux régional et sous-régional. Il nous faut aussi sensibiliser les entreprises publiques et privées impliquées dans la facilitation des flux financiers transfrontières légitimes. Nous devons mobiliser leur appui afin qu'elles ne deviennent pas victimes d'acteurs malveillants, comme Oussama ben Laden qui avait ouvert une chaîne de magasins spécialisés dans la vente de miel.

Les efforts normatifs déployés à l'ONU doivent être coordonnés via la collaboration avec d'autres organismes, comme le Groupe d'action financière. Le Groupe est en train de jouer, selon nous, un rôle important dans l'établissement de normes mondiales pour prévenir et combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'ONU se doit de renforcer la coopération avec de tels organismes.

Avec l'apparition des nouvelles technologies et de frontières non explorées, nos difficultés à identifier de nouvelles tendances terroristes, à cartographier les liens entre les terroristes et les groupes criminels, et à partager l'information plus efficacement s'accroissent. Le Conseil de sécurité a recensé, au fil des ans, divers aspects de la question de la lutte contre le financement du terrorisme. Nous espérons que le projet de résolution en discussion au Conseil durant la présidence péruvienne sur les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée promouvra encore plus avant cette cause.

Enfin, notre engagement collectif à mettre en œuvre ce dont nous sommes convenus au Conseil contribuera grandement, en tant que catalyseur, à la réalisation de notre bien commun.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Kawamura (Japon) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. Je voudrais aussi remercier les intervenants de leurs observations pénétrantes aujourd'hui.

Le terrorisme international et la criminalité organisée sont deux menaces majeures auxquelles fait face la communauté internationale. Comme indiqué dans la résolution 2195 (2014), c'est à nous qu'incombe la responsabilité d'améliorer la coopération et les stratégies visant à empêcher les terroristes de profiter de la criminalité transnationale organisée. La mise en œuvre stricte et intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité est essentielle pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. Le Japon continuera de créer des synergies dans le cadre de ses efforts visant à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée en vue de contribuer à la paix et à la stabilité dans sa région et dans le monde.

Les années 2019 et 2020 sont des années importantes pour la politique antiterroriste du Japon. Il y a deux semaines, nous avons organisé notre premier Sommet du Groupe des Vingt, au cours duquel nous avons adopté une déclaration des dirigeants sur la lutte contre le terrorisme. Le Japon organisera aussi d'autres événements importants, notamment les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020. Le Gouvernement japonais a investi des efforts inlassables en vue de renforcer ses capacités de lutte contre le terrorisme, notamment en matière de contrôle des frontières, de partage de l'information et d'établissement de partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin d'assurer la sécurité de tous ceux qui sont impliqués dans ces événements. Nous avons aussi mis pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nos efforts nationaux vont de pair avec l'action menée au niveau mondial pour lutter contre le terrorisme. Nous contribuons activement au renforcement des capacités d'autres États Membres. Il y a eu beaucoup trop d'incidents tragiques dans le monde ces dernières années, notamment à Sri Lanka, et nous restons disposés à coopérer avec les États qui ont besoin d'une assistance pour mettre en œuvre des mesures de lutte contre le terrorisme.

Nos efforts de lutte contre le terrorisme doivent également être synchronisés avec l'action menée pour lutter contre la criminalité organisée. La criminalité transnationale organisée est une menace commune à laquelle tous les pays sont confrontés aujourd'hui. L'ampleur et l'impact de cette criminalité continuent de croître et compromettent la paix et la sécurité, ainsi que l'état de droit. La lutte contre la criminalité transnationale organisée requiert non seulement un ferme engagement et une application efficace de la loi à

l'échelle nationale, mais aussi une coopération internationale robuste. À cet égard, le Japon est convaincu que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles servent de cadre universel pour cette coopération. Le champ des infractions visées par la Convention est suffisamment large pour englober des défis mondiaux tels que le terrorisme et la cybercriminalité. Le Japon a commencé à utiliser la Convention comme base pour ses partenariats internationaux et est déterminé à continuer de renforcer sa coopération avec tous les États Membres.

Le Japon contribuera également aux efforts collectifs de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, en organisant le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, ou Congrès de Kyoto, en avril 2020. Sous le thème principal « Renforcement de la prévention du crime, de la justice pénale et de l'état de droit aux fins de la réalisation du Programme 2030 », le Japon souhaite débattre et identifier les mesures pratiques, notamment l'utilisation effective de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, avec la participation de responsables de haut niveau des États Membres pour renforcer la coopération internationale et l'assistance technique afin de prévenir et de combattre toutes les formes de criminalité qui entravent le développement durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Arbeiter (Canada) (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation péruvienne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais aussi remercier les intervenants de leurs interventions pénétrantes et, par leur intermédiaire, leurs équipes de leur engagement sans faille sur cette question cruciale.

Comme l'indique la note de cadrage (S/2018/537, annexe) distribuée par la présidence péruvienne, le Conseil de sécurité a exprimé à plusieurs reprises ses préoccupations concernant les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme. Cette préoccupation est tout à fait justifiée étant donné que l'étendue de ces liens s'accroît. Sans une action concertée de la communauté internationale, nous serons moins efficaces sur tous les fronts. Toutefois, pour s'attaquer aux facteurs d'insécurité qui perpétuent le terrorisme et le crime organisé, il

faut aussi que cette action soit inclusive et qu'elle tienne compte des sexes et des spécificités.

Le Canada est convaincu que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme doit jouer un rôle clef dans ces efforts. Le Forum est une instance de coordination informelle qui aide les Nations Unies à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale et des résolutions qui s'y rattachent. Ce travail contribue aux efforts internationaux par lesquels nous nous acquittons de nos obligations en matière de lutte contre le terrorisme, conformément au droit international, notamment le droit international des droits de la personne, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire. À titre d'exemple, en 2017 et 2018, l'initiative du Forum sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme a donné lieu à quatre réunions régionales, en Algérie, en Albanie, à Singapour et au Kenya. Différents acteurs y ont participé, y compris des représentants de l'ONU, d'États Membres et d'organisations internationales et régionales. À cela s'ajoutaient des experts internationaux, des praticiens et des universitaires. L'objectif consistait à examiner et à échanger l'information sur les contextes régionaux dans lesquels s'inscrit cette menace et sur les différentes formes que peut prendre celle-ci, selon la région. Sous la direction des Pays-Bas, et pour s'attaquer à ces liens, le Forum a donc élaboré des bonnes pratiques non contraignantes et une série d'outils concrets en matière de politiques. Prochainement, le Canada exercera la coprésidence du Forum avec le Maroc. Dans le cadre de ce mandat, il prévoit de renforcer les relations du Forum avec l'ONU, et la collaboration de celui-ci avec d'autres organisations multilatérales et régionales, de même qu'avec les États Membres de l'ONU. C'est ce type d'action axée sur le partenariat que notre pays privilégierait également s'il était élu pour siéger au Conseil de sécurité pour la période 2021-2022.

Le travail réalisé dans des instances régionales nous donne aussi l'occasion de nous attaquer aux liens entre la criminalité organisée et le terrorisme. Le Canada préside actuellement le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) de l'Organisation des États américains, et contribue pour plus de la moitié de son budget. Lors de la dernière rencontre du Comité, où il a surtout été question du renforcement de la résilience, le Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies et d'autres entités onusiennes de lutte antiterroriste ont été invités à faire connaître leur point de vue.

Nous croyons qu'il est important d'adopter des normes, de bonnes pratiques et des mesures pour améliorer la sécurité aux frontières et dans les ports, et pour mieux protéger les documents. Aussi encourageons-nous les acteurs concernés à poursuivre leurs efforts en ce sens dans toutes les Amériques. Cela présente un double avantage : permettre à l'hémisphère de mieux résister à la propagation du terrorisme – à savoir le mandat principal du CICTE – et, dans le même temps, réprimer la criminalité transnationale organisée.

(l'orateur poursuit en français)

Le Groupe d'action financière (GAFI) sur le blanchiment de capitaux est un autre outil important à la disposition de la communauté internationale. Ses 40 recommandations jettent les bases d'une action internationale concertée face à l'utilisation du système financier à des fins malveillantes par des criminels et des terroristes. Toutefois, comme pour les autres initiatives de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, pour que le cadre proposé par le GAFI soit efficace, il faut que les États Membres le mettent en œuvre. Par conséquent, le Canada consacre 55 millions de dollars à la formation, à l'acquisition de matériel et à l'assistance technique pour renforcer la capacité à prévenir et à réprimer les activités terroristes et criminelles. Par exemple, il a financé des projets d'INTERPOL pour que les agents des services frontaliers qui sont en première ligne puissent mieux utiliser les bases de données de cette organisation, comme celle sur les terroristes étrangers. Par ailleurs, le retour des combattants terroristes étrangers par les mêmes routes servant au passage des migrants rend ces derniers encore plus vulnérables. C'est pourquoi le Canada appuie des projets qui tiennent compte de ces risques spécifiques et tentent d'y remédier.

En résumé, le Canada réaffirme sa ferme détermination à lutter contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Ensemble, l'ONU et les États Membres peuvent non seulement réprimer les activités des groupes terroristes et des organisations criminelles, mais aussi empêcher qu'ils s'associent.

Le Président *(parle en espagnol)* : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. González (Colombie) *(parle en espagnol)* : Ma délégation s'associe aux chaleureuses félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de l'accession du Pérou à la présidence du Conseil de sécurité, et vous remercie à son tour d'avoir organisé le présent débat public afin de partager des idées sur la question dont

nous sommes saisis aujourd'hui. Nous remercions également les intervenants de leurs exposés importants qui éclairent notre discussion.

Le terrorisme, qui menace la paix et la sécurité internationales, et la criminalité transnationale organisée, qui menace en permanence la sécurité des États, ont été perçus dans le passé comme des phénomènes criminels distincts qui n'avaient pas de rapport l'un avec l'autre. Au fil des années, ces deux menaces ont tissé des liens étroits pour former une alliance criminelle susceptible d'avoir des répercussions sur n'importe quel État, et c'est pourquoi mon pays considère qu'il est de la plus haute importance de sensibiliser la communauté internationale à ces liens et à leurs conséquences, dans la perspective d'élaborer des ripostes communes qui nous permettront de les combattre efficacement.

Bien que la nature du terrorisme et des organisations criminelles varie en fonction des contextes, ces deux phénomènes bénéficient de profits illicites et d'un soutien logistique. Cela entraîne l'émergence de liens complexes et dynamiques qui nécessitent de coordonner les activités aux niveaux local, national, sous-régional, régional et mondial, dans le respect du droit international. La Colombie encourage une approche intégrée et multidimensionnelle de la lutte contre le terrorisme, en agissant dans le cadre d'une coopération la plus large possible entre les États, et en mettant en œuvre une coordination efficace entre les organisations internationales.

Il nous faut bien comprendre que le terrorisme et la criminalité transnationale organisée peuvent se manifester dans des réseaux et des activités logistiques communes qui leur permettent d'obtenir des armes, des munitions et des explosifs; de dissimuler des avoirs, notamment en recourant à la cybermonnaie; d'entretenir une communication constante; de garantir les déplacements de leurs personnels en produisant et en utilisant de faux documents; et, enfin, de mener des opérations criminelles ou terroristes dans certains endroits et de se cacher dans d'autres, en échappant à l'action des États auxquels ils s'attaquent. Si nous voulons contenir leur capacité opérationnelle, il nous faut nous attacher en particulier à poursuivre en justice leur financement et le blanchiment des produits tirés de leurs activités illicites, comme le souligne la résolution 2462 (2019). Ainsi, en contrôlant le système financier international et les systèmes de transfert informel de fonds, nous serons en mesure de réduire sensiblement leur capacité financière, ce qui permettra de saper leur capacité d'action contre les États.

La lutte antiterroriste exige des mesures intégrées, à même de porter un coup à leur financement et leurs réseaux de support économique et logistique. Si nous voulons obtenir des résultats efficaces contre cette menace, il faut établir une coopération internationale robuste, qui s'inscrive dans les structures juridiques des États et utilise leurs capacités techniques, pour permettre l'élaboration d'opérations conjointes et l'échange constant d'informations. Nous croyons à la nécessité de continuer de recueillir des informations qui permettront de mieux comprendre la nature et l'ampleur de ces liens, afin d'élaborer des mesures plus complètes. Dans le contexte mondial actuel, les conflits internationaux, les crises migratoires et la montée en puissance de la criminalité transnationale organisée offrent aux organisations terroristes un terrain fertile pour diversifier leurs méthodes, leurs couloirs logistiques et leurs sources de financement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Skinner-Klée Arenales (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le débat public de ce jour revêt une importance particulière, car le terrorisme est un fléau criminel qui continue d'avoir une incidence sur nous tous, et c'est bien ce que vous avez mis en évidence, Monsieur le Président, en convoquant ce débat public.

En raison de leur situation géographique, la région de l'Amérique centrale et, en particulier, mon pays, le Guatemala, sont la proie de réseaux transnationaux qui promeuvent le crime sous toutes ses formes, en particulier le trafic de drogues, la traite des personnes, le blanchiment d'argent et l'utilisation aveugle et illicite d'armes, sans oublier le trafic de ces dernières. En dépit des efforts considérables que déploie mon gouvernement pour consolider et moderniser le secteur de la justice, en lui allouant par exemple davantage de ressources, en intensifiant les poursuites pénales et en renforçant les capacités opérationnelles du parquet, nous continuons d'être victimes des réseaux internationaux qui dépassent nos capacités du fait des armes de gros calibre et autres matériels de guerre à leur disposition, mais aussi parce que leur puissance financière est inépuisable, autant d'éléments qui ne font que concourir à amplifier leur comportement criminel.

Nous sommes conscients que lorsque des armes tombent entre les mains d'organisations criminelles, nos populations civiles sont sous le coup d'une menace imminente, malgré la législation en vigueur. Par leur conduite abjecte, les terroristes s'attaquent à ce qu'une personne

a de plus important : son intégrité et sa vie. Lorsque nous voyons comment des civils innocents sont attaqués par des extrémistes radicaux qui, d'une manière atroce et lâche, coupent court à des vies innocentes par une perversité poussée à l'extrême, nous devons réfléchir d'urgence aux mesures communes à même de prévenir ou de contrecarrer ce fléau.

C'est pourquoi le Guatemala réaffirme que le terrorisme est un phénomène mondial qui provoque angoisse, traumatismes et désolation et qui doit être traité dès ses prémices. Le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée présentent certaines similitudes, bien qu'il s'agisse de deux phénomènes distincts : si le terrorisme est une forme de lutte violente qui s'attaque aveuglément à la population civile pour happer l'attention et confondre ou effrayer la population à des fins politiques, idéologiques ou sectaires, la criminalité organisée, elle, consiste à commettre des délits prémédités dans le but de générer des profits économiques. L'un et l'autre profitent de la clandestinité ainsi que du trafic d'armes et de drogues, ce qui affaiblit les institutions démocratiques, porte atteinte à l'état de droit et nuit à la vie en société. Bien entendu, les deux phénomènes peuvent s'alimenter mutuellement, en développant une relation symbiotique, qui a des répercussions néfastes sur nos peuples. Ce lien pernicieux entre ces deux phénomènes est la question qu'il nous faut examiner.

Voilà pourquoi nous estimons que ces dernières années, il y a eu des progrès, mais aussi des vulnérabilités, en ce qui concerne le renforcement des mécanismes multilatéraux qui favorisent une meilleure coordination en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Comme tout le monde le sait, l'une de ces réalisations, qui constitue en même temps une avancée régionale, est l'adoption de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA), ratifiée par la grande majorité des États de notre hémisphère, au titre de laquelle les pays producteurs, exportateurs et importateurs d'armes sont tenus de prendre des mesures pour éliminer leur fabrication et commerce illicites.

S'il est vrai que la communauté internationale dispose d'instruments juridiques très utiles en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, en général, nos populations estiment que ces instruments sont insuffisants face aux conséquences catastrophiques du terrorisme et de la criminalité transnationale. Par conséquent, il convient d'harmoniser

les efforts déployés par l'ONU et le Conseil en particulier pour mettre en œuvre de manière équilibrée les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et d'envisager des mesures communes pour combattre ce fléau.

Je tiens à réitérer que ces efforts seront insuffisants si la communauté internationale n'exerce pas un contrôle plus rigoureux sur le marché illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que de leurs munitions. En effet, le commerce illicite de ces armes et leur utilisation aveugle facilite leur acquisition par des réseaux terroristes ou relevant de la criminalité organisée à des fins malveillantes. Le Traité sur le commerce des armes, tout comme la CIFTA, prévoit des règles spécifiques pour prévenir les abus dans ce domaine.

N'oublions pas que les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont en grande partie à l'origine de la prolifération et de la possession d'armes de destruction massive et d'armes légères qui prennent pour cible des populations innocentes et portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Par conséquent, nos pays doivent s'engager en faveur d'une application efficace de la résolution 1540 (2004). En outre, nous exhortons les États à adopter et à appliquer des lois efficaces interdisant l'approvisionnement ou tout type d'appui aux acteurs non étatiques qui cherchent à mettre au point, acquérir, fabriquer, posséder, transporter, transférer ou utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs.

Enfin, nous exhortons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour lutter collectivement contre le terrorisme transnational et la criminalité organisée. Nous estimons que le Conseil, conformément à sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, doit tenir compte des principaux liens entre ces deux fléaux, afin de s'attaquer à leurs causes profondes dans le cadre d'une approche globale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Serra (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence péruvienne d'avoir organisé ce débat public, ainsi que tous les intervenants de leurs exposés édifiants.

L'Italie s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Nous attachons la plus grande importance aux liens entre les groupes criminels organisés et les terroristes.

Notre pays, qui est situé au centre de la région méditerranéenne, est confronté aux conséquences de toutes les formes de trafic et de crimes connexes qui exploitent les flux de personnes, de drogues, d'armes et de ressources financières entre l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Europe. Les activités des groupes criminels organisés représentent une grave menace à laquelle nous faisons face en ayant recours à la coopération dans la mesure du possible. Nous saluons les efforts et l'approche globale et concertée du système des Nations Unies et des organisations internationales, comme l'illustre ce débat.

Parmi les nombreux documents publiés par les organes des Nations Unies attestant des liens entre ces phénomènes, je voudrais souligner l'importante contribution apportée par les analyses équilibrées de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, qui appuie le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés.

Les observations figurant dans les rapports de l'Équipe de surveillance mettent en lumière un point essentiel : il nous faut plus d'informations et de recherches fondées sur des données factuelles, non pas pour déterminer si ces liens existent – car nous savons qu'ils existent – mais pour déterminer comment et où ils existent et quels sont leurs effets sur nos sociétés. Dans ce contexte, nous appuyons votre initiative, Monsieur le Président, visant à adopter un projet de résolution du Conseil de sécurité sur cette question.

Je vais me concentrer sur l'expérience de l'Italie en matière de lutte contre les liens entre le terrorisme et les groupes criminels. La Direction nationale antimafia et antiterroriste, créée en 1991, a pour mandat de lutter contre la criminalité organisée et, conformément à la résolution 2178 (2014), de lutter contre le terrorisme. La Direction n'a pas de pouvoir d'enquête direct ou opérationnel, mais est chargée de coordonner les travaux de tous les parquets pour échanger les informations, éviter les chevauchements et mettre à disposition une expertise spécifique. Grâce à ce mécanisme, nous avons des procureurs plus spécialisés, une coopération plus efficace avec les forces de l'ordre, une coopération internationale plus étroite et une meilleure coordination en matière d'exploitation des informations et des éléments de preuve.

La Direction nationale antimafia et antiterroriste et sa base de données se sont révélées essentielles pour

faire face aux activités de plus en plus complexes des groupes criminels organisés et des organisations terroristes. Au niveau national, la Direction est un point de référence pour l'échange d'informations avec les organismes compétents, notamment les forces de l'ordre, les unités financières, le service de renseignement et le secteur privé spécialisé. Au niveau international, la Direction a établi une coordination permanente avec les parquets d'autres pays, les autorités compétentes de l'Union européenne et les organisations internationales, notamment les cellules de renseignement financier. Elle joue également un rôle essentiel pour ce qui est de contribuer aux enquêtes conjointes, de fournir une entraide judiciaire et de faciliter les extraditions.

Ces deux dernières années, la Direction a recueilli nombre d'éléments de preuve concernant des contacts et, dans certains cas, une coopération opérationnelle entre des groupes criminels organisés et des membres de groupes terroristes en Italie et à l'étranger. Il s'agit parfois d'éléments de preuve à caractère financier. Dans certains cas, les activités criminelles ont servi de source illégale de financements, qui ont été utilisés pour mener des opérations terroristes. Dans d'autres cas, des réseaux criminels ont été utilisés pour transférer des fonds de provenance légale ou illégale pour répondre aux besoins des terroristes. À cet égard, je voudrais rappeler le mémorandum d'accord signé entre le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Guardia di Finanza, qui nous permettra d'améliorer notre action commune contre les flux financiers illicites liés aux réseaux terroristes. Compte tenu de la dimension internationale de ces contacts et de l'importance de ces flux financiers illicites, nous devons renforcer notre engagement à mener des enquêtes financières dans tous les cas d'implication présumée de terroristes dans des actes criminels. C'est un enseignement que l'Italie a tiré de son expérience et qu'elle tient à partager, au même titre que les solutions institutionnelles et opérationnelles que je viens de décrire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord de remercier le Pérou de nous avoir donné cette occasion de débattre de cette question importante, à savoir les liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée.

Les liens entre le terrorisme international et le crime organisé sont intrinsèquement complexes. Ce qui complique encore cette situation, c'est une certaine

tendance à la convergence entre les groupes terroristes et les réseaux criminels organisés, dans la mesure où une même entité peut présenter simultanément des caractéristiques criminelles et terroristes. Les réseaux criminels organisés peuvent recourir au terrorisme pour semer la peur et atteindre certains objectifs, tandis que les groupes terroristes peuvent recourir à la cyber-criminalité et au trafic de drogues, d'armes, de biens culturels, voire à la traite de personnes, pour financer leurs activités terroristes.

À cet égard, je tiens à saluer le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et, plus particulièrement, le rôle joué par les Pays-Bas dans l'élaboration d'un ensemble de politiques à la quinzième réunion du Comité de coordination du Forum, qui s'est tenue à Malaga en mars dernier. Ces politiques s'avèrent efficaces en ce qu'elles rendent plus compréhensible le lien complexe existant entre la criminalité organisée et le terrorisme, d'une part, et mettent en lumière les meilleures pratiques utiles, d'autre part.

Le débat d'aujourd'hui nous offre une plateforme nécessaire pour continuer à souligner l'importance de prendre au sérieux la lutte contre le financement du terrorisme. Malgré le succès de la campagne militaire Inherent Resolve menée par la coalition mondiale en Iraq et en Syrie, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) perdure sous la forme d'un réseau clandestin et continue de faire peser une grave menace sur la sécurité de l'Iraq et de la Syrie à travers ses cellules terroristes. Il est clair que l'EIIL a besoin d'argent pour financer ses activités illégales, qu'il s'agisse du recrutement de nouveaux adeptes au moyen de canaux de propagande en ligne et hors ligne ou du besoin de matériel et d'armes, ainsi que de spécialistes des explosifs, comme les engins explosifs improvisés. En ce sens, bloquer les circuits financiers des organisations terroristes permet de couper efficacement la tête du serpent.

Enfin, et ce sera mon dernier point, je voudrais souligner la nécessité de continuer à travailler pour trouver le juste équilibre entre la protection des droits de l'homme et la technologie. Il est important de garantir une meilleure transparence des cryptomonnaies et de la technologie de la chaîne de blocs, car les cryptomonnaies sont de plus en plus utilisées, notamment par les réseaux criminels.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie la Mission permanente du Pérou d'avoir organisé le présent débat public sur le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée, abordant ainsi cette question importante qui pose des défis, nouveaux et graves, à la sécurité et la paix internationales.

Nous remercions les intervenants de leurs exposés, et nous nous félicitons que le Conseil concentre une fois de plus son attention sur cette question et continue de donner aux États l'occasion d'analyser ce phénomène. Au cours des dernières années, le Conseil a tenu plusieurs séances sur la question, qui ont débouché sur des résultats concrets, tels que les résolutions 2195 (2014), 2331 (2016) et 2370 (2017), ainsi que sur diverses déclarations de la présidence.

L'une des principales caractéristiques de l'évolution rapide du terrorisme ces dernières années a été son lien fort et de plus en plus affirmé avec les activités liées à la criminalité transnationale organisée. Cela se reflète essentiellement dans la manière dont les groupes obtiennent les ressources nécessaires pour financer leurs activités illicites. De même, la frontière entre les motifs criminels et politiques liés au terrorisme qui sous-tendent ces crimes est de plus en plus floue.

Cette question revêt une importance particulière pour notre région en raison des lourdes conséquences de la criminalité organisée dans nos pays. En Amérique latine, notamment en Amérique du Sud, la menace terroriste provient en grande partie des groupes criminels organisés. Les groupes de trafiquants de drogues ont eu recours à des tactiques terroristes pour protéger leurs intérêts économiques et montrer leur force en usant de violence. Des facteurs tels que les niveaux élevés de corruption, le manque de ressources des organismes chargés de la sécurité et la perméabilité des frontières, entre autres, facilitent le financement du terrorisme et de la criminalité organisée, lesquels s'alimentent mutuellement, en particulier dans les zones vulnérables. La criminalité organisée sape l'état de droit, porte atteinte à la sécurité internationale et, en définitive, viole les droits de l'homme. Tout cela est inacceptable, et le système des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, doit agir de manière préventive. C'est pourquoi le présent débat est si important.

Les principaux groupes terroristes transnationaux se livrent à toute une série d'activités criminelles pour financer leurs besoins opérationnels, ainsi que leurs activités de propagande, le recrutement et la formation de leurs membres. Par exemple, l'État islamique

autoproclamé utilise différentes facettes de la criminalité organisée, telles que le commerce des ressources naturelles, la traite des personnes et le trafic des biens culturels. Le lien entre la criminalité et le terrorisme est évident, c'est pourquoi nous devons prendre des mesures fermes et multisectorielles.

La coopération dans les zones frontalières et l'échange d'informations entre les différents organismes publics, tels que les services de renseignement et la police, ainsi qu'avec les organisations internationales, constituent un élément indispensable de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Dans ce contexte, nous saluons l'étroite coopération entre le Conseil de sécurité et INTERPOL, et nous recommandons que le Conseil continue de collaborer avec cette organisation et les autres entités compétentes. Les organes internationaux et régionaux jouent un rôle crucial s'agissant de promouvoir la coopération et de fournir une assistance technique.

Le Chili attache une grande importance à la mise en oeuvre complète et effective des 40 recommandations du Groupe d'action financière contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui sont reconnues comme la norme mondiale en la matière. À notre avis, le blanchiment de capitaux continue de faciliter les activités de la criminalité organisée parce que les groupes criminels ont besoin de dissimuler l'origine illicite de leurs fonds.

Enfin, notre pays est déterminé à appliquer les résolutions et les sanctions du Conseil de sécurité contre les groupes terroristes transnationaux. Leur application effective aide à lutter contre la criminalité organisée en fournissant un cadre préventif global qui recouvre la répression de l'exportation illégale des armements et le détournement de moyens de financement à des fins illicites, en même temps qu'il assure un contrôle adéquat des flux migratoires.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Stener (Norvège) (*parle en anglais*) : Je m'exprime au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède, et mon propre pays, la Norvège. Nous félicitons nos collègues péruviens d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le terrorisme et la criminalité organisée menacent la paix et la sécurité internationales.

Des réseaux tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et Al-Qaida continuent de dépendre de ressources extérieures, qui leur sont essentielles pour gérer leurs organisations, recruter des combattants, acheter des armes, diffuser leur propagande et se déplacer à travers les frontières. Il faut tarir cette source de financement. Pour recenser les flux financiers illicites vers les organisations terroristes et les réseaux criminels et y mettre fin, nous devons couper les liens qui existent entre la criminalité organisée et le terrorisme. Nous devons combiner les mesures ciblant les profits issus de la criminalité et les mesures ciblant les flux financiers destinés aux terroristes.

Les groupes terroristes et les réseaux criminels organisés prospèrent souvent dans les pays où la gouvernance et la présence de l'État sont faibles. Dans ces pays, les terroristes et les réseaux criminels organisés utilisent des approches similaires pour développer et gérer des économies illicites. Ils cherchent à développer et à exploiter des territoires qui échappent au contrôle des forces de l'ordre, où ils peuvent recruter des membres et lever des fonds en toute sécurité.

Les sources traditionnelles de financement des activités illicites ont en général compris le trafic de drogues et les enlèvements contre rançon. L'exploitation et la taxation illicites de l'or, du pétrole et d'autres ressources naturelles sont des exemples de nouvelles sources de financement. Tant les organisations terroristes que les réseaux criminels se servent de la violence, des sources illicites de revenus et des idéologies politiques pour atteindre leurs objectifs sociaux, financiers et politiques.

La coopération internationale est cruciale pour lutter contre ces phénomènes. Nous avons besoin d'une coordination efficace. Le Siège de l'ONU à New York et les bureaux des Nations Unies à Vienne doivent collaborer plus efficacement, notamment en tirant le meilleur parti possible de leur présence actuelle sur le terrain. Alors que nous nous efforçons de perturber les flux financiers illicites et le financement du terrorisme, nous devons également veiller à ce que nos efforts n'entravent pas les flux légitimes et l'inclusion financière. À cette fin, et pour trouver les meilleures solutions, nous avons besoin d'une coopération intersectorielle entre les spécialistes des questions humanitaires, financières et relatives à la lutte contre le terrorisme.

Nous accueillons également avec satisfaction les Bonnes pratiques de La Haye sur le lien entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme,

élaborées par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Nous devons nous pencher sur le rôle que jouent les prisons qui accueillent des terroristes, des extrémistes violents et des individus exposés au risque de radicalisation en prison. L'EIIL en particulier cible sciemment des personnes ayant un passé criminel en leur présentant un discours qui les pousse à rejoindre des groupes terroristes.

Les politiques de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée doivent faire partie d'une vaste stratégie visant à réduire la vulnérabilité. Nous devons renforcer la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit. Nous préconisons d'élargir et de développer les initiatives visant à lutter plus efficacement contre les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Les aspects de ces menaces à la sécurité mondiale sont étroitement liés. Ces problèmes doivent être abordés dans le contexte du pilier sécurité aussi bien que comme un volet de la promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est alors seulement que nous parviendrons à perturber véritablement les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens également à commencer par féliciter le Pérou de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et d'avoir convoqué le présent débat public sur ce sujet extrêmement important. Je remercie également les intervenants de leurs présentations pénétrantes ce matin.

Les liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée sont complexes et varient selon les contextes. Nous savons que les groupes criminels et les groupes terroristes coopèrent afin de faciliter leurs activités mutuelles en dépit d'objectifs divergents.

Nous estimons qu'il existe quatre principaux domaines de convergence entre la criminalité organisée et le terrorisme. Premièrement, leur coopération est de plus en plus étroite, en particulier en ce qui concerne l'acquisition d'armes, de munitions et d'explosifs. Deuxièmement, les groupes terroristes s'appuient de plus en plus sur la criminalité organisée en tant qu'outil de financement. Troisièmement, les groupes terroristes recrutent des criminels, en particulier des jeunes marginalisés, pour promouvoir leurs objectifs. Et, quatrièmement, la criminalité organisée s'épanouit dans les zones qui échappent à tout contrôle gouvernemental et sont contrôlées par des groupes terroristes.

Le Pakistan est une des principales victimes du terrorisme et, de ce fait, sa détermination à éliminer ce fléau est claire et inébranlable. Les recettes du commerce de stupéfiants, des enlèvements contre rançon, de l'extorsion, de la contrebande de ressources naturelles et de la traite des personnes font partie des principales sources de financement des organisations terroristes dans ma région. Le Pakistan, qui se situe à proximité de l'épicentre du problème mondial de la drogue, reste également un des pays de transit les plus touchés par le trafic de drogue. Avec leurs ressources limitées, nos organismes de maintien de l'ordre continuent d'effectuer des saisies record de drogue année après année – manifestation tangible des efforts constants et dévoués qu'ils déploient pour protéger non seulement notre pays, mais également le reste du monde contre ce fléau.

Nous partageons l'objectif de la communauté internationale, qui est de débarrasser le monde du problème de la drogue en adoptant les mesures nationales, bilatérales, régionales et internationales nécessaires. Aux niveaux régional et mondial, le Pakistan continue de collaborer de manière constructive avec diverses enceintes et initiatives qui traitent de la lutte contre les stupéfiants. Le Pakistan participe activement au programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD). Nous coopérons avec l'Iran et l'Afghanistan dans le cadre de l'initiative triangulaire parrainée par l'ONUDD. Dans le cadre de l'initiative du quatuor, nous collaborons avec la Russie, le Turkménistan et l'Afghanistan en matière de lutte contre le trafic de drogue. Nous avons renforcé notre coopération avec le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, qui est une enceinte utile en matière de coordination de la lutte régionale contre la drogue au niveau opérationnel.

Mon pays estime que seuls des efforts collectifs sur les plans régional et international nous permettront de tarir les diverses sources qui alimentent les groupes terroristes par le biais de la criminalité organisée. Nous estimons qu'une stratégie efficace visant à réaliser ces objectifs doit prendre en compte les cinq points suivants.

Premièrement, pour garantir que nos interventions sont fondées sur des preuves, la communauté internationale doit allouer les ressources nécessaires afin de mieux comprendre la corrélation entre le financement du terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Deuxièmement, dans certains cas, notamment dans notre région, il existe un lien entre la production de

drogue, l'instabilité et le manque d'autres perspectives économiques. Il est important de rétablir le contrôle du Gouvernement sur les territoires utilisés pour la production de drogue et de promouvoir le développement afin d'offrir d'autres moyens de subsistance.

Troisièmement, en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue, il faut s'employer à réduire tant l'offre que la demande de stupéfiants sur la base d'une approche intégrée, globale et équilibrée.

Quatrièmement, il est essentiel d'établir des contrôles efficaces aux frontières pour stopper la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Enfin, les stratégies doivent être adaptées aux problèmes spécifiques que posent les dynamiques et conditions régionales spécifiques. Il est crucial de renforcer les capacités des États confrontés à ces problèmes. C'est à cet égard que l'ONU peut jouer un rôle efficace.

Le Pakistan continuera de jouer son rôle afin de rompre le lien dangereux entre le terrorisme et la criminalité organisée dans notre région. C'est essentiel pour notre peuple comme pour notre voisinage, ainsi que pour le reste du monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Yardley (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public et je remercie également tous les intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui.

Le lien entre les groupes terroristes et la criminalité transnationale, grave et organisée pose une menace complexe et changeante à la sécurité internationale. Il existe de nombreux exemples de groupes terroristes internationaux qui mènent des activités criminelles sophistiquées pour augmenter le volume de leurs opérations et les financer ainsi que pour échapper à la détection, en particulier les enlèvements contre rançon, le blanchiment d'argent, le trafic de drogue, le cryptage et la cybercriminalité.

Nous savons que la criminalité transnationale, grave et organisée et les groupes terroristes sont impliqués dans le blanchiment d'argent, le trafic de drogue et le trafic de migrants, qui s'étendent sur de multiples pays. Ces activités illicites contribuent à générer des centaines de millions de dollars qui financent et perpétuent le terrorisme et la criminalité internationaux. Il est urgent de renforcer la coopération et les stratégies

internationales pour empêcher les terroristes de bénéficier de ces activités.

L'Australie reconnaît la nécessité d'une action mondiale coordonnée pour faire face à la nature transnationale de ces menaces. Elle se félicite de la collaboration entre l'ONU et les autres organes compétents, tels que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, en matière de lutte contre ces problèmes. Les Bonnes pratiques de La Haye sur le lien entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme élaborées par le Forum mondial notent que le lien entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme existe sous diverses formes et manifestations, exacerbant la menace à la paix et à la sécurité internationales.

En reconnaissance des liens entre de multiples problèmes de sécurité, la création du portefeuille australien des affaires intérieures en décembre 2017 a permis de regrouper les politiques relatives à la sécurité nationale, notamment ce qui concerne le terrorisme et la criminalité transnationale, grave et organisée. La création de cette structure permet aux organismes de collaborer étroitement avec les partenaires nationaux et internationaux ainsi que de partager l'information plus rapidement, ce qui nous permet de lutter plus efficacement contre les menaces terroristes.

Un régime solide de lutte contre le financement du terrorisme est essentiel pour perturber les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. L'Australie est heureuse d'accueillir la prochaine conférence ministérielle sur la lutte contre le financement du terrorisme, intitulée « Pas d'argent pour la terreur », qui se tiendra en novembre. Cette conférence nous offrira une nouvelle occasion de renforcer la lutte mondiale contre le financement du terrorisme. Le Sommet régional annuel de l'Asie du Sud-Est pour la lutte contre le financement du terrorisme est un autre exemple de coopération multilatérale visant à comprendre et combattre le financement du terrorisme et les menaces financières graves. Il permet de mobiliser les capacités collectives des structures régionales de renseignement financier afin d'élaborer des stratégies applicables de lutte contre le financement du terrorisme et la criminalité grave. Le prochain Sommet régional se tiendra à Manille, également en novembre.

Consciente de la nécessité de mener une lutte globale contre la menace terroriste, l'Australie promeut également avec force un large éventail d'initiatives de lutte contre le terrorisme, notamment la récente déclaration des dirigeants sur la prévention de l'exploitation

d'Internet pour le terrorisme et l'extrémisme violent propice au terrorisme, faite à l'occasion du Sommet du Groupe des Vingt qui s'est tenu à Osaka.

La grande criminalité transnationale organisée est un phénomène complexe. L'Australie s'est engagée à adopter une approche intégrée à l'échelle nationale faisant intervenir nos organismes de santé, d'éducation, de politique sociale, de sécurité et de répression, ainsi qu'à collaborer étroitement avec nos partenaires internationaux, les milieux universitaires et l'industrie pour lutter contre tous les aspects de la criminalité transnationale afin d'empêcher qu'elle soit utilisée pour aider le terrorisme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Santos Maraver (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence péruvienne d'avoir organisé ce débat sur une question importante qui mérite sans aucun doute une réflexion approfondie.

L'Espagne s'aligne sur l'intervention que fera ultérieurement l'Union européenne.

Le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée a fait l'objet de nombreuses discussions et, s'il est vrai qu'il existe des différences évidentes dans leurs façons de procéder et dans leurs objectifs, il existe une convergence croissante entre ces deux phénomènes, qui s'est traduite par la coopération, notamment l'utilisation par le terrorisme du crime organisé pour obtenir un soutien financier et logistique, un moyen de mieux atteindre leurs objectifs respectifs.

En raison de ses caractéristiques – transnationalité, flexibilité, adaptabilité et capacité de relèvement –, le crime organisé est prêt à interagir avec le terrorisme, à se renforcer et à accroître sa dangerosité. Les organisations terroristes, pour leur part, sont passées de groupes très distincts des autres types de criminalité en raison de leur idéologie à des réseaux décentralisés ayant des liens multiples avec le crime organisé ou, à tout le moins, avec la criminalité ordinaire. En fait, 20 % des terroristes condamnés en Espagne en lien avec Daech ou Al-Qaïda avaient déjà été incarcérés pour d'autres crimes.

En Espagne, c'est surtout après les attentats du 11 septembre 2001 à New York et du 11 mars 2004 à Madrid que les forces et corps de sécurité de l'État ont commencé à détecter les premiers signes de l'existence de ce lien. Les explosifs utilisés dans les attentats de

Madrid, par exemple, ont été achetés à des criminels impliqués dans le trafic de drogue.

L'analyse des attentats qui ont suivi dans le monde entier a confirmé cette tendance et, en Espagne, elle a conduit à la conviction qu'il était nécessaire d'adapter la réponse de nos services de renseignement et de police à deux objectifs principaux : premièrement, relier les enquêtes sur le terrorisme et la criminalité organisée – ne pas le faire risque d'ignorer des aspects essentiels de cette menace; deuxièmement, partager les renseignements relatifs à ces deux phénomènes et les interpréter d'une manière plus ouverte et créative afin de faciliter de nouveaux moyens de prévention, d'enquête et d'analyse.

La création en Espagne, en 2014, du Centre de renseignement contre le terrorisme et la criminalité organisée, (CITCO), qui a impliqué l'intégration de deux organismes préexistants – le Centre de renseignement contre la criminalité organisée et le Centre national de coordination antiterroriste –, est un engagement pionnier dans l'architecture des services de renseignement, basé sur la structure des centres dits « de fusion », laquelle rompt avec la séparation organique traditionnelle de la lutte contre ces phénomènes, élargissant le champ des connaissances et du renseignement, améliorant la coordination, renforçant la riposte et, dans le même temps, facilitant une utilisation plus efficace des ressources disponibles tout en évitant les doubles emplois.

La création du CITCO a entraîné l'interconnexion des bases de données correspondantes, ce qui a permis de détecter des correspondances dans 14 % des enquêtes. Ces correspondances, principalement entre des individus liés à des organisations terroristes et liés au trafic de drogue et au blanchiment d'argent, ont permis d'ouvrir de nouvelles voies d'investigation à travers une approche stratégique innovante et plus efficace.

Dans le même esprit, la nouvelle Stratégie nationale de lutte contre la criminalité organisée et la grande délinquance, adoptée en janvier dernier, établit comme l'un de ses 10 axes d'action la réponse aux liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée, imposant entre autres actions : le renforcement de l'action du CITCO susmentionné, tant dans l'élaboration du renseignement stratégique que dans la coordination efficace des enquêtes; le renforcement du travail des unités de police dédiées à la lutte contre ces deux phénomènes en encourageant la création d'équipes d'enquête communes; l'amélioration des bases de données sur la criminalité organisée et le terrorisme, afin d'accroître la

détection précoce des liens possibles entre les groupes criminels et terroristes et leurs cibles et interconnexions possibles; et, enfin, la promotion de l'échange d'informations au niveau international.

Enfin, l'Espagne considère que l'existence de liens entre le terrorisme et la criminalité organisée constitue une menace qui ne doit pas être sous-estimée et qui appelle à des mesures spécifiques pour assurer une meilleure coordination des enquêtes policières sur ces deux phénomènes et un meilleur échange de renseignements.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine remercie le Pérou d'avoir organisé ce débat public sur les liens entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée.

Nous remercions également le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Yury Fedotov, la Directrice exécutive de la Direction du Comité contre le terrorisme, Michèle Coninsx, et la consultante internationale, Tamara Makarenko, pour leurs présentations très utiles ce matin.

Bien que l'Argentine reconnaisse l'existence d'un lien entre le terrorisme et la criminalité organisée traditionnelle, elle ne peut manquer de rappeler la nécessité de garder à l'esprit que ces deux phénomènes sont régis par des cadres juridiques différents au niveau international et que ces particularités doivent être respectées.

Le terrorisme porte atteinte aux valeurs et aux principes des États, à la démocratie et aux libertés, et la lutte contre le terrorisme exige une approche intégrée et coopérative.

L'Argentine réaffirme sa volonté de faire face à la menace terroriste sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, dans le cadre du droit international, du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, et conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Ces dernières années, l'Argentine s'est également employée sérieusement à renforcer ses capacités nationales de lutte contre la criminalité transnationale, le crime organisé, le trafic de drogue et la traite des personnes – en empêchant la circulation illicite des personnes, des biens, des armes et des ressources financières illégales – ce qui contribue directement

à renforcer la sécurité régionale et mondiale contre le fléau du terrorisme.

Au niveau régional, la République argentine appuie les initiatives de formation et l'échange d'informations et de bonnes pratiques dans le cadre du Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains, une organisation que nous avons aidé à créer en 1998 et dont nous avons assuré la présidence en 2018.

De plus, le 19 juillet, Buenos Aires accueillera la deuxième Conférence ministérielle hémisphérique sur la lutte contre le terrorisme, dans le cadre du 25^{ème} anniversaire de l'attaque terroriste contre le siège de l'Association mutuelle israélite argentine, à laquelle, nous l'espérons, les pays de la région seront nombreux à participer.

Au niveau national, le Ministère argentin de la justice met en œuvre des plans de formation à l'intention des juges, procureurs et autres agents publics sur les enquêtes patrimoniales dans le cadre d'infractions telles que le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

L'Argentine s'est efforcée de promouvoir une mise en œuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale. Par exemple, dans le cadre du premier pilier, nous avons renforcé notre législation sur les droits et garanties visant à protéger les victimes du terrorisme et d'autres crimes connexes afin de leur fournir conseils, assistance, représentation juridique, protection et accès à la justice.

En conclusion, je voudrais souligner qu'il importe d'accroître la collecte de données sur la criminalité transnationale organisée et l'analyse de la situation actuelle comme point de départ d'une évaluation de la situation actuelle et de l'élaboration de stratégies spécifiques pour traiter ce problème au niveau régional, tout en respectant les cadres juridiques existants et les compétences spécifiques des différents organes, conformément à la Charte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Atlasi (Maroc) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et pour la pertinence du choix de cette thématique importante sur les liens entre

le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Koweït pour sa présidence réussie du Conseil, le mois dernier.

Je tiens également à remercier M^{me} Michelle Coninx, Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive du Comité contre le terrorisme; M Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD); et M^{me} Tamara Makarenko, Consultante internationale, pour leurs exposés enrichissants.

D'aucuns doutent des liens qui existent entre le terrorisme et le crime transnational organisé, qui en fait ne datent pas d'hier. Les réseaux du terrorisme et du crime transnational organisé ont souvent travaillé ensemble, chacun rendant service à l'autre. Ils se coordonnent étroitement pour mener leurs opérations odieuses et illégales, n'épargnant aucun continent ni aucun pays. Ces liens se sont accentués durant la présente décennie avec une recrudescence des actes de terrorisme, couplée à une montée en puissance des activités de crimes transfrontières, menaçant en conséquence la quiétude des sociétés, la stabilité, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États.

Avec le flux des combattants terroristes étrangers vers les foyers de tension, notamment en Iraq et en Syrie, les deux réseaux se sont rapprochés davantage pour surtout faciliter le voyage des combattants terroristes étrangers vers lesdits foyers, avec l'aide de trafiquants et de passeurs d'hommes. De plus, les réseaux terroristes se sont servis des réseaux du crime transnational organisé pour financer leurs activités à travers des opérations d'enlèvement contre rançon, le trafic de drogue, d'armes et de biens culturels, la traite des hommes et des femmes et les activités d'immigration clandestine etc. Ce constat a été mis en lumière par plusieurs rapports du système des Nations Unies, dont ceux de l'ONUDD, et repris dans des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1373 (2001) et 2368 (2017), ainsi que dans la déclaration présidentielle S/PRST/2018/9.

La défaite militaire de Daech a provoqué le retour, le transit et la réinstallation des combattants terroristes étrangers, accentuant, d'une part, la menace terroriste dans le monde et contribuant, d'autre part, au renforcement des liens entre les réseaux terroristes et ceux de la criminalité transnationale organisée. D'où l'importance de s'interroger sur leur prochaine destination. Les combattants terroristes étrangers de retour se dirigent,

entre autres, vers l'Afrique du Nord et le Sahel, ce qui est de nature à peser lourdement sur la paix et la sécurité en Afrique, en particulier dans la zone sahélo-maghrébine. Ils guettent les foyers de tension et la fragilité de l'État et de ses institutions, là où il y a un vide étatique, pour s'y installer, proliférer et s'y propager afin de semer la terreur et la peur dans tout le continent.

Cette nouvelle réalité vient approfondir davantage l'existence en Afrique de liens entre le crime transfrontières, les groupes armés, les mouvements séparatistes, les groupuscules terroristes et les trafiquants de tous genres. De plus, les narcotrafiquants et trafiquants d'armes ont rallié les rangs des groupes terroristes, comme Al-Qaida et sa filière au Maghreb islamique, Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), et les entités alliées à Daech. L'ensemble de ces réseaux criminels s'entremêlent et se nourrissent de plus en plus les uns des autres. Ils se mondialisent, augmentant ainsi leur capacité de déstabilisation, d'atteinte à l'intégrité territoriale des États, et menacent sans nul doute la paix et la sécurité, non seulement dans l'espace africain, surtout dans la zone sahélo-maghrébine, mais également dans le monde. Ce qui est une source de préoccupation pour mon pays à laquelle la communauté internationale se doit de prêter plus d'attention.

Cette nouvelle donne complique davantage les efforts de lutte contre le terrorisme et le crime transnational organisé. Elle nous interpelle et doit nous inciter à renforcer la sécurité des frontières, l'échange d'informations, la consolidation de la coopération internationale, régionale et sous-régionale, ainsi que la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les conventions et protocoles internationaux de lutte contre le terrorisme, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant. En outre, l'ONU doit jouer un rôle central, surtout pour ce qui est du renforcement des capacités.

Le Royaume du Maroc, conscient des connexions constatées entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, surtout le trafic de drogue, d'armes, la traite d'êtres humains, les prises d'otages, les enlèvements de touristes et de travailleurs humanitaires, voire de fonctionnaires onusiens, a été parmi les premiers États à alerter la communauté internationale au sujet de ces connexions dangereuses. Il a ainsi appelé à la vigilance et à la conjugaison des efforts à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale pour lutter contre

le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Il a en outre appelé à une action concertée des États du Sahel et du Maghreb pour agir en vue d'endiguer les effets néfastes déjà perceptibles de ces activités.

Le Maroc a développé sa propre stratégie nationale, basée sur la gouvernance sécuritaire, la mise à niveau du cadre juridique, la lutte contre la précarité sociale et la réforme du champ religieux, pour lutter contre ces fléaux. Il s'est investi, en outre, dans les efforts internationaux, tant au sein de l'ONU et de ses organes spécialisés, que dans le cadre des initiatives et forums internationaux de lutte contre le terrorisme, dont le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qu'il copréside avec les Pays-Bas et, à partir de septembre, avec le Canada.

Enfin, le Maroc est disposé, comme par le passé, à partager son expertise et son savoir-faire en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée avec ses frères africains, tant dans un cadre bilatéral que par le biais de la coopération triangulaire avec l'ONU dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Turquie.

M^{me} Buner (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies, d'avoir organisé ce débat public. Nous remercions également les intervenants de leurs remarques très utiles.

La Turquie s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne, mais je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Les menaces transnationales, en particulier le terrorisme et la criminalité organisée, figurent sans aucun doute parmi les principaux problèmes de sécurité auxquels nous sommes confrontés de nos jours. Il est très alarmant de constater que la menace mondiale du terrorisme prend de l'ampleur à la fois géographiquement et sur le plan tactique, malgré l'augmentation des ressources et des moyens consacrés à la lutte contre ce phénomène.

Les organisations terroristes disposent des nouvelles technologies et de possibilités nouvelles. Et dans la mesure où les terroristes utilisent des méthodes sans cesse nouvelles et plus sophistiquées, adaptent leurs tactiques et leurs modes opératoires en fonction des circonstances, la lutte contre le terrorisme devient

de plus en plus complexe. De plus, l'expansion de la zone dans laquelle les terroristes opèrent a partie liée avec les financements et l'appui financier qu'ils reçoivent. En conséquence, les groupes terroristes sont de plus en plus impliqués dans des activités criminelles lucratives et les groupes criminels aident les organisations terroristes en leur fournissant des services.

Ce chevauchement de plus en plus important entre terrorisme et criminalité organisée appelle une attention accrue de la part de la communauté internationale. Nous ne pouvons pas prévenir et contrer les menaces présentes et futures en agissant isolément. Nous avons besoin de coopérer aux niveaux international et régional entre nous, mais aussi avec la société civile et le secteur privé. L'échange opérationnel et en temps opportun de renseignements, la coopération entre les organes chargés de faire respecter la loi ainsi que la coopération judiciaire officielle sont également d'une importance capitale.

En outre, nous ne pouvons relever efficacement ces défis interdépendants que si nous agissons de manière globale et transversale, dans le plein respect des principes des Nations Unies, en particulier ceux relatifs aux droits de la personne et aux libertés fondamentales. L'ONU occupe tout naturellement une place centrale dans nos efforts communs en matière de lutte contre le terrorisme. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies constitue l'ossature des initiatives nationales et internationales à mener dans ce domaine. Nous appuyons le rôle déterminant joué par tous les organismes et organes des Nations Unies à cet égard.

Nous estimons que l'assistance technique est un autre aspect crucial de nos efforts. Nous nous félicitons du travail accompli par les entités des Nations Unies, en particulier le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pour améliorer la capacité des États qui en font la demande. Pour sa part, la Turquie a contribué aux activités de renforcement des capacités en organisant des formations pour les représentants d'autres gouvernements sur la base de leurs besoins, en contribuant financièrement aux programmes dirigés par l'ONUSC et en accueillant des réunions internationales de haut niveau. Nous continuerons d'appuyer de telles activités.

Avant de terminer, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer qu'en tant que pays qui a une longue et douloureuse expérience de la lutte contre le terrorisme et qui continue de faire face à une menace directe émanant de plusieurs organisations terroristes, la Turquie est fermement convaincue que la communauté

internationale doit rester unie, faire preuve de solidarité et coopérer contre le terrorisme sans faire de distinction entre les organisations terroristes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vale de Almeida (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. La Turquie, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir présidé la séance d'aujourd'hui sur une question aussi importante. Je remercie également tous les intervenants de leurs précieuses contributions. Par souci de concision, mon intervention orale sera plus courte que la déclaration écrite, qui sera distribuée. J'aimerais faire quelques remarques, si je puis.

Tout d'abord, l'additif aux Principes directeurs de Madrid, adopté en décembre 2018, nous invite tous à poursuivre nos recherches et à continuer de collecter des informations afin de mieux connaître et comprendre la nature et la portée des liens qui peuvent exister entre terrorisme et criminalité transnationale organisée.

À cet égard, l'Union européenne s'efforce de mettre en œuvre une approche intégrée pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle pour lutter efficacement contre la criminalité, y compris le terrorisme, tout en veillant à ce que toutes les mesures prises respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Les divers organismes d'application de la loi et autres organismes chargés de ces deux domaines doivent travailler ensemble, partager leurs informations et renseignements et coordonner leurs efforts à tous les niveaux afin de relever efficacement les défis posés par ces deux fléaux.

Dans ce contexte, je voudrais souligner le rôle important joué par Eurojust, qui contribue à améliorer la coopération judiciaire dans la lutte contre la grande criminalité, y compris le terrorisme, et le rôle de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), qui aide les États membres à prévenir et combattre toutes les formes de terrorisme et de grande criminalité organisée et internationale. Europol établit chaque année un rapport sur l'état et les tendances du terrorisme. Dans son dernier rapport, qui

vient d'être publié, Europol a noté qu'un certain nombre d'enquêtes menées dans les États membres de l'Union européenne ont montré que les questions de blanchiment d'argent, de traite des êtres humains, de trafic de migrants et de financement du terrorisme étaient liées.

Dans l'Union européenne, la législation visant à prévenir et à combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a pour objectif d'empêcher que le marché financier ne soit utilisé à ces fins. La législation traite ces deux questions conjointement. Il est impératif de couper l'accès des criminels aux capitaux en luttant efficacement contre le blanchiment d'argent afin de décourager le terrorisme et la criminalité organisée. Cette législation a été modifiée récemment dans le but d'accroître la transparence quant aux bénéficiaires effectifs de sociétés et de trusts afin de prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par des structures opaques; d'améliorer le travail des cellules de renseignement financier grâce à un meilleur accès à l'information au travers de registres de comptes bancaires centralisés; de s'attaquer aux risques de financement du terrorisme liés à l'utilisation anonyme de monnaies virtuelles et d'instruments prépayés; et d'améliorer la coopération et l'échange d'informations entre les autorités de surveillance chargées de la lutte contre le blanchiment d'argent et la Banque centrale européenne, entre autres objectifs importants que nous poursuivons au niveau européen.

Le plan d'action antidrogue de l'Union européenne 2017-2020 permet également de mieux répondre aux nouveaux défis émergents en matière de santé et de sécurité dans le domaine de la consommation et du trafic illicites de drogue. Tout en maintenant et en actualisant les principaux domaines d'action et thèmes transversaux de notre précédente stratégie, le nouveau plan d'action identifie de nouveaux domaines d'action prioritaires, notamment la collecte de preuves sur le lien potentiel entre le trafic de drogues et le financement des groupes terroristes, la criminalité organisée, le trafic de migrants ou la traite des êtres humains. Nous travaillons d'arrache-pied dans tous ces domaines.

Pour terminer, nous estimons qu'il convient de redoubler d'efforts pour mieux comprendre les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Pour ces raisons et bien d'autres encore, nous nous félicitons de ce débat et de l'occasion qu'il nous offre de partager et de mettre en lumière nos expériences.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence péruvienne d'avoir organisé le présent débat public sur la question cruciale des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, car ces deux phénomènes déstabilisent aujourd'hui la sécurité régionale et mondiale. Je m'associe aux autres délégations pour remercier de leurs exposés éclairants M. Yury Fedotov, Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), M^{me} Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), et M^{me} Makarenko.

Aujourd'hui, le terrorisme international a acquis un caractère plus sinistre, passant d'actes isolés à des attaques terroristes d'envergure en Europe, en Asie et en Afrique. Les activités des groupes terroristes sapent la sécurité bien au-delà des zones de conflit en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et provoquent une migration forcée vers l'Europe à une échelle sans précédent. Ma délégation est alarmée par le fait que les terroristes tirent profit de la criminalité transnationale organisée. Cela nous oblige à prendre des mesures pour les empêcher de lever des fonds par les différents moyens qui s'offrent à eux.

Le Kazakhstan est partie à l'ensemble des conventions et instruments internationaux contre le terrorisme et s'appuie également sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous proposons que la Stratégie et les autres instruments actuels des Nations Unies soient rendus juridiquement contraignants par l'adoption de résolutions correspondantes du Conseil de sécurité.

L'année dernière, la troisième phase du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale a été lancée dans la région avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) et la DECT. Le Kazakhstan est fier d'être le premier bailleur de fonds de la troisième phase du projet régional, contribuant à hauteur de 10 % à son budget global.

Le terrorisme international ne peut être vaincu sans une réponse coordonnée. C'est pourquoi le Kazakhstan a lancé en septembre 2018 le Code de conduite pour un monde exempt de terrorisme, un document concis contenant 10 dispositions qui reflètent les conventions et instruments juridiques existants et appellent à une meilleure coopération, à des actions communes et à des efforts coordonnés pour combattre le terrorisme. Plus de

80 États Membres partageant les mêmes vues ont déjà signé ce code et ont joint leurs forces pour honorer leurs engagements à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale et d'autres instruments.

Sur la base de notre expérience récente au Conseil, nous pouvons dire que nous n'avons trouvé aucune preuve d'un lien direct entre le terrorisme et la criminalité organisée dans notre région d'Asie centrale. Dans le même temps, nous constatons dans certains cas des liens étroits entre les organisations terroristes inscrites sur la liste de l'ONU et les trafiquants de drogues opérant sur le territoire de l'Afghanistan.

Étant donné que l'opium continue d'être cultivé sur le territoire afghan, le rôle joué par les organisations régionales et internationales telles qu'INTERPOL, l'ONUDD et son Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale pour la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs devient encore plus pertinent. Nous appelons les États Membres de l'ONU à renforcer leur coopération avec les organisations régionales.

Une action rapide et décisive pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée exige une volonté politique et une collaboration aux niveaux régional et national. L'absence de possibilités d'éducation et d'emploi crée un terreau fertile pour le radicalisme et conduit à la propagation de l'idéologie terroriste parmi les groupes vulnérables, principalement les jeunes. Nous devons nous attaquer aux facteurs qui déclenchent des tendances mondiales néfastes, l'instabilité, les conflits armés dans de nombreuses régions du monde et les flux de réfugiés, ainsi qu'aux problèmes non résolus de la pauvreté et des disparités de développement, autant de facteurs qui entravent les progrès et empêchent nos interventions d'être pleinement efficaces.

Nos services de détection et de répression coopèrent étroitement avec le Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants, l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation du Traité de sécurité collective et les bureaux de l'ONUDD, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne afin de renforcer la coopération régionale, notamment par l'échange de renseignements et d'expériences pratiques et la mise en œuvre de mesures communes pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Dans les circonstances actuelles, nous devons sans relâche chercher des moyens d'améliorer, de renforcer et d'unir nos efforts. Nous devons mieux utiliser l'énorme potentiel du BLT, de la DECT, de l'ONUSD et des structures régionales compétentes pour partager les expériences et les meilleures pratiques, former le personnel et élaborer des outils efficaces de coopération sur le terrain. Le renforcement des capacités est la clef du succès.

Enfin, le Kazakhstan est prêt à travailler main dans la main avec d'autres pour améliorer et intensifier la coopération mutuellement bénéfique dans le but de mobiliser tous les efforts possibles pour lutter contre le terrorisme international et la criminalité organisée aux niveaux régional et mondial.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Pays-Bas.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Nous remercions également les intervenants de leurs importantes contributions.

Les Pays-Bas s'associent pleinement à la déclaration qui vient d'être faite au nom de l'Union européenne.

Je voudrais mettre l'accent, à titre national, sur trois questions : la recherche et l'échange d'informations, la participation au niveau local et la coopération internationale.

Tout d'abord, la nécessité d'approfondir les recherches sur le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée a déjà été soulignée. Qu'il s'agisse des environnements dans lesquels les terroristes et les criminels se rencontrent, de leurs stratégies de recrutement ou de leur lien avec la traite des personnes, nous n'en savons tout simplement pas encore assez. Mais nous ne devons pas seulement faire davantage de recherches; nous devons également faire de meilleures recherches grâce à un échange d'informations accru. Cela suppose d'identifier les bons interlocuteurs au sein du gouvernement, de la société civile et du monde universitaire afin de faciliter leurs échanges. Cela exige d'élaborer des textes de loi visant à stimuler l'échange d'informations entre institutions et entre le secteur public et le secteur privé, conformément aux obligations en matière de droits de l'homme, ainsi que de former les fonctionnaires à l'utilisation des nouvelles sources de données et des nouvelles méthodes de collecte et d'analyse des données. Le Conseil de sécurité peut encourager les États Membres à

prendre de telles mesures pour améliorer notre compréhension, car ce n'est qu'en comprenant mieux ce lien que nous pourrions y faire face plus efficacement.

Deuxièmement, en ce qui concerne la participation au niveau local, il est clair qu'il n'existe pas de modèle unique. Selon les régions et les différents pays, la relation entre les terroristes et les criminels prend des formes différentes. Toutefois, c'est au niveau local que le lien se manifeste le plus clairement et que les actions pour le combattre ont l'effet le plus direct. Le renforcement de la confiance entre les acteurs nationaux et les acteurs locaux renforce le dialogue et la coopération. Ce dialogue et cette coopération aident les gouvernements à s'attaquer aux facteurs qui favorisent le terrorisme et la criminalité organisée au niveau local, tels que le chômage et le manque d'accès aux services de base. L'ONU continue de jouer un rôle clef en aidant les États Membres, en particulier ceux dont les ressources sont limitées, à renforcer leurs capacités au niveau local pour lutter contre ce lien.

Troisièmement, en ce qui concerne la coopération internationale, le Royaume des Pays-Bas a présenté, en 2018, un ensemble de bonnes pratiques sur le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée au Forum mondial de lutte contre le terrorisme. En mars dernier, nous avons lancé un arsenal de mesures pour rendre ces bonnes pratiques opérationnelles, et je me félicite que de nombreux orateurs en aient parlé avant moi dans leurs déclarations. Ces bonnes pratiques et ces mesures ont été élaborées en étroite coopération avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et sont accessibles au public sur le site Internet du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. La coopération internationale entre l'ONU et des organisations telles que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme est cruciale pour que l'ONU et ses États Membres restent à la pointe de la lutte contre le terrorisme international et la criminalité organisée. L'ONU ne peut et ne doit pas faire cavalier seul.

Enfin, il arrive parfois que les personnes au passé le plus sombre créent le meilleur avenir. C'est avec ce slogan que l'État islamique d'Iraq et du Levant a recruté des criminels pour son califat. Le califat est peut-être tombé, mais notre débat d'aujourd'hui nous montre que le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée est plus vivant que jamais. Le Royaume des Pays-Bas demeure résolu à aider l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres à lutter contre le fléau du terrorisme et de la criminalité organisée, ainsi qu'à surmonter

le passé le plus sombre et à créer véritablement le meilleur avenir pour tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liechtenstein.

M^{me} Oehri (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme ont été reconnus par l'Assemblée générale dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant, entre autres. Le Conseil de sécurité a également reconnu ce lien complexe en adoptant des résolutions pertinentes, notamment la résolution 1373 (2001). Pour pouvoir prévenir et combattre efficacement les nombreuses formes de criminalité transnationale organisée qui sont liées au terrorisme international, il est indispensable d'améliorer notre coopération avec les acteurs concernés à tous les niveaux et de renforcer les capacités des services de répression et des organismes de lutte contre le terrorisme.

L'esclavage moderne et la traite des êtres humains constituent des crimes particulièrement cruels. Dans le monde, plus de 40 millions de personnes, pour la majorité des femmes et des filles, vivent dans des conditions d'esclavage. On estime à 150 milliards de dollars les revenus générés chaque année par le seul travail forcé. Un récent rapport du Comité contre le terrorisme met en lumière la façon dont la traite des personnes devient de plus en plus un outil pour les groupes terroristes.

La traite des êtres humains peut être à la fois une tactique employée par les terroristes et une source de financement du terrorisme. Elle peut être utilisée pour répandre la terreur, intimider les populations, institutionnaliser l'esclavage sexuel et encourager le recrutement, et elle peut être utilisée comme source de revenus - par exemple, lorsque les prisonniers sont vendus sur des marchés ou dans le cadre d'enchères en ligne et utilisés comme un instrument pour obtenir un rançon ou des paiements contre libération.

Le Conseil a reconnu que la traite des êtres humains peut être constitutive de crime de guerre et a inscrit les trafiquants d'êtres humains sur la liste du régime des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous restons favorables à une pratique plus systématique à cet égard et encourageons à poursuivre les discussions au Conseil, notamment s'agissant d'un éventuel régime de sanctions thématique. Nous nous félicitons en outre de l'adoption de la résolution 2331 (2016), qui demande

aux États Membres de renforcer la coopération entre les services chargés de l'application des lois, les organismes de réglementation et le secteur privé, ce qui aidera à détecter toute activité financière suspecte relative à la traite d'êtres humains qui finance le terrorisme.

En réponse à cet appel, le Liechtenstein, en collaboration avec l'Australie et les Pays-Bas, et avec l'appui du secrétariat de l'Université des Nations Unies, a lancé la Commission du secteur financier sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, également baptisée Initiative du Liechtenstein. La Commission est composée de représentants des banques de détail, de fonds spéculatifs, d'organismes mondiaux de réglementation, d'investisseurs institutionnels et de survivants, ainsi que de représentants du système des Nations Unies et du mouvement antiesclavagiste. Elle conçoit des mesures relatives à la durabilité et à l'innovation, aux prêts et aux investissements responsables, ainsi qu'à la conformité et à la réglementation pour donner au secteur financier mondial des moyens de lutter contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains. Nous remercions le Gouvernement néerlandais d'avoir organisé la quatrième et dernière consultation thématique de la Commission du secteur financier à la fin du mois de juin, qui a porté entre autres sur les sanctions, la coopération du secteur financier et le commerce responsable, ce qui nous permettra de réagir à l'esclavage moderne en meilleure connaissance de cause.

Le résultat final des travaux de la Commission sera présenté en marge de la semaine de haut niveau, le 27 septembre à New York. La mise en œuvre effective des mesures identifiées par la Commission sera essentielle pour contribuer à la lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, notamment lorsqu'ils sont le fait de groupes terroristes. L'ONU, et le Conseil en particulier, en plus d'autres organisations, entités et organes internationaux, seront des plateformes primordiales à cette fin.

Enrayer le lien entre le terrorisme international et la criminalité organisée signifie aussi s'attaquer à la corruption sous toutes ses formes. La petite corruption et la corruption à grande échelle empêchent chaque jour des millions de personnes de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux dans des domaines tels que les soins de santé, les services sociaux et la justice. Elles privent les jeunes de perspectives économiques, alimentent la migration irrégulière, offrent un terrain fertile à la criminalité et nourrissent les griefs et les conflits qui donnent naissance aux groupes terroristes.

Grâce à son approche globale, la Convention des Nations Unies contre la corruption fournit une base juridique pour lutter contre la corruption sous ses multiples aspects. Par ailleurs, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée demande aux États parties d'adopter des mesures efficaces d'ordre législatif, administratif ou autre pour promouvoir l'intégrité et prévenir, détecter et punir la corruption des agents publics.

Le Liechtenstein est déterminé à appliquer pleinement les conventions pertinentes et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international, conformément à l'objectif 16 de développement durable. Nous ne saurions trop insister sur le fait que pour réussir à édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, nous devons parvenir à éradiquer la corruption.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dinh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le terrorisme demeure un des plus grands défis pour la paix et la sécurité internationales, la vie et la dignité humaines. Comme le prouvent des études pratiques et universitaires, il existe un lien contextuel entre le terrorisme et la criminalité organisée.

En termes de collaboration pragmatique, les terroristes collectent des fonds par le biais du trafic de stupéfiants, du commerce illicite de ressources naturelles et environnementales et du blanchiment d'argent, et obtiennent un appui logistique grâce au trafic d'armes à feu, tandis que la criminalité organisée affaiblit la capacité et la gouvernance des États et contribue à accroître l'espace dans lequel les terroristes opèrent.

À un niveau plus élevé de convergence, les deux groupes puisent de plus en plus dans les mêmes groupes de personnes pour recruter et ont même commencé à fusionner en termes de personnel, de ressources, et d'activités logistiques et opérationnelles. Cette tendance préoccupante ne saurait être prise à la légère et la communauté internationale doit élaborer une approche viable et globale pour prévenir et combattre le fléau du terrorisme et de la criminalité organisée. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative du Pérou de convoquer le présent débat public, et nous voudrions souligner les points suivants.

Premièrement, le lien entre le terrorisme international et la criminalité organisée a été reconnu avec inquiétude par le Conseil de sécurité dans plusieurs résolutions, plus particulièrement la résolution

2195 (2014). La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant, ainsi que d'autres accords internationaux pertinents, ont également établi une norme en matière de coopération internationale dans la lutte contre la criminalité organisée. À cet égard, il est essentiel que les États Membres s'acquittent de leurs obligations au titre des résolutions du Conseil, et que les conventions pertinentes soient mises en oeuvre de manière globale et novatrice. Dans certains cas, les ressources allouées à la lutte contre la criminalité organisée restent modestes par rapport à celles allouées à la lutte contre le terrorisme. Compte tenu de cette menace combinée, il est grand temps de redoubler d'efforts afin de mieux sensibiliser et d'appliquer les technologies en matière de collecte et de comparaison des données concernant les deux phénomènes en vue de surveiller et de rompre leurs interactions.

Deuxièmement, nous soulignons l'importance, pour les États Membres, de renforcer leur capacité de sécuriser les frontières, d'ouvrir des enquêtes et d'engager des poursuites contre les terroristes et les membres des réseaux de la criminalité organisée qui travaillent avec eux. Nous voudrions souligner que l'une des façons les plus efficaces de lutter contre cette menace combinée est d'éliminer les conditions qui favorisent le terrorisme et les activités criminelles. Nous devons nous efforcer de lutter contre la pauvreté, les inégalités sociales et la discrimination et accélérer la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le même temps, nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'échanger des informations et des renseignements et de partager les données d'expérience et les pratiques optimales entre les services chargés de surveiller les frontières et de faire appliquer la loi. Toute activité de lutte contre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée doit être menée en conformité avec les principes du droit international, tels que consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment les principes de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Troisièmement, au niveau de l'ONU, nous appelons le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les organismes compétents des Nations Unies à renforcer encore la coopération interinstitutions en conduisant ces efforts internationaux. L'assistance fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, et le Bureau de lutte contre le terrorisme en

matière de renforcement des capacités et formation est une ressource importante à laquelle les États Membres doivent faire appel.

Le Viet Nam condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les motifs, le moment ou les auteurs. Nous n'avons épargné aucun effort pour mettre nos lois et nos politiques en conformité avec les obligations souscrites au titre des résolutions du Conseil et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant. Nous collaborons étroitement avec les institutions internationales, tels INTERPOL et l'ONU DC, pour lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. Dans le cadre de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), nous avons pris des mesures louables pour mettre en oeuvre la Convention de l'ASEAN contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, adoptée en 2015, ainsi que le Plan d'action global de l'ASEAN pour la lutte contre le terrorisme de 2017.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre engagement à travailler en étroite collaboration avec les organes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme et avec les partenaires internationaux et régionaux en vue de contrer la menace combinée que le terrorisme et la criminalité organisée posent à la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais avant toute chose vous féliciter, Monsieur le Président, de votre direction avisée du Conseil ce mois. Je félicite aussi le Koweït de sa présidence le mois passé.

Mon pays apprécie le fait que vous ayez choisi ce thème important, à savoir le lien entre le terrorisme international et la criminalité organisée, pour le débat public auquel nous participons aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier les intervenants des exposés pénétrants qu'ils ont présentés ce matin.

L'Égypte n'a cessé d'appeler à l'adoption d'une approche globale du phénomène du terrorisme, approche qui traite de ses multiples causes, incidences et interactions dans le cadre de l'effort sérieux mené pour trouver les solutions les plus efficaces à ce dangereux phénomène criminel. Le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée est bien établi, non seulement au niveau conceptuel et théorique, comme cela est manifeste

dans la résolution 55/25 adoptée par l'Assemblée générale en 2000 sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, laquelle reconnaît ce lien dans nombre de ces dispositions, mais aussi à la lumière de ce que l'expérience pratique a révélé dans plus d'un cas sur la convergence des intérêts des groupes terroristes et de ceux de la criminalité organisée.

L'Égypte a l'honneur d'assumer la présidence de l'Union africaine durant l'année en cours. À cet égard, je voudrais, en tant qu'exemple pratique, donner un aperçu de la vision qu'elle a de la situation en matière de sécurité au Sahel, – qui contribue à consolider le lien entre les groupes terroristes et les groupes de la criminalité transnationale organisée dans cette région – et faire connaître les recommandations et les propositions qu'elle a formulées pour aider à défaire cette union illégitime entre le terrorisme et la criminalité organisée, dont les exemples pullulent dans le monde.

La région africaine du Sahel pâtit depuis longtemps des activités des groupes de la criminalité organisée transnationale spécialisés dans le trafic de drogues et d'armes et la traite des personnes. Ces activités ont proliféré du fait de la faiblesse des capacités des services de répression dans nombre de pays concernés et de l'étendue de la zone couverte, que ces groupes mettent à profit. La détérioration de la situation sécuritaire en Libye, pays frère, est venue ensuite compliquer encore davantage les choses, et ce du fait des énormes quantités d'armes devenues disponibles et du grand nombre de mercenaires présents, ce qui a renforcé la capacité des groupes criminels de cette région d'affronter les organismes chargés de l'application des lois dans les États concernés. Des groupes terroristes comme Boko Haram, à l'ouest, ou des groupes terroristes affiliés à Daech, dans la région du Sahel, ont tiré profit de la précarité de la situation en matière de sécurité pour partager les bénéfices avec les groupes de la criminalité organisée opérant dans la région. Le résultat est regrettable et se manifeste tous les jours sous la forme d'enlèvements, de violences, de crimes contre les civils, les femmes en particulier, de conflits communautaires dans les pays de la région, de traite des personnes et de migration irrégulière.

L'Égypte est d'avis que la façon la plus efficace pour la communauté internationale d'enrayer les activités des groupes terroristes dans les zones où elles se rencontrent avec celles des groupes de la criminalité transnationale organisée, comme c'est le cas au Sahel, consiste à aider les autorités de ces États à renforcer

les capacités des institutions nationales et des services de répression. C'est ainsi que l'Égypte a par exemple fourni un appui technique aux pays frères du Sahel en leur proposant 1 000 bourses de formation dans le domaine militaire, ainsi que des programmes de renforcement des capacités dans divers domaines, par l'intermédiaire de l'Agence égyptienne de partenariat pour le développement. Les formations couvrent les domaines de la sécurité, du maintien de l'ordre et de la justice.

En outre, l'Égypte a récemment ouvert le Centre sahélo-saharien de lutte contre le terrorisme. Nous espérons vivement que le Centre aidera à renforcer les capacités des institutions des pays sahélo-sahariens et à consolider les piliers des États nations de la région, en limitant l'espace dont bénéficient les activités des groupes terroristes et des groupes de la criminalité transnationale organisée. Nous appelons la communauté internationale et nos partenaires à coopérer avec nous à cet égard, d'autant que cette coopération profitera non seulement à notre cher continent africain, mais aussi à nos voisins du nord, en Europe, qui subissent également les répercussions de la criminalité organisée et les activités des groupes terroristes au Sahel.

En guise de conclusion, je n'ai fait qu'énoncer quelques exemples réalistes. L'Égypte et de nombreux pays africains frères ont également souffert du lien qui unit les groupes terroristes et les groupes criminels organisés. Nous voulions partager nos points de vue et faire part de nos suggestions pratiques sur la manière de lutter contre ce phénomène en renforçant les piliers des États-nations et les capacités des institutions nationales. Nous sommes convaincus que c'est essentiel pour combler les lacunes qu'exploitent les groupes de la criminalité organisée et les groupes terroristes affiliés.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Mardini (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important aujourd'hui. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) apprécie cette occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité et de faire part de son expérience concernant les personnes privées de liberté.

Rien qu'en 2018, le CICR a rendu visite à plus de 1 million de personnes sur leurs lieux de détention. Dans nos activités, nous croisons des programmes dont

le but est de prévenir ou d'éradiquer l'extrémisme violent et nous voyons des politiques décrites comme visant la prévention de la radicalisation et la déradicalisation.

Certaines mesures visant les détenus accusés ou condamnés pour des infractions liées au terrorisme peuvent avoir des conséquences néfastes non seulement pour les détenus eux-mêmes, mais aussi pour l'ensemble de la population détenue, voire pour la société tout entière. Je veux notamment parler de celles qui placent à l'isolement les détenus considérés comme radicalisés ou risquant de le devenir, qui les regroupent dans des quartiers spéciaux ou les soumettent à des régimes stricts, qui restreignent leur accès aux services et aux programmes de réadaptation, ou qui leur font subir des transferts fréquents ou répétés. Les conséquences potentielles de ces mesures vont à l'encontre de l'objectif de protéger le public contre les actes à caractère violent. Aujourd'hui, je mettrai l'accent sur cinq garde-fous clefs qui, lorsqu'ils sont pris en compte dans les politiques, peuvent aider à contrecarrer ou à prévenir l'extrémisme violent ou la radicalisation sur les lieux de détention.

Premièrement, nous devons respecter la primauté du droit et traiter les détenus avec humanité. Le respect de la loi et la dignité et la protection de l'intégrité physique et psychologique des détenus sont à la base de tout programme de détention réussi. De plus, ce sont des impératifs.

Deuxièmement, réaliser une évaluation individualisée des risques et besoins et l'associer à une intervention et un suivi sur mesure contribueraient à réduire au minimum la stigmatisation de certains groupes de détenus.

Troisièmement, nous devons veiller à ce que les restrictions soient nécessaires, proportionnées et juridiquement fondées. Tous les détenus ont droit aux services et biens essentiels que sont par exemple l'accès quotidien à l'air libre, à l'eau, à la nourriture et aux installations sanitaires, les soins de santé et des échanges humains véritables, y compris des contacts avec leurs familles.

Quatrièmement, nous devons mettre en place, pour surveiller les détenus, un personnel de grande qualité, bien formé, bien soutenu et bien supervisé.

Cinquièmement, nous devons veiller à ce que la détention de tous, et pas uniquement de certains groupes, se passe en bon ordre et dans la sécurité. Pour avoir un effet positif et éviter la discrimination, un soutien matériel ou financier doit profiter au système de détention tout entier. Cela vaut également pour toutes

les interventions extérieures, telles que les initiatives de coopération bilatérale et intergouvernementale.

Par-dessus tout, les détenus doivent être traités avec humanité. Des conditions et un traitement inhumains en détention vont à l'encontre des obligations des États et de l'objectif de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Le CICR est prêt à collaborer avec les États pour garantir l'humanité du traitement et des conditions de tous les détenus.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

M^{me} Azucena (Philippines) (*parle en anglais*) : Les liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée sont bien établis aux Philippines. Le Groupe Abu Sayyaf, les Combattants islamiques pour la libération du Bangsamoro, le groupe Maute et Ansar Khalifa Philippines, qui ont tous plaidé allégeance à l'État islamique, financent leurs opérations par des activités criminelles, principalement le trafic de drogue, les enlèvements, l'extorsion et la contrebande d'armes. À l'origine, ils coopéraient avec des organisations criminelles, mais ils ont, depuis, développé leurs propres réseaux criminels, qui opèrent au prétexte fallacieux de lutter pour la liberté et pour les victimes de violations des droits de l'homme et de la conscience religieuse dès lors que l'État agit contre eux pour protéger ses citoyens.

Le siège de Marawi, en 2017, illustre la relation symbiotique entre le terrorisme et le trafic de drogue. Grâce à l'argent de la drogue, les terroristes ont réuni un assortiment hétéroclite et bien armé d'extrémistes, de criminels, de mercenaires et de combattants terroristes étrangers, pour prendre le contrôle de Marawi. Les narcopolitiques ont soutenu les groupes terroristes locaux en leur octroyant du personnel, des fonds et des armes à feu, ce qui a contribué à faire durer le siège qui a suivi la contre-offensive du Gouvernement. Des opérations intensives menées par l'armée et les forces de l'ordre nous ont permis de reprendre Marawi en six mois - moins de temps que les six ans qu'il a fallu pour reprendre Raqqa.

Au-delà des opérations militaires et des forces de l'ordre, une approche globale est nécessaire pour s'attaquer aux liens qui unissent les organisations terroristes et la criminalité organisée. Sur le plan politique, les Philippines disposent désormais de la loi organique de Bangsamoro, qui a accordé son autonomie au Mindanao musulman et qui vise à mettre fin à un conflit qui dure depuis des décennies dans cette région, conflit dont le

Groupe Abu Sayyaf et les groupes terroristes locaux prétendaient qu'il s'agissait d'un combat pour la liberté. C'était tout le contraire. Nous sommes également en train de modifier notre loi sur la sécurité humaine pour la rendre plus réactive face à ces liens.

Le trafic de drogues présente une source très rentable de revenus illicites. Le commerce de la drogue affaiblit la résistance sociale et corrompt l'intervention politique. On sait que les membres des groupes terroristes locaux sont à la fois des distributeurs ou revendeurs et des consommateurs de stupéfiants. Le « shabu » sert souvent au recrutement, et le commerce du shabu est principalement géré par des groupes criminels organisés, ce qui illustre la coopération entre les groupes terroristes et les organisations criminelles locales et transnationales. Tous ont tiré les enseignements du commerce de l'opium, grâce auquel la Grande-Bretagne a soumis à sa volonté un pays aussi grand qu'un continent et jadis si fier. Nos opérations antidrogue ciblent donc le commerce des stupéfiants.

L'argent étant le principal moteur de ces liens, il est essentiel d'identifier et de tarir les sources de financement, et d'en suivre les flux. Les cellules de renseignement financier, les services de détection et de répression, le Ministère public et les l'administration locale doivent collaborer, échanger des informations et sensibiliser le public. Le secteur public, le cas échéant, doit lui aussi travailler en étroite collaboration avec le secteur privé. La collecte de renseignements peut être plus efficace si les services se concentrent non pas uniquement sur les actes terroristes eux-mêmes, mais sur les moyens qui les rendent possibles.

Au niveau sous-régional, nous menons des patrouilles maritimes conjointes avec la Malaisie et l'Indonésie dans la zone frontalière des trois pays, à savoir le sud des Philippines, l'est de la Malaisie et Sulawesi, afin de renforcer les contrôles aux frontières, en particulier à la lumière des opérations d'enlèvement contre rançon de ressortissants transnationaux, qui sont la marque de fabrique du Groupe Abu Sayyaf, et qui ont coûté la vie au Néerlandais Ewald Horn.

Au niveau régional, le Plan d'action global de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la lutte contre le terrorisme prévoit la création de bases de données communes informatisées sur les organisations terroristes et leurs associations, ainsi que sur les groupes relevant de la criminalité transnationale organisée soupçonnés d'avoir des liens avec des organisations

terroristes, en vue de procéder à une évaluation commune des risques et des menaces.

À l'ONU et au niveau international, il faut intensifier les échanges de pratiques optimales et les efforts de renforcement des capacités des forces de l'ordre et des cellules de renseignement financier. Par exemple, des membres de l'équipe antiterroriste des Nations Unies nous ont contacté trois semaines avant la chute de Marawi pour nous avertir qu'après sa défaite au Moyen-Orient, l'État islamique d'Iraq et du Levant allait essayer d'établir son califat en Asie du Sud-Est.

Nos efforts de lutte contre le terrorisme sont ancrés dans le respect des droits de l'homme. En effet, la responsabilité première, primordiale et fondamentale d'un État est de protéger les citoyens honnêtes contre les criminels et les innocents contre ceux qui menacent leur sécurité et leur bien-être. Le Président philippin a pris un engagement ferme, inébranlable et total d'assumer cette responsabilité, et il ne se laissera pas décourager par les critiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Ahmed (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous voudrions vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous remercions également le Koweït de sa présidence du Conseil le mois dernier. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir choisi un sujet aussi important pour le débat d'aujourd'hui.

Le Soudan est un vaste pays, qui partage une frontière avec sept pays. Ces frontières sont longues et difficiles à contrôler. Dès lors, nous sommes particulièrement conscients de la nécessité de lutter contre les groupes terroristes qui essaient de profiter de ces frontières poreuses et difficiles à contrôler. La lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée est donc une priorité absolue pour mon pays et toutes ses institutions, ainsi qu'un pilier fondamental de notre coordination et de notre coopération avec les pays voisins et la communauté internationale.

Le Soudan a ratifié toutes les conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que les conventions régionales, africaines et arabes pertinentes. Mon pays participe activement aux efforts de l'Organisation de coopération islamique visant à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. Le Soudan estime que

la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est l'un des cadres juridiques internationaux les plus importants pour guider les législations nationales dans le domaine de la lutte antiterroriste, dans le cadre d'une approche cohérente et harmonieuse, ce qui a permis de réduire les activités des éléments et des groupes extrémistes et d'endiguer la propagation du terrorisme et de la criminalité organisée.

Le terrorisme est devenu encore plus dangereux du fait de ses liens de plus en plus importants avec la criminalité organisée. Compte tenu de grandes similitudes entre ces phénomènes au niveau de la structure, certains considèrent le terrorisme comme une forme de criminalité organisée, surtout que les actions des groupes criminels organisés et des groupes terroristes se chevauchent parfois, ce qui les amène à former des alliances étroites. Il importe donc de comprendre et de traiter ces liens de plus en plus importants entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, et d'analyser comment ils diffèrent selon les régions et les contextes.

Pour lutter contre la criminalité organisée dans le contexte de ses liens avec le terrorisme, nous devons élaborer des approches innovantes et efficaces sur le plan des coûts pour lutter contre les réseaux criminels et terroristes mondiaux, sur la base de la coopération et de la coordination bilatérales et collectives entre les États. Des mesures urgentes s'imposent également pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, sachant que toutes les mesures prises dans le cadre de la coopération internationale pour prévenir et combattre le terrorisme doivent être conformes à nos obligations en vertu du droit international, notamment la Charte des Nations Unies et les conventions et protocoles internationaux pertinents, en particulier le droit des droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit international humanitaire.

La lutte contre la pauvreté, la réalisation d'un développement équilibré, l'appui aux programmes de reconstruction et de promotion dans les pays en développement, en particulier les pays africains, et le renforcement du dialogue Nord-Sud sont autant de moyens de faire face aux dangers et aux manifestations du terrorisme, grâce à l'instauration d'un ordre international juste et équilibré.

Nos efforts nationaux de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies nécessitent un appui technique pour renforcer nos capacités et

permettre aux mécanismes internationaux de jouer pleinement leur rôle sur la base de la coopération et du respect mutuel, sans compromettre l'appropriation et la souveraineté nationales. Cela exige un effort collectif de la part des États et des organisations de la société civile, ainsi que des médias et des centres de recherche qui identifient ces phénomènes et en font le suivi, effectuent des analyses approfondies et contribuent aux efforts de sensibilisation et d'éducation.

Pour terminer, ma délégation espère que l'ONU, les institutions spécialisées et les États donateurs continueront d'apporter leur appui en faveur du renforcement des capacités des États, le cas échéant et à leur demande, pour qu'ils puissent prévenir le terrorisme, qui profite de la criminalité transnationale organisée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Uruguay.

M^{me} Benítez Lima (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons des exposés qui ont été présentés et de l'initiative prise par le Pérou d'organiser ce débat sur cette question très importante et d'actualité, alors que nous sommes confrontés à une prolifération de menaces qui n'existaient pas auparavant, qui nous exposent à de nouveaux risques et vulnérabilités.

Les activités qui relèvent de la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, le trafic d'armes, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, la corruption et la cybercriminalité, contribuent à la prolifération de la criminalité au niveau national, exacerbent ses effets, portent atteinte au développement économique, social et culturel de l'État, détruisent sa cohésion sociale, ternissent son image au niveau international et compromettent même la stabilité de ses institutions démocratiques.

La criminalité organisée et les actes terroristes font partie des obstacles auxquels l'Uruguay risque de se heurter pendant la période 2014-2030. Selon la Stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, qui porte sur la période 2017-2020, les crimes liés au trafic de drogues et de substances psychotropes sont les plus importants parmi les actes criminels de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme perpétrés en Uruguay, en lien avec l'Uruguay ou depuis l'Uruguay. En outre, selon cette Stratégie, les organisations criminelles internationales, notamment celles qui ont pour activité principale le trafic de drogues, constituent une menace pour notre

pays. Même si ces organisations n'ont pas réussi à établir des bases permanentes sur notre territoire, elles ont des partenaires locaux qui s'occupent de la distribution au niveau national et qui collaborent avec elles s'agissant de multiples aspects logistiques et de soutien. De plus, en raison des caractéristiques de ses frontières et de sa situation géographique, l'Uruguay est un pays attractif en tant que pays de transit.

En ce qui concerne le terrorisme et son financement, au moment où a été réalisée l'évaluation figurant dans cette Stratégie, aucune organisation terroriste qui opère au niveau local n'avait été identifiée et rien n'indiquait que le système financier uruguayen avait été utilisé pour effectuer des transactions financières liées à des organisations terroristes opérant à l'étranger. Les principales menaces pouvaient émaner d'organisations terroristes opérant dans certains pays de la région.

Ces dernières années, l'Uruguay a pris des mesures pour faire face à ces fléaux qui portent atteinte à la paix et au bien-être social de la population et qui peuvent éventuellement avoir des incidences négatives sur la souveraineté, l'intégrité territoriale, le développement et les ressources d'un pays, compromettant ainsi son avenir. Nous sommes conscients que pour prévenir et combattre efficacement la criminalité organisée, le terrorisme et les liens qui existent entre eux, il faut des systèmes policiers et judiciaires efficaces, une législation actualisée et une coordination interinstitutionnelle au sein de l'État. Ainsi, différents acteurs nationaux interviennent pour faire face aux différentes menaces, dans une perspective multidimensionnelle, en vue de mener une action multisectorielle.

Sur le plan législatif, ces dernières années, l'Uruguay a incorporé de nouvelles normes dans sa législation afin de faire face à l'évolution des menaces. Plusieurs lois ont été adoptées en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la dernière en date étant la loi 19 749 du 15 mai 2019 et le décret réglementaire 136/2019 du 16 mai 2019. Dans un autre domaine, l'Uruguay a promulgué en 2013 la loi 19 172 sur le contrôle et la réglementation de l'État concernant l'importation, la production, l'acquisition, le stockage, la commercialisation et la distribution de marijuana et de ses dérivés. La loi stipule que, grâce à l'intervention de l'État, le pays s'efforcera de s'attaquer aux conséquences sanitaires, sociales et économiques dévastatrices de la consommation de substances psychoactives, ainsi que de réduire les retombées du trafic de drogues et de la criminalité organisée. Elle

prévoit des mesures visant à contrôler et à réglementer le cannabis psychoactif et ses dérivés, ainsi qu'à informer, sensibiliser la société et la protéger des risques sanitaires liés à la consommation de cannabis, en particulier en ce qui concerne le phénomène de dépendance.

Par ailleurs, la loi 19 513 de 2017 sur la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée crée la Commission de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, ainsi que le Comité chargé d'assurer la sécurité aux frontières, et elle contient également des dispositions pénales. Toujours en 2017, l'Uruguay a adopté une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, créant le Centre national de coordination de la lutte contre le terrorisme dans le but d'améliorer la capacité de réaction du pays dans le contexte du respect de l'état de droit et des droits de l'homme. La stratégie poursuit quatre objectifs principaux : prévenir, protéger, évaluer et répondre, en cherchant à mettre en œuvre des solutions avec une approche globale.

Compte tenu de la nature transnationale de la criminalité organisée et du terrorisme, nous ne pouvons pas nous limiter aux mesures nationales, mais nous devons plutôt encourager et renforcer la coopération bilatérale, régionale et internationale. À cet égard, l'Uruguay demeure fermement résolu à coopérer avec les autres acteurs de la communauté internationale dans la lutte contre ces deux fléaux et leurs liens pernicious. Les mesures prises au niveau national reflètent cet engagement. Nous remercions la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des recommandations qu'elle a formulées lors de sa dernière visite à Montevideo, les 16 et 17 mars 2017.

Notre pays continue d'œuvrer pour surmonter ses vulnérabilités, et apprécie le soutien que le Comité apporte aux efforts qu'il déploie pour s'adapter aux nouvelles exigences du contexte international, dans le cadre du respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Rivero Rosario (Cuba) (*parle en espagnol*) : Les accomplissements de la révolution cubaine et l'engagement de notre pays à prévenir et combattre le terrorisme, ainsi que les diverses manifestations de la criminalité transnationale organisée qui peuvent contribuer au financement du terrorisme, ont fait de Cuba un

pays peu attrayant pour celle-ci. La nature et la portée du lien reconnu par le Conseil, qui peut servir de source de financement ou de soutien logistique au terrorisme, varient selon le contexte. Dans le cas de Cuba, ce lien n'est pas aussi évident que dans d'autres pays et régions du monde.

Notre pays, victime depuis des décennies du terrorisme d'État financé depuis l'étranger, condamne tous les actes, méthodes et pratiques terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quelles que soient leurs motivations. Le Gouvernement révolutionnaire cubain a réaffirmé qu'il n'avait jamais permis et qu'il ne permettrait jamais que le territoire national soit utilisé pour l'exécution, la planification ou le financement d'actes terroristes prenant pour cible un autre État, sans exception aucune. Ainsi, Cuba s'est engagée à respecter 18 conventions internationales sur la lutte contre le terrorisme. Elle a notamment mis en œuvre des mesures législatives, institutionnelles et administratives pour prévenir et sanctionner l'ensemble des actes et des activités terroristes. Elle a élaboré une norme pénale spécifique pour lutter contre les actes criminels de nature terroriste – la loi 93 sur la lutte contre les actes de terrorisme – ainsi qu'une législation pénale qui définit les crimes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

L'engagement et la capacité institutionnelle de Cuba de prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont été reconnus à maintes reprises par le Groupe d'action financière. Le *Rapport d'évaluation mutuelle de la République de Cuba*, qui a été élaboré dans le cadre du Groupe d'action financière d'Amérique latine, souligne que le risque général de blanchiment d'argent dans le pays est faible. Il met également en lumière la coordination et la coopération interinstitutionnelles qui existent à tous les niveaux à Cuba, ainsi que le cadre juridique actualisé dont le pays dispose pour lutter contre ce fléau. Par conséquent, il a été reconnu au niveau international que le travail mené par notre pays était « très efficace » dans les domaines du contrôle, des personnes et des structures juridiques, de la confiscation, des enquêtes et des poursuites relatives au financement du terrorisme, des sanctions financières et des mesures de prévention du financement du terrorisme.

S'agissant des différentes manifestations de la criminalité organisée, Cuba a également adopté une position de principe ferme et une politique de tolérance zéro, notamment en ce qui concerne la production, la

consommation et le trafic de drogues, ainsi que la traite des personnes, en prévenant et sanctionnant toutes ces activités illégales conformément à sa législation nationale et en empêchant ainsi, grâce aux mesures adoptées susmentionnées, le financement du terrorisme.

Cuba fait tout son possible pour empêcher que le territoire national ne serve à entreposer ou stocker des drogues illicites, que celles-ci y circulent ou y soient acheminées, en mettant en œuvre une stratégie de prévention et de lutte contre la consommation et le trafic illicites de drogues, tout en renforçant la coordination entre ses institutions nationales avec la participation active des communautés et des organisations de la société civile.

Grâce à ces efforts, Cuba a pu saisir, en 2018, 2 438 kilos de drogues, dont la plupart avaient été laissées par des trafiquants lors d'opérations internationales et n'étaient pas destinées au territoire cubain. Deux tentatives d'introduction de drogues dans le pays par voie maritime, et plus précisément au moyen de hors-bords, ont été découvertes et déjouées, et quatre personnes ont été arrêtées. Deux autres opérations ont été neutralisées dans nos eaux nationales, et quatre autres trafiquants de drogue étrangers ont été capturés. Quarante-neuf tentatives d'introduction de drogues par voie aérienne, entreprises par des réseaux criminels, ont été neutralisées.

En ce qui concerne la traite des personnes, Cuba dispose d'un plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la traite des personnes et la protection des victimes (2017-2020). L'impact de ce fléau dans notre pays est très faible, en raison des progrès que nous avons réalisés dans le domaine social et en matière de sécurité des citoyens, de l'égalité des chances, des politiques et des programmes visant à autonomiser les femmes, ainsi que grâce à la volonté politique et à la priorité élevée que l'État et le Gouvernement cubains accordent à la prévention et à la lutte contre ce fléau sous toutes ses formes en vue de protéger les victimes.

Nous rejetons, dans les termes les plus fermes, le *Trafficking in Persons Report* de 2019, le rapport de 2019 du Département d'État des États-Unis sur la traite des personnes, dans lequel Cuba figure dans la pire catégorie. Il est bien connu que ce rapport unilatéral, qui n'est ni légitime ni reconnu sur le plan international, répond à un objectif de manipulation politique, en tant que moyen de pression sur les autres États, et qu'il ne respecte ni ne considère les efforts internationaux visant à lutter contre la traite des personnes, et n'y attache

aucune importance. Il ignore délibérément le travail exemplaire et complet accompli par Cuba en matière de prévention et de lutte contre ce fléau. Il ne tient pas compte de la politique de tolérance zéro de notre pays à l'égard de la traite des personnes, et il passe sous silence les résultats des échanges qui ont eu lieu entre les deux pays pendant cinq années consécutives afin de partager des informations et de coopérer sur ces questions.

Comme nous venons de le démontrer, les campagnes diffamatoires contre Cuba, qui se recourent de manière incontrôlable, ont pour but de justifier l'hostilité du Gouvernement actuel des États-Unis à l'égard de Cuba et les mesures unilatérales de blocus et de coercition économique toujours plus nombreuses visant à détériorer le niveau de vie de la population, à limiter les flux financiers vers le pays, à empêcher l'approvisionnement et à nuire aux processus de production et aux services sociaux. Cela s'inscrit dans le cadre de la guerre économique impitoyable que nous subissons depuis 60 ans.

La lutte contre le fléau du terrorisme et de la criminalité organisée doit être menée dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international. Le Conseil de sécurité ne doit pas porter atteinte au mandat, aux fonctions et aux prérogatives des autres organes du système des Nations Unies, qui sont en mesure d'apporter des réponses efficaces et coordonnées à ces fléaux. Pour prévenir et combattre le terrorisme et la criminalité organisée sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, le Conseil doit avant tout s'acquitter de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales en s'attaquant aux causes profondes des conflits. Le Conseil doit promouvoir l'aide et la coopération internationales pour la création et le renforcement des capacités nationales des pays qui en font la demande, ainsi que l'échange d'expériences en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, sur la base du respect mutuel.

Nous rejetons fermement les politiques du deux poids, deux mesures, la sélectivité politique et les actes unilatéraux de certains États qui cherchent à certifier leur conduite et dressent des listes politiquement motivées au mépris du droit international, et qui brandissent le drapeau de la supposée lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée pour commettre des actes d'agression, miner la souveraineté nationale et s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat et de votre engagement constant à renforcer notre compréhension des liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée, dont l'ampleur et le caractère menaçant, comme nous venons de l'entendre, se sont considérablement développés au cours des 20 dernières années.

Je suis ici parce que mon pays, l'Irlande, estime que les débats comme celui-ci sont importants et peuvent changer les choses. Un élément crucial de la lutte contre ces menaces conjointes, que j'ai mentionné, consiste à mieux comprendre la nature et l'étendue des liens qui existent entre elles. Nous devons faire plus pour approfondir notre compréhension à l'ONU, au sein de nos gouvernements et dans l'ensemble de la société civile.

Je m'appuie sur votre importante note de cadrage (S/2019/537, annexe), Monsieur le Président, pour faire quatre brèves observations.

Premièrement, on pourrait croire à un truisme mais il est vrai que le terrorisme comme la criminalité organisée sont alimentés par les systèmes mondiaux complexes et changeants de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Nous estimons n'avoir aucun espoir de régler ce problème à titre individuel ou dans l'isolement. Une approche coordonnée est essentielle pour le combattre efficacement. La démarche de l'Irlande regroupe un éventail de départements et d'organes gouvernementaux, notamment la Banque centrale d'Irlande, la police irlandaise, notre bureau des avoirs criminels et le Service irlandais des impôts. Mais nous savons que cela ne suffit pas. Le Conseil de sécurité doit jouer son rôle. Nous avons été heureux de nous porter coauteur de la résolution 2462 (2019), initiée par la France, qui décrit une approche globale en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Comme toujours, il faut maintenant passer des discours à la mise en œuvre.

Deuxièmement, nous savons que les groupes criminels organisés et les organisations terroristes s'appuient de plus en plus sur le recrutement de personnes largement marginalisées et souvent vulnérables. Les prisons sont un terrain de recrutement particulièrement fertile. Les petits criminels et les membres de groupes criminels organisés sont souvent radicalisés. Nous estimons que la formation des forces de police et une

participation véritable des femmes et des jeunes sont cruciales pour mener ce combat.

Troisièmement, la collaboration et l'engagement multilatéraux sont une condition *sine qua non* pour lutter efficacement contre ces menaces. Mon pays, l'Irlande, estime que l'ONU peut jouer un rôle central à la tête de l'intervention coordonnée et inclusive des États Membres, en suivant la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous sommes d'avis qu'il faut déployer des efforts concertés pour améliorer la visibilité et l'efficacité des activités de l'ONU en matière de lutte antiterroriste.

En tant que pays candidat à un siège au Conseil de sécurité pour la période 2021-2022, nous croyons en deux choses – premièrement, qu'il s'agit bien d'une menace à notre paix et notre sécurité collectives; et deuxièmement, que le Conseil non seulement peut, mais doit jouer un rôle s'agissant de comprendre et de combattre les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée.

En tant que membre actif de l'Union européenne (UE), nous tenons à saluer le travail important entrepris par l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale pour renforcer la coopération judiciaire en matière de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Nous attachons également une grande importance aux travaux de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et d'Europol et à l'appui qu'elles fournissent en facilitant le partage d'informations entre les États membres de l'UE.

Quatrièmement enfin, nous sommes convaincus que les mesures de lutte contre le terrorisme, en particulier le partage d'informations transfrontières, ne doivent jamais compromettre nos obligations en vertu du droit international, notamment le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire. La société civile joue un rôle crucial, et nous préconisons d'accroître les efforts en vue de renforcer ce partenariat. Pour parler simplement, l'instauration et le maintien de la confiance entre les organisations publiques, privées et non gouvernementales est le fondement à partir duquel nous devons poursuivre cette lutte.

Le Conseil de sécurité, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des affaires de désarmement et le système des Nations Unies dans son ensemble disposent de nombreux outils pour lutter contre ces menaces. Notre tâche consiste à les mettre à contribution. Mon pays, l'Irlande, réitère sa détermination inébranlable à collaborer activement avec ses

partenaires à l'ONU, et peut-être qu'avec l'appui de cet organe en tant que membre du Conseil de sécurité à l'avenir, nous lutterons activement contre ces menaces. Nous estimons que c'est le moins que nous puissions faire pour les innombrables victimes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Maldives.

M^{me} Hussain (Maldives) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public.

Le terrorisme et la criminalité organisée font partie des problèmes mondiaux les plus complexes et difficiles de notre époque. Nous devons être capables d'appréhender de manière globale ces problèmes de plus en plus graves et difficiles. Le terrorisme ne tient pas compte des races, des religions et des nationalités. La lutte contre le terrorisme doit donc s'appuyer sur une approche multiforme, de l'action directe visant à démanteler des cellules et des réseaux financiers aux mesures visant à prévenir la propagation des idéologies extrémistes, notamment en surveillant les discours haineux hors ligne ou en ligne. Les débats publics comme celui-ci peuvent nous aider à mieux comprendre ce phénomène multiforme et à apprendre les uns des autres pour orienter nos actions collectives vers la lutte ainsi que la détection, l'interception et la prévention de terribles crimes.

Les Maldives condamnent fermement tous les actes, méthodes et pratiques terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Le terrorisme est un acte atroce qui tue des personnes innocentes, détruit des sociétés, force de nombreuses personnes à quitter leurs foyers et anéantit des décennies de développement. C'est une menace transnationale qui exige une action internationale coordonnée. En tant que membres de la communauté internationale, nous avons tous la responsabilité de collaborer plus étroitement, d'étudier les causes profondes du problème et de déployer des efforts pour empêcher les idéologies violentes et extrémistes de prendre pied dans nos pays respectifs.

Ces dernières années, nous avons observé une dépendance croissante entre le terrorisme international et la criminalité organisée, en vertu de laquelle des individus évoluent entre leurs identités de terroristes et de criminels. Leurs fonctions vagues font qu'il est difficile pour les organes de répression de les appréhender et de les poursuivre. En tant que nations, nous devons comprendre ces liens et nous devons non seulement

renforcer nos cadres nationaux, mais également veiller à ce que ces cadres fonctionnent de la manière attendue. Nous devons également garantir la pleine mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les Maldives ont promulgué une loi sur la prévention du terrorisme et une loi sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme en 2015. La réglementation publiée en 2015 par l'Autorité monétaire maldivienne, la Banque centrale nationale, en vertu de la loi sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme fournit des directives claires au secteur bancaire et aux autres institutions financières. Le fait de participer à des activités terroristes ou d'appuyer de telles activités est une infraction pénale aux Maldives.

J'ai le plaisir d'annoncer que le Gouvernement du nouveau Président Solih a décidé d'accélérer les efforts en matière de lutte contre le terrorisme et la radicalisation à titre prioritaire. Des efforts sont en cours en vue de modifier la législation en matière de lutte anti-terroriste afin de lutter plus efficacement contre les menaces contemporaines. Durant le premier mois de son mandat, le Président Ibrahim Mohamed Solih a créé la Commission présidentielle de lutte contre la corruption et de recouvrement des avoirs. Le but de cette commission est d'enquêter sur les cas de détournement des fonds gouvernementaux, de blanchiment d'argent, de corruption et d'abus de pouvoir au sein des institutions nationales entre janvier 2012 et le 17 novembre 2018.

Mon pays a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en 2013 et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en 2016, suite à quoi nous avons élaboré un plan national d'action pour la lutte contre la traite des personnes. Plus récemment, en février, un nouvel organe de coordination de la lutte contre la traite a été créé afin de coordonner plus efficacement les efforts dans ce domaine.

Le Centre national de lutte contre le terrorisme des Maldives offre une plateforme commune qui facilite l'échange d'informations et de renseignements et synchronise les activités interinstitutions de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les Maldives s'attaquent au phénomène de l'extrémisme violent en adoptant une approche à l'échelle de la société tout entière. En collaboration avec des partenaires interinstitutions et des parties prenantes communautaires, le Centre a mis en œuvre divers programmes visant

à renforcer la résilience des communautés face aux idéologies de la radicalisation et à promouvoir leur autonomisation, en particulier celle des femmes, des jeunes et de leurs représentants. Mon gouvernement est intimement convaincu que, si nous voulons prévenir et combattre le terrorisme, la stratégie la plus efficace passe par des programmes menés à l'échelon local. Nous devons adopter une approche multipartite pour lutter contre le terrorisme mondial, l'extrémisme et la criminalité organisée.

Les Maldives réaffirment leur engagement à s'acquitter de leur obligation de lutter contre le terrorisme. Tout en continuant de renforcer les cadres et les mesures de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée au niveau national, nous veillerons à ce que nos efforts s'inscrivent dans une approche globale tant régionale que mondiale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovénie.

M^{me} Bavdaž Kuret (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence péruvienne du Conseil de sécurité d'avoir inscrit la question des liens entre terrorisme international et criminalité organisée à l'ordre du jour du Conseil. Plus de quatre années se sont écoulées depuis que le Conseil a examiné cette question (voir S/PV.7351) et adopté la résolution 2195 (2014). Je voudrais également remercier les trois intervenants de ce matin.

Le présent débat tombe à point nommé. En effet, les moyens employés par les terroristes et les menaces qu'ils représentent deviennent de plus en plus complexes, et il en va de même pour la criminalité organisée. Étant donné l'utilisation accrue des nouvelles technologies, les liens sont plus difficiles à détecter et à combattre.

Je voudrais également m'associer à la déclaration faite par le Chef de la Délégation de l'Union européenne et ajouter quelques observations et commentaires à titre national.

Le terrorisme et la criminalité ont souvent été traités comme des phénomènes différents en raison de leurs motivations différentes. Toutefois, la convergence croissante des groupes de la criminalité organisée et des groupes terroristes au cours des dernières décennies est une tendance mondiale qui menace les intérêts sécuritaires de nombreux États dans le monde. Ce phénomène n'est pas nouveau. En effet, il est établi que les groupes de la criminalité organisée et les groupes terroristes opèrent souvent de la même façon, se livrent aux mêmes

types d'activités criminelles et partagent les mêmes caractéristiques organisationnelles.

Le caractère transnational, le financement par le biais d'activités criminelles et illicites et la capacité d'inspirer la peur sont autant de traits qu'ils ont en commun. La frontière traditionnelle entre le terrorisme et les autres formes graves de criminalité organisée s'estompe, ce qui exige des États qu'ils affinent leurs politiques de prévention et de lutte contre les activités des groupes terroristes et des groupes criminels organisés afin d'accroître leur efficacité et d'assurer une sécurité maximale aux citoyens, tout en respectant l'état de droit, les droits de l'homme et la démocratie.

Nous estimons que la coopération régionale est l'un des moyens les plus efficaces de faire face à ce problème aussi urgent que difficile. Sur proposition de la Slovénie, l'Union européenne a appuyé l'élaboration de l'Initiative de lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux, un concept de gouvernance intégrée en matière de sécurité intérieure, qui englobe d'autres domaines importants de la coopération en la matière, à savoir la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la grande criminalité et la criminalité organisée, et la sécurisation des frontières. Les objectifs politiques de cette initiative visent à renforcer les activités policières fondées sur le renseignement, à améliorer les outils régionaux et à resserrer la coopération opérationnelle entre l'Union européenne et les pays des Balkans occidentaux.

En 2017, les ministres de l'intérieur de la région, en collaboration avec des partenaires internationaux et européens, ont lancé le processus de mise en œuvre, désignant un groupe d'appui à l'application de cette nouvelle politique. Cette structure a rassemblé les capacités et les compétences existantes des mécanismes de coopération régionale, et est hébergée par le bureau régional du Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, à Ljubljana, ma capitale.

Le débat d'aujourd'hui a clairement montré une fois de plus la grave menace que les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme font peser sur la paix et la sécurité internationales. La législation et les forces de l'ordre semblent presque toujours avoir un temps de retard, ce qui devrait être une raison suffisante pour que tous les États restent vigilants, actualisent leur législation en conséquence et en temps voulu et, surtout, investissent dans la coopération internationale.

Au cours des dernières décennies, nous avons mis en œuvre toute une série de politiques aux niveaux sous-régional, régional et international et en collaboration avec le nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme. Si nous voulons vraiment contrer ces deux menaces, nous devons absolument respecter les règles que nous avons déjà établies et coopérer. Aucun État ou gouvernement ne peut lutter seul contre ces menaces. Le terrorisme et la criminalité organisée ne connaissent pas de frontières. Il devrait en être de même pour nous dans le combat que nous menons contre ces deux phénomènes. C'est pourquoi il est indispensable que le projet de résolution que le Conseil de sécurité adoptera dans le courant de ce mois se concentre sur tous ces différents aspects des menaces ainsi que sur notre réponse commune à celles-ci.

Je voudrais encore une fois vous remercier, Monsieur le Président, de cette initiative.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Carazo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat sur un sujet qui nous préoccupe tous.

La meilleure façon de s'attaquer aux liens qui existent entre la criminalité transnationale et le terrorisme passe par la prévention. Les États doivent renforcer les institutions qui luttent contre la criminalité et œuvrer inlassablement à réduire l'impunité et à respecter l'état de droit et les droits de l'homme. Si nous voulons prévenir la radicalisation des jeunes et faire pièce à la criminalité, nous devons également redoubler d'efforts pour étendre les services de base tels que l'éducation, la santé et la sécurité aux zones où la présence du Gouvernement est faible ou limitée.

À cet égard, le Costa Rica souligne l'importance de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des quatre piliers qui la sous-tendent, notamment la nécessité de s'attaquer aux conditions qui contribuent à la propagation du terrorisme, la prévention et la lutte contre le terrorisme, et le renforcement des capacités des États et du rôle de l'ONU. Un autre moyen de prévenir les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme est de renforcer les frontières, tant maritimes que terrestres. Des frontières poreuses se prêtent à des activités illicites telles que le trafic de stupéfiants et d'armes, la traite des personnes et la contrebande de marchandises interdites.

La prévention et la lutte contre ces fléaux relèvent de la responsabilité de chaque État et de la sécurité nationale, mais lorsque les activités illicites sont menées de

manière coordonnée dans plusieurs territoires, transcendant les frontières d'un pays, elles exigent une attention internationale. C'est pourquoi il est bon que nous ayons cette discussion aujourd'hui.

Nous sommes face à un phénomène dans lequel les criminels sont des prestataires de services pour les terroristes, qu'il s'agisse du blanchiment d'argent, de la fourniture de papiers ou documents, du trafic d'armes ou de la traite des êtres humains. Il y a aussi des situations où les terroristes se livrent à des activités propres à la criminalité organisée comme l'enlèvement ou l'extraction illégale de métaux, afin d'obtenir des sources de financement. Il s'agit d'un grand défi pour la prévention de la criminalité et pour l'administration de la justice, car cela bouleverse les schémas traditionnels auxquels nos agents de la force publique et nos administrateurs de la justice ont été formés et les situations auxquelles ils sont habitués.

Le Costa Rica a récemment modifié sa législation nationale afin de renforcer ses outils de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Parfois, de façon quelque peu naïve, les activités de prévention se centrent exclusivement sur ces aspects, mais comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, la prévention ne se limite pas à cela.

La Cour suprême de justice du Costa Rica s'emploie à former les juges, les procureurs et les agents de la police judiciaire à la lutte contre la cybercriminalité, la participation des entreprises à la criminalité organisée et au blanchiment d'argent, ainsi qu'à la lutte contre la traite des êtres humains et la contrebande, entre autres, en vue de détecter la criminalité organisée. Des efforts sont également déployés pour améliorer le traitement et l'analyse des informations, l'interprétation et la compréhension des relations qui s'établissent entre les réseaux qui composent ces organisations.

La coopération est fondamentale pour pouvoir lutter contre ces groupes organisés qui opèrent à l'échelle internationale, mus par des motivations différentes : les criminels sont en quête de bénéfices économiques et les terroristes, en général, cherchent à imposer des idéologies ou des religions. Cependant, pour parvenir à leurs fins, ils utilisent des méthodes et des moyens similaires : activités illicites telles que le transfert d'armes, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, l'enlèvement, le braquage de banques, entre autres.

En dehors de l'assistance que les pays peuvent se fournir les uns les autres par l'intermédiaire d'accords

bilatéraux, le Costa Rica estime que c'est aux organisations régionales et sous-régionales de jouer le premier rôle dans la coopération et la coordination des efforts conjoints, en raison de leur connaissance des régions dans lesquelles elles sont basées. Les besoins nationaux et les caractéristiques de la criminalité varient d'une région à l'autre. Comme nous l'avons entendu à la réunion spéciale organisée en avril dernier, l'Amérique latine est la région la plus violente au monde, celle qui compte le taux le plus élevé d'homicides et d'enlèvements contre rançon et la diaspora la plus importante. Il s'agit là d'un exemple de caractéristiques propres à un espace géographique, où le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée est en toute vraisemblance différent de ce qu'il est dans d'autres régions qui ne connaissent pas une telle prédominance de la violence. Nous en avons entendu des exemples dans cette salle tout au long de la journée.

La coopération, tant entre les États qu'entre l'ONU et les organismes régionaux, doit inclure la formation et le transfert de technologie. Les outils informatiques, utilisés principalement pour suivre les déplacements des combattants étrangers, doivent être à la portée de tous les pays, et cela doit être un effort conjoint. La normalisation du contenu des bases de données qui facilitent l'échange d'informations doit être un objectif commun afin d'améliorer la lutte contre le terrorisme. À cet égard, et dans la mesure où les réglementations nationales le permettent, les pays doivent s'efforcer d'établir des partenariats public-privé qui facilitent l'accès aux progrès technologiques dans ces pays et qui servent par conséquent à prévenir le terrorisme et à obtenir des preuves.

Tout cela doit se faire dans le respect de l'état de droit, des droits de la personne et des libertés fondamentales des individus. Nous devons garder à l'esprit que les organisations criminelles et terroristes, qu'elles agissent de façon interdépendante ou non, ont prouvé qu'elles ont accès à tous ces types de ressources. Pour coopérer de manière ordonnée et équitable et pour parvenir à un véritable échange d'informations, les États Membres doivent souscrire aux instruments de l'ONU pertinents à cet égard, tels que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles.

Pour le Costa Rica, il est urgent de renforcer la préparation vis-à-vis des actes difficiles à détecter en raison de leurs nouvelles tendances. Dans cette dynamique, il importe de sensibiliser les autorités, mais aussi

la société. Il importe de punir les coupables et de créer des normes, mais aussi de rechercher des mécanismes et des lignes directrices qui permettent d'identifier en temps voulu les indicateurs pour éviter des actes de grande envergure et des situations réellement critiques. À cette fin, la coopération en matière d'échange d'informations entre les États est vitale, et c'est pourquoi nous appuyons le projet de résolution proposé par la délégation péruvienne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Bessedik (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence péruvienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public extrêmement important et opportun sur les liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée. Je remercie également chacun des trois intervenants de leurs exposés détaillés.

La menace croissante que représente la criminalité transnationale organisée pour la paix et la sécurité, et ses liens avec le terrorisme et l'extrémisme violent appellent indiscutablement une attention accrue et de nouvelles mesures de la part de la communauté internationale. Cette dernière doit redoubler d'efforts pour rompre les liens entre ces deux fléaux et y faire face de manière globale. Malgré les revers territoriaux et la diminution des fonds dont disposent des groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaïda, ces entités font preuve d'une grande capacité de mobilité, d'adaptation et d'innovation et ont souvent recours à de nouvelles méthodes de financement pour diversifier leurs sources de revenus. On peut donc s'attendre à ce que les groupes terroristes en Afrique et dans d'autres parties du monde subviennent à leurs besoins grâce à diverses activités criminelles, notamment la traite des personnes, le trafic de stupéfiants, la cybercriminalité, l'exploitation illégale des ressources naturelles, l'extorsion de fonds, les enlèvements contre rançon, le trafic d'armes à feu, le blanchiment d'argent et le trafic de migrants, ainsi que la radicalisation des criminels dans le système carcéral.

Comme le souligne la note de cadrage (S/2019/537, annexe), il est urgent de mieux comprendre les liens en constante évolution entre le terrorisme et la criminalité organisée et d'y faire face, ainsi que d'appréhender de quelle manière et dans quelle mesure ils varient selon les régions et les contextes. Nous devons mobiliser nos efforts conjoints pour élaborer et déployer un ensemble d'outils afin de désorganiser ces réseaux en expansion

et de les priver des fonds qu'ils génèrent. L'échange d'informations entre les responsables du renseignement, les militaires et les services de police, le renforcement des capacités de la police nationale et des cellules de renseignement financier, la fourniture de l'assistance technique nécessaire telle que demandée et la poursuite de la mise en commun des ressources et des technologies entre les États doivent être des priorités essentielles.

Par ailleurs, il importe de souligner l'importance pour les États Membres d'investir davantage dans la promotion de technologies efficaces de contrôle et de surveillance des frontières, notamment l'introduction de documents d'identité biométriques. À cet égard, nous réaffirmons que les États ont le droit souverain, conformément au droit international, de sécuriser leurs frontières. La coopération entre les États dans ce domaine ne peut se faire que sur la base d'une approche cohérente et coordonnée qui respecte les principes fondamentaux de l'égalité souveraine, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les questions qui relèvent fondamentalement de la juridiction interne d'un État. Les entités des Nations Unies chargées de la lutte contre le terrorisme, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ont un rôle important à jouer s'agissant d'identifier les menaces et les besoins en matière de renforcement des capacités à la demande des États, sans perdre de vue que chaque région a ses propres spécificités.

Nous devons également nous attaquer aux conditions structurelles qui favorisent les activités criminelles et le terrorisme. La lutte contre ces deux fléaux ne peut aboutir que si on adopte une approche globale du développement socioéconomique, si on encourage la transparence et la bonne gouvernance et si on s'attaque à leurs causes profondes, notamment la pauvreté, l'inégalité, l'exclusion et la radicalisation. Il est également indispensable à cet égard de veiller à la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la participation de la société civile et des communautés locales.

La lutte contre le lien entre le terrorisme et la criminalité organisée demeure un élément central de la stratégie nationale globale de l'Algérie en matière de lutte contre le terrorisme. En conséquence, mon pays a adapté son cadre juridique relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la criminalisation du financement du terrorisme, ainsi qu'aux mesures de gel des avoirs et au contrôle des organismes à but non lucratif,

conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux normes du Groupe d'action financière.

Au niveau régional, l'Algérie est pleinement attachée à la coopération régionale dans la lutte contre la déstabilisation de la région du Sahel causée par les groupes terroristes et les groupes de la criminalité organisée. Comme tous les pays du Sahel, l'Algérie a toujours préconisé une approche orientée vers l'action ciblée et efficace, fondée sur le principe d'appropriation nationale et visant à lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, tout en assumant la responsabilité de la sécurité et de la stabilité à l'intérieur de notre territoire, conformément à nos obligations internationales. Le large déploiement militaire aux frontières du pays s'inscrit dans le cadre des efforts que déploie l'Algérie pour assurer sa sécurité et celle de tous ses voisins.

L'Algérie adopte une approche concertée entre les pays du Sahel dans le cadre de nombreux mécanismes de coopération comme le Comité d'état-major opérationnel conjoint, l'Unité de centralisation du renseignement et de liaison, et nombre d'autres instances. Ces mécanismes contribuent au renforcement de la coopération en matière de sécurité entre les pays du Sahel par le biais de la coordination et de mesures de renforcement du contrôle aux frontières, ainsi que de la formation et du partage des renseignements et du matériel.

Il convient de souligner que, lors de la trentième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) qui s'est tenue en février, l'Algérie a présenté, en sa qualité de championne en Afrique de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, un rapport qui dessine les menaces et les tendances terroristes sur le continent africain en 2018. Le rapport note que le lien qui existe entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée en Afrique se développe à un rythme alarmant. Bien que mûs par des motivations différentes, les deux fléaux ont un but commun qui sert leurs intérêts respectifs : affaiblir les institutions de l'État et réduire leur capacité d'assumer leurs responsabilités.

Les groupes terroristes en Afrique s'impliquent de plus en plus souvent dans des activités criminelles liées au trafic de drogues, de substances psychotropes et d'armes à feu, à la traite d'êtres humains, à la contrefaçon, à la contrebande de biens culturels, à l'exploitation des ressources naturelles et minières, au vol de bétail et à la piraterie. La nature transfrontière du terrorisme et de la criminalité organisée et l'existence de frontières poreuses et d'espaces non contrôlés dans certains États membres de l'UA, conjugués à la faiblesse des capacités

institutionnelles nationales d'autres États membres, sont souvent mis à profit par les groupes terroristes et les groupes de la criminalité organisée pour étendre leurs activités.

Le continent africain, par l'entremise de l'Union africaine et de ses diverses institutions, et les pays directement touchés ont fait preuve de résilience et de détermination dans leur lutte contre le terrorisme et les trafics liés au financement du terrorisme. Différents arrangements collectifs de sécurité ont été conclus et différentes initiatives collectives ont été prises à cet égard, comme les processus de Nouakchott et de Djibouti, le Comité des services de renseignement et de sécurité africains, l'Organisation africaine de coopération policière (AFRIPOL), et le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT).

AFRIPOL et le CAERT, qui sont tous les deux basés à Alger, continuent de jouer un rôle important dans le renforcement des capacités africaines de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. La signature, en janvier, d'un accord sur le partage de l'information entre INTERPOL et AFRIPOL fournit une importante plate-forme commune de coopération en vue de renforcer leur partenariat et leur coordination en matière de lutte contre ces deux fléaux. D'autres mesures ont été également prises pour aider les États membres de l'UA à renforcer encore les capacités de leurs services nationaux de détection et de répression, notamment par la création de bureaux nationaux de liaison d'AFRIPOL et grâce au système de communication de la Police africaine.

Dans le cadre des efforts globaux qu'elle déploie pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, l'Algérie travaille également en étroite collaboration avec d'autres acteurs, en particulier le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qui complète l'action anti-terroriste des Nations Unies. Dans ce cadre, l'Algérie et le Canada coprésident le Groupe de travail sur le renforcement des capacités dans la région de l'Afrique de l'Ouest. À cet égard, une réunion sur les liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest a été organisée conjointement à Alger par l'Algérie et le Canada, en octobre 2017. Le Forum mondial de lutte contre le terrorisme a aussi produit des documents-cadres utiles pour s'attaquer aux liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que le Mémoire d'Alger sur les bonnes pratiques en matière de prévention des enlèvements contre rançon

par des terroristes et d'élimination des avantages qui en découlent.

Enfin, l'Algérie reste fermement engagée dans les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent à tous les niveaux, et elle est disposée à contribuer aux efforts collectifs visant à réduire la menace posée par la criminalité transnationale organisée et par ses liens et sa collusion avec le terrorisme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Panama.

M^{me} Quiel Murcia (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer l'initiative de la présidence péruvienne d'organiser ce débat important afin de faire porter l'attention sur ce fléau, et reconnaître la valeur des interventions initiales qui ont mis à nu la réalité actuelle des liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée.

L'un des paradigmes de la mondialisation a été l'internationalisation de la criminalité organisée, dont les activités illicites, élargies à des méthodes nouvelles et dynamiques, posent des défis chaque jour plus grands à nos pays pour identifier les difficultés qu'ils rencontrent pour détecter et prévenir efficacement toute activité pouvant se muer en entreprises terroristes ou criminelles. Pour parvenir à leurs fins, les organisations terroristes s'associent à la criminalité organisée dans des activités licites et illicites afin de pouvoir grâce à celles-ci générer les ressources financières qui leur permettront de développer leurs activités permanentes ou potentielles.

En tant que pays de transit et touchant deux océans et que passerelle entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, le fléau de la criminalité organisée ne nous est pas étranger; il va main dans la main avec migration forcée, traite des êtres humains et trafic d'armes, de biens culturels et de drogues, entre autres phénomènes. À ce titre, nous sommes conscients de la responsabilité mondiale qui nous incombe d'y faire face de manière résolue.

Le Panama a exprimé sa ferme détermination à lutter frontalement contre le financement du terrorisme. De même, il reconnaît l'importance des initiatives menées conjointement avec des organisations internationales. L'appui porté à ces efforts par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) confirme encore une fois que l'action ne peut être menée isolément.

Nous avons ratifié 18 instruments internationaux aux niveaux régional et mondial en matière de lutte contre le terrorisme et nous avons établi un dossier national sur le terrorisme et son financement, sur la base de la résolution 1373 (2001). Au niveau régional, de concert avec le Comité interaméricain contre le terrorisme, le Panama met en oeuvre le programme d'assistance technique législative, impose des sanctions financières contre le terrorisme, et continue d'appliquer des mesures de gel préventif, d'interdiction de voyager, d'embargo sur les armes et d'autres mesures adoptées au Conseil de sécurité, cela en mettant à jour les listes de sanctions.

Aujourd'hui, le code pénal panaméen érige en infraction le financement du terrorisme et prévoit des peines plus sévères pour la commission de ce délit. Nous disposons d'une loi sur le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, qui comprend une réglementation sur le gel préventif des actifs, conformément aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité adoptées dans ce domaine.

Le Panama continuera d'unir ses forces à la lutte contre le terrorisme et son financement, en investissant des ressources pour améliorer ses capacités; à cette fin, nous avons concentré nos efforts sur la protection de nos frontières et du système financier et logistique, en vue de prévenir, décourager, détecter et réprimer les réseaux terroristes et la criminalité organisée.

Le monde interconnecté nous rend vulnérables et nous met de plus en plus au défi. Les progrès rapides des télécommunications, des réseaux sociaux et de la connectivité s'accompagnent de progrès économiques importants, mais pointent également vers des défis majeurs en matière de sécurité. Sur la base de la note de cadrage de la présidence (S/2019/537, annexe), nous soulignons avec force le rôle que tous les acteurs, publics et privés, peuvent et doivent jouer pour prévenir le terrorisme et la criminalité organisée et les empêcher de fragiliser nos sociétés et d'être une source d'instabilité. Il s'ensuit que les efforts collectifs, l'échange permanent de bonnes pratiques et une coopération dynamique et efficace sont des conditions *sine qua non* pour générer des réponses dotées d'approches globales qui s'attaquent au phénomène à partir des diverses réalités dans lesquelles opère la criminalité organisée. Puisque les défis auxquels nous sommes confrontés sont mondiaux, les solutions doivent également être mondiales.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant l'importance considérable des efforts multilatéraux et, avec eux, la valeur de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, laquelle approche de son septième examen biennal, prévu en 2020, je réaffirme que le Panama continuera d'œuvrer avec la communauté internationale pour entretenir les efforts visant à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives mais sans aucune tolérance pour la criminalité organisée et le terrorisme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également les Directeurs exécutifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de leurs contributions.

Parce qu'ils suscitent des préoccupations mondiales, le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée exigent une riposte mondiale, et l'ONU a un rôle déterminant à jouer dans les deux cas. Bien que le Conseil de sécurité doive continuer à jouer son rôle dans la lutte contre le terrorisme international, les questions relatives à la criminalité transnationale organisée ne doivent être traitées que par l'Assemblée générale. Les groupes terroristes et les organisations criminelles répondent à des motivations différentes et recourent à des méthodes différentes. Toutefois, l'incidence de leurs activités est très similaire – ils sont tous deux extrêmement déstabilisants et extrêmement destructeurs.

L'Iran est victime des activités des groupes terroristes aussi bien que des groupes criminels transnationaux. Dans le même temps, nous sommes à l'avant-garde de la lutte contre ces deux menaces. Au fil des 40 dernières années, 17 161 citoyens iraniens, dont près de 200 personnalités politiques de haut rang parmi lesquelles un Président, un Premier Ministre, un responsable judiciaire, un chef adjoint des forces armées et 27 membres du Parlement, ainsi que quatre chercheurs nucléaires, sont tombés en martyrs aux mains des groupes terroristes soutenus par l'étranger.

L'Organisation des moudjahidin du peuple (MKO), qui est responsable du meurtre d'au moins 12 000 civils iraniens et de nombreux citoyens irakiens, ainsi que

d'un certain nombre de ressortissants de diverses nationalités, continue de recevoir des fonds de certains pays de la région, tout en bénéficiant du soutien de certains États, notamment en Europe. De plus, après que les États-Unis l'ont désinscrite de la liste des groupes terroristes, la MKO est désormais active dans ce pays et ses membres coopèrent étroitement avec la communauté du renseignement des États-Unis pour mettre au point des complots et projets déstabilisants et destructeurs contre l'Iran.

Conscient de la grave menace que représentent les groupes terroristes dans notre région, l'Iran a aidé l'Iraq et la Syrie, à leur demande, à combattre les groupes terroristes les plus dangereux. Dans notre région, les groupes terroristes et les groupes criminels organisés se livrent principalement au trafic de drogue et, dans certains cas, au trafic d'armes et de biens culturels pour financer leurs activités. Par conséquent, en plus de combattre les groupes terroristes, nous nous sommes également engagés sérieusement dans la lutte contre les groupes de la criminalité organisée, principalement ceux qui sont impliqués dans le trafic de drogue. C'est ainsi que, ces 40 dernières années, 3 815 membres de nos forces de l'ordre ont perdu la vie et plus de 12 000 autres ont été blessés. Au cours des trois dernières décennies, l'Iran a saisi quelque 11 000 tonnes de différents types de stupéfiants et de substances psychotropes.

Rien qu'en 2018, nos forces de l'ordre ont mené 1 557 opérations contre des trafiquants de drogues, saisissant environ 807 tonnes de différents types de stupéfiants et substances psychotropes. Nos remarquables activités en matière de lutte contre les trafiquants de drogue ont toujours été reconnues au niveau mondial. Par exemple, selon l'édition 2019 du Rapport mondial sur les drogues établi par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en 2017, l'Iran a saisi la plus grande quantité d'opiacés, représentant 39 % du total mondial. De même, au cours de la même période, l'Iran a également saisi les plus importantes quantités d'opium, ainsi que les deuxièmes plus grandes quantités de morphine et d'héroïne. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour lutter contre les terroristes et les trafiquants de drogue. Toutefois, pour assurer la continuité et l'efficacité de nos efforts, la communauté internationale doit aider l'Iran – et ce, bien sûr, sans conditions préalables, sans discrimination et sans politisation.

Je voudrais également évoquer les effets préjudiciables des sanctions unilatérales qui sapent nos efforts de lutte contre le terrorisme et la criminalité

organisée. Il convient de rappeler aux pays qui imposent de telles sanctions illégales que leurs politiques de sanctions affaiblissent sérieusement l'efficacité des efforts déployés par les pays de transit en matière de lutte contre les stupéfiants. En définitive, le succès que nous connaissons dans la lutte contre ces menaces dépend en grande partie de notre volonté politique sincère, de l'approche globale appliquée et de l'absence de discrimination dans la coopération et l'assistance apportées.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence péruvienne d'avoir organisé l'important débat de ce jour.

Tout en m'associant sans réserve à la déclaration prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne, je souhaite faire les observations suivantes à titre national.

Le terrorisme, alimenté par les causes profondes de la radicalisation et de l'extrémisme violent, tisse des liens toujours plus étroits avec la criminalité organisée, la traite des personnes et le trafic de drogues et d'armes, ainsi qu'avec la corruption. Point n'est besoin de le souligner : des synergies accrues entre les organisations terroristes et les groupes criminels organisés sont susceptibles d'avoir des conséquences plus graves, non seulement pour certains pays, mais aussi à l'échelle mondiale.

D'après les évaluations réalisées par des experts, le dénominateur commun à tous ces groupes est que leur champ d'activités ne se limite pas à une région ou un État spécifique; au contraire, ils ont des ambitions expansionnistes et sont dotés d'un vaste programme de développement. Jusqu'à présent, la communauté internationale a été exposée à des menaces en constante évolution provenant de ce que l'on appelle l'alliance du crime et de la terreur, avec des méthodes et tactiques plus sophistiquées, notamment s'agissant du financement de la criminalité transnationale.

Voici, pour n'en citer que quelques-uns, certains facteurs qui permettent aux groupes terroristes et criminels de rester actifs et ambitieux : l'utilisation abusive des progrès technologiques et des innovations en matière de communication; des contrôles laxistes aux frontières; les difficultés complexes que posent les rapatriés et les personnes qui quittent les zones de conflit; et des poursuites judiciaires et sanctions insuffisantes pour ceux qui apportent un soutien, financier ou autre,

aux activités terroristes et criminelles, sous quelque forme et par quelque méthode que ce soit.

Il reste crucial de veiller à l'application effective de tous les instruments internationaux pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les normes et recommandations élaborées par le Groupe d'action financière. Je souhaite également réaffirmer l'importance que revêtent la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles pour combattre les formes existantes et émergentes de la criminalité transnationale organisée. Les dispositions de la Convention peuvent viser les crimes transnationaux que commettent des groupes terroristes à des fins lucratives, notamment les vols à main armée, les enlèvements contre rançon, le blanchiment d'argent, la corruption et la participation à un groupe criminel organisé se livrant à de telles activités.

En outre, ce texte peut s'attaquer au rôle que jouent les terroristes dans la traite d'êtres humains, le trafic de migrants et le trafic d'armes à feu. C'est pourquoi l'Ukraine appuie la mise en place du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant. À notre avis, tout mécanisme adopté à cette fin devrait être transparent, efficace, non interventionniste, impartial et avoir pour objectif spécifique d'aider les États à appliquer efficacement la Convention et ses protocoles.

En outre, nous sommes conscients qu'il faut élaborer d'urgence d'autres mesures efficaces pour contrer les tendances du terrorisme et de la criminalité organisée qui ne cessent d'évoluer. En particulier, le terrorisme et certains aspects criminels, qui ont été intégrés en toute impunité dans les politiques de certains États, conduisent à des violations graves du droit international, notamment à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité d'une extrême brutalité. L'Ukraine continue de subir les conséquences de l'agression hybride russe qui dure depuis plus de cinq ans maintenant.

La stratégie politique moderne de la Fédération de Russie consiste à rejeter la faute sur d'autres, à se livrer à la manipulation, à faire de la propagande, à s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États, à alimenter des conflits internationaux par la fourniture d'armes et le financement du terrorisme et à tuer des civils, notamment le personnel médical. Dans sa déclaration, le représentant de la Russie a décrit très clairement les

dangers liés à l'approvisionnement en armes de terroristes en Syrie. J'aimerais plutôt l'entendre parler d'un sujet encore plus pertinent : quand la Russie va-t-elle mettre fin à sa livraison incessante d'armes et de munitions aux terroristes, qui alimente l'effusion de sang insensée dans la région du Donbass occupée?

Les activités criminelles transnationales, y compris le terrorisme, doivent non seulement être condamnées, mais également combattues et punies efficacement. Malheureusement, la situation actuelle en Ukraine démontre clairement que tolérer ou apaiser un agresseur entraîne d'autres agressions, d'où l'impératif d'obliger l'État agresseur à rendre des comptes et d'utiliser tous les outils nécessaires pour l'amener à se conformer à nouveau aux principes du droit international.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Itegboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation péruvienne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Nous remercions tout particulièrement les représentants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de leurs observations. Nous remercions également les autres intervenants de nous avoir fait part de leurs points de vue sur cette question très importante.

L'existence de groupes militants et de bandes criminelles organisées n'a rien de nouveau. Cependant, ces derniers temps, leurs manifestations et leurs liens complexes suscitent de plus en plus de préoccupations aux niveaux national, régional et international. Plus important encore, leur convergence constitue désormais une menace pressante pour la paix et la sécurité internationales. L'augmentation du nombre des membres de ces groupes au niveau local a conduit à la faillite de certains États et à l'affaiblissement d'autres.

Par ailleurs, il y a de plus en plus de similitudes entre le terrorisme et la criminalité organisée. Ils ont tous recours à une violence extrême et à la menace de représailles. Ils opèrent au moyen d'enlèvements, de l'extorsion et d'assassinats. Par ailleurs, leurs activités sont clandestines, même si elles sont parfois menées publiquement, dans des territoires amis. L'un et l'autre défient l'État et la primauté du droit. Il est rare, et souvent fatal, pour un membre, de quitter l'un ou l'autre de ces groupes. Ils représentent tous les deux une menace asymétrique pour la nation, et ont de grandes capacités d'adaptation, de résilience et d'innovation. Ces groupes

ont tous des chefs de réserve et des fantassins. Certains groupes criminels et terroristes peuvent agir en partenariat par opportunisme, tandis d'autres peuvent converger en une seule entité terroriste-criminelle.

Trois niveaux d'interaction entre la criminalité organisée et les groupes terroristes ont été identifiés, à savoir la coexistence, la coopération et la convergence. La coopération peut prendre plusieurs formes lorsque des groupes criminels travaillent ensemble, qui vont d'une coopération purement financière ou transactionnelle à un arrangement opérationnel et organisationnel. En outre, ces groupes coopèrent souvent pour s'entraider dans le cadre de transferts de technologie immatériels, qui sont définis comme l'exportation ou le transfert de technologie d'une entité à une autre par des moyens non physiques, comme Internet. Dans le cas de la criminalité organisée et du terrorisme, cela peut inclure le savoir-faire technique, la propriété intellectuelle et des techniques de fabrication pour divers articles, qui vont des bombes aux drones.

En conséquence, quatre évolutions importantes ont été recensées en tant que facteurs qui favorisent la convergence croissante entre la criminalité organisée et le terrorisme. Il s'agit de la mondialisation, qui a facilité la libre circulation des biens et des ressources humaines, permettant ainsi à la criminalité organisée et au terrorisme d'interagir; de la fin de la guerre froide, qui a réduit le financement des terroristes par les États, amenant les terroristes à se prendre en charge en se livrant à des activités criminelles pour répondre à leurs besoins financiers; des communications par Internet; et de la guerre mondiale contre le terrorisme, qui a donné lieu à une coopération mondiale pour lutter contre le terrorisme.

Le Nigéria a été le théâtre de nombreuses attaques de Boko Haram, qui ont pris notamment pour cible des civils, des infrastructures publiques, des notables locaux, des chefs religieux, des lieux de culte, des marchés et des agences de presse. La situation difficile en matière de sécurité est exacerbée par la recrudescence de la criminalité transnationale organisée qui alimente ce qu'on qualifie de boucle terroriste en Afrique de l'Ouest du fait de menaces comme le terrorisme, le trafic de drogue et d'armes, le soutage illégal de pétrole, la piraterie et la traite des personnes, qui ont acquis une dimension transnationale alarmante ces derniers temps. En raison de la porosité des frontières et de la demande croissante d'armes par les criminels et les militants, les cartels spécialisés dans le trafic d'armes mettent au point des

méthodes ingénieuses pour dissimuler et trafiquer des armes à travers les frontières en Afrique occidentale.

Pour faire face à ces problèmes de sécurité, le Nigéria a adopté plusieurs mécanismes et instruments afin de renforcer la sécurité, notamment la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, adoptée en 2014, le cadre politique national et le plan d'action national pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, adoptés en 2017, et la Force multinationale mixte (FMM), créée en collaboration avec les pays voisins, à savoir le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Bénin, pour lutter contre Boko Haram. Par conséquent, nous prions la communauté internationale de poursuivre son appui à la FMM et à d'autres activités de lutte contre le terrorisme, de consolidation de la paix et de pérennisation de la paix au Nigéria, en Afrique de l'Ouest et en Afrique en général.

Nous espérons que ce débat donnera à lieu à des suggestions pour relever les défis actuels posés par le terrorisme et la criminalité organisée, qui agissent de plus en plus ensemble pour s'en prendre aux États et porter atteinte à la sécurité humaine dans le monde. Les décideurs et les universitaires affirment que des méthodes nouvelles et non conventionnelles s'imposent pour contrer les risques existentiels qui découlent de la coopération, de la convergence et de la fusion du terrorisme et de la criminalité organisée. Par conséquent, à mesure que les distinctions entre les terroristes et les criminels s'estompent, les distinctions entre les mesures traditionnelles utilisées pour les combattre doivent également s'estomper. Compte tenu de la convergence de la criminalité organisée et du terrorisme, il faut un concept unique et global pour les contrer.

Le problème n'est donc pas l'absence de cadres et d'instruments régionaux pour faire face à ces menaces, mais plutôt le fait qu'on ne s'attaque pas aux facteurs sous-jacents qui contribuent à l'apparition de ces crimes, ainsi qu'aux liens complexes qui existent entre eux. Pour lutter efficacement contre les menaces du terrorisme et de la criminalité organisée, il faut adopter une approche globale qui intègre les efforts déployés aux niveaux national et régional dans le cadre d'une stratégie robuste visant à promouvoir la gouvernance, le développement et la sécurité.

Il convient également d'améliorer l'échange des connaissances et la coopération à tous les niveaux, en particulier au niveau international. Il faut continuer de s'attacher à suivre la piste de l'argent et à lutter contre le financement de ces activités grâce à des stratégies ciblées visant notamment à prévenir et à contrôler le

blanchiment d'argent, l'extorsion de fonds et les enlèvements contre rançon.

En fin de compte, il importe de réaffirmer qu'il ne sera possible d'éliminer ce phénomène que grâce à la coopération internationale et à la mise en œuvre des programmes de lutte contre le terrorisme et des programmes de développement au niveau local.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Gouvernement péruvien d'avoir organisé ce débat public sur les liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée et d'avoir présenté une note de cadrage (S/2019/537, annexe) sur cette question.

Le terrorisme et les activités criminelles connexes continuent de représenter une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'indépendance politique, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement social et économique de tous les États Membres. Ces activités sont injustifiables quelle que soit leur motivation, constituent des crimes graves et doivent être condamnées et faire l'objet de poursuites. Le fait de protéger et de glorifier les terroristes ne peut être toléré.

La situation géographique délicate de l'Azerbaïdjan et les conflits armés non résolus dans la région accentuent les menaces transfrontalières, telles que le terrorisme international et les activités criminelles connexes. Depuis la fin des années 80, des attentats terroristes dirigés depuis l'étranger, utilisés comme moyens de guerre pour faire valoir des revendications territoriales sans fondement et illégales, ont été perpétrés à maintes reprises contre mon pays, coûtant la vie à des milliers de citoyens.

Tout en reconnaissant l'importance de s'attaquer à toutes les conditions propices à la propagation du terrorisme, il est essentiel d'intensifier les efforts de règlement des conflits dans diverses régions du monde. Les zones de conflit armé, en particulier les territoires sous occupation militaire étrangère, offrent souvent aux terroristes, ainsi qu'aux groupes et réseaux criminels organisés la possibilité de tirer parti de l'exploitation des ressources naturelles, du trafic de drogues, du trafic de biens culturels, du blanchiment d'argent et d'autres crimes.

Le strict respect par tous les États de leurs obligations internationales, y compris les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité, est essentiel pour faire en sorte, notamment, que leurs territoires respectifs ne soient pas utilisés pour l'organisation d'activités terroristes et d'activités criminelles connexes, en particulier pour financer ces activités et leur fournir, directement ou indirectement, un appui, sous quelque prétexte ou déguisement que ce soit.

Il importe que, lorsque des terroristes ou des groupes criminels organisés se livrent à des activités commerciales illicites, y compris dans des zones de conflit et des territoires occupés, la responsabilité des personnes morales et la responsabilité pénale individuelle aillent de pair pour garantir que les entreprises ou leurs dirigeants soient poursuivis pour violation du droit international. À cet égard, outre les mesures que les États ont le droit de prendre au niveau national pour affirmer leur compétence pénale à l'égard des crimes commis par leurs citoyens à l'étranger, la coopération internationale en matière pénale, dont l'entraide judiciaire est l'une des composantes, est essentielle pour lutter contre l'impunité pour les actes terroristes et les crimes connexes.

L'Azerbaïdjan appuie fermement le renforcement des mesures individuelles et collectives de lutte contre le terrorisme, en particulier celles qui visent à affaiblir et, à terme, à vaincre définitivement les organisations terroristes et leurs affiliés et réseaux. Nous sommes conscients du fait que l'ONU et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales ont déployé des efforts considérables pour promouvoir la coopération et la coordination et pour renforcer les capacités des États Membres dans le cadre de la lutte contre le terrorisme international et la criminalité organisée. Il faut poursuivre et intensifier ces efforts.

Bien que le terrorisme et la criminalité organisée aient des motivations diverses et relèvent de régimes juridiques différents, il est nécessaire d'examiner de manière plus approfondie l'évolution des liens qui existent entre ces deux phénomènes. Nous saluons l'initiative de tenir le présent débat public pour partager et mettre en lumière les données d'expérience, les enseignements à retenir, les bonnes pratiques et les difficultés spécifiques, et nous estimons qu'il serait utile de poursuivre les débats sur cette question.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

M^{me} Yáñez Loza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, conformément à la note de cadrage datée du 28 juin dernier (S/2019/537, annexe), que vous nous avez fait parvenir. Elle remercie votre délégation d'avoir maintenu, au cours de votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, un fil conducteur s'agissant des préoccupations relatives aux situations régionales et leur impact sur la paix et la sécurité internationales. À cette occasion, il me semble on ne peut plus approprié d'examiner les liens qui existent entre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que les difficultés que leurs multiples facettes posent aux gouvernements.

Je remercie également, pour leurs exposés éclairants, M. Yury Fedotov, Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; M^{me} Michèle Coninx, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; et M^{me} Tamara Makarenko.

Parmi les activités mentionnées dans la note de cadrage et pouvant être liées au terrorisme, la lutte contre le trafic de drogues et la corruption est fondamentale pour mon pays. L'Équateur a subi les conséquences du conflit colombien tout au long de son histoire. À la frontière nord, les groupes dissidents qui n'ont pas respecté l'accord de paix font partie des réseaux criminels transnationaux. Ils s'efforcent de ne pas perturber leurs activités en recourant à la terreur, notamment en commettant des attentats meurtriers. Les questions de sécurité sont liées à la présence de bandes criminelles et à l'augmentation des activités illicites, notamment la criminalité organisée, le trafic de drogues, la traite des personnes et le blanchiment d'argent.

La criminalité organisée imprègne les sociétés à des degrés divers et assure sa survie en élargissant ses marchés grâce à la microtraite, qui condamne des enfants et des jeunes à une vie sans avenir. Dans notre région, nous voyons comment la corruption, qui implique à la fois le secteur privé et les gouvernements, est devenue un mécanisme sophistiqué qui s'auto-perpétue. Et au détournement des ressources qui devraient être consacrées au développement, s'ajoute la perte de confiance des citoyens dans les valeurs qui soutiennent la coexistence communautaire, la responsabilité et la démocratie.

Le trafic de drogues et la corruption sont deux des défis les plus importants auxquels mon pays est confronté. Ils requièrent tous deux des solutions qui

dépassent les frontières nationales et qui doivent être coordonnées pour être efficaces. Tous les secteurs doivent être impliqués : le Gouvernement et ses fonctions, les institutions publiques et privées, le monde universitaire avec ses analyses, et les citoyens avec leurs convictions.

Ma délégation s'est exprimée au Conseil à de nombreuses reprises en faveur d'une action visant à recenser et à traiter les causes profondes des conflits – un aspect qui coïncide avec la vision que la présidence péruvienne a apportée au Conseil. Pour ce qui est de la criminalité organisée, il est également nécessaire d'aller au-delà de la perpétration des crimes et d'éliminer leurs origines.

En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, mon pays s'emploie activement à lutter contre le trafic de drogues et la corruption par l'intermédiaire d'un comité de lutte contre la corruption, composé d'experts du plus haut niveau, et dans le cadre d'une coopération bilatérale. Cependant, le défi ne concerne pas un pays en particulier : il requiert l'engagement et la collaboration de l'ensemble de la communauté internationale.

À cet égard, ma délégation approuve et réitère le contenu de la déclaration de la Présidente du Conseil (S/PRST/2018/9), que le Conseil a publiée le 8 mai 2018 et qui, dans son deuxième paragraphe, engage les États

« à améliorer, selon qu'il conviendra, la coopération et les stratégies visant à empêcher les terroristes de tirer profit d'activités de criminalité transnationale organisée, ainsi qu'à se donner les moyens de sécuriser les frontières de façon à pouvoir enquêter sur les terroristes et leurs complices au sein des groupes criminels transnationaux et les poursuivre en justice, notamment grâce au renforcement des systèmes nationaux, régionaux et mondiaux de collecte, d'analyse et de partage de l'information, y compris l'information émanant des services de police et de renseignement ».

Pour être crédibles, les résultats doivent être visibles et durables. Il ne suffit pas de saisir chaque jour des tonnes de drogues, comme c'est le cas dans mon pays; il faut que les consommateurs et les cultures de drogues disparaissent. Il ne suffit pas de trouver et de lancer des processus visant à démanteler les réseaux de corruption : il faut renvoyer les ressources détournées dans leurs pays d'origine. Il faut créer des sociétés

justes, pacifiques et inclusives, et œuvrer à l'élimination de la pauvreté et au rétablissement des valeurs éthiques. Et à cet égard, il est essentiel de coordonner les mesures prises aux niveaux national et sous-régional et par l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Trinité-et-Tobago.

M^{me} Beckles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Qu'il me soit permis également de vous saluer pour le rôle moteur que vous avez joué en portant cette question importante et urgente à l'attention du Conseil. En tant que petit État insulaire en développement, la Trinité-et-Tobago demeure à l'avant-garde de ce défi pressant. La tenue du présent débat public offre à la communauté internationale une occasion idéale d'évaluer pleinement l'interconnexion entre le terrorisme international et la criminalité organisée.

Ma délégation prend note avec satisfaction des exposés très éclairants et complets présentés par les intervenants, qui, selon nous, ont contribué de manière constructive au débat.

Dans les Caraïbes, la criminalité transnationale organisée et les activités transfrontières qui y sont associées sont devenues une menace importante pour la sécurité régionale alors que les pays de la région sont confrontés à une activité criminelle croissante, qui est passée d'actes criminels isolés à des activités criminelles menées d'une manière de plus en plus organisée et professionnelle. Ces indicateurs illustrent indéniablement une dynamique en évolution d'activités transfrontières illicites dans un environnement mondial de plus en plus sophistiqué et technique. La criminalité transnationale organisée représente une menace non seulement pour la paix et la sécurité, mais également pour l'état de droit, les droits de l'homme et le développement socioéconomique.

Pour notre région, la convergence entre le terrorisme international et la criminalité organisée ne saurait être ignorée. La Trinité-et-Tobago est une société d'une diversité unique, fondée sur une riche histoire d'ouverture, de tolérance, de coexistence pacifique et d'harmonie entre tous ses citoyens, qui forment une société plurielle, multiculturelle et multiethnique. À cette fin, nous sommes déterminés à protéger nos

citoyens et à appuyer la lutte internationale contre le terrorisme, et nous avons adopté une approche globale et sans exclusive en matière de lutte contre le terrorisme, en particulier s'agissant de lutter contre les menaces potentielles que pose le retour des combattants terroristes étrangers.

Notre approche repose sur l'adoption d'une politique et d'une stratégie nationales de lutte contre le terrorisme, le renforcement du cadre législatif national et de nos capacités nationales, ainsi que le renforcement de la collaboration avec les partenaires locaux et internationaux, y compris la société civile et le monde universitaire, tout en maintenant le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. Il convient de noter qu'en 2017, la Trinité-et-Tobago a approuvé sa stratégie de lutte contre le terrorisme, qui était fondée sur trois piliers complémentaires, à savoir protection et prévention, poursuites, et interventions et relèvement.

Outre l'élaboration de politiques dans ce domaine, nous avons reconnu que la législation est un pilier essentiel de la lutte nationale contre le terrorisme. À cet égard, la Trinité-et-Tobago a procédé à un examen et à une modification de la législation fondamentale relative au terrorisme, en particulier sa loi antiterroriste. Je citerai à titre d'exemple les modifications importantes proposées dans le projet d'amendement de la loi antiterroriste en 2018, qui portent spécifiquement sur la menace que pose le retour des combattants terroristes étrangers et visent à corriger les déficiences techniques en matière d'application des résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001). Dans ce contexte, une attention particulière est accordée aux incidences de cette législation pour les femmes et les enfants.

Tout en vous exprimant notre reconnaissance, Monsieur le Président, pour avoir convoqué le présent débat public, je réitère l'engagement de mon pays à lutter contre la menace terroriste, notamment le financement du terrorisme, et à prendre des mesures actives afin de créer des conditions qui permettront de résister à l'accueil des combattants terroristes étrangers.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Grigoryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Nous tenons tout d'abord à féliciter le Pérou de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et à le remercier du choix du thème du présent débat public. Nous remercions le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et la consultante internationale de leurs exposés.

Le terrorisme continue de poser une menace considérable à la paix et à la stabilité internationales. De terribles actes de terrorisme ont été commis dans de nombreuses régions au cours des dernières années. Le renforcement de la coopération aux niveaux régional et international est indubitablement essentiel pour contrer et combattre les menaces multiformes que posent le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, qui semblent souvent étroitement liées.

Le Conseil de sécurité a reconnu le lien entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme dans plusieurs de ses résolutions, et tout récemment dans la résolution 2462 (2019), dont l'Arménie s'est portée coauteur, et a exprimé sa préoccupation à ce sujet. La nature et la portée des liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée varient en fonction du contexte. L'engagement soutenu et approfondi de tous les États et des organisations internationales, régionales et sous-régionales est plus important que jamais si nous voulons mieux comprendre les liens entre les terroristes et la criminalité transnationale organisée.

Nous appuyons les efforts du Bureau de lutte contre le terrorisme visant à promouvoir davantage les activités antiterroristes de l'Organisation, à leur donner une plus grande visibilité et à renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine.

Nous prenons note avec satisfaction du renforcement de la coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT). La DECT a effectué une visite de suivi en République d'Arménie en 2018 pour évaluer la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures en matière de lutte contre le terrorisme. Les autorités arméniennes compétentes en matière de sécurité nationale et de maintien de l'ordre ont réaffirmé leur engagement sans équivoque à contribuer à la lutte contre le terrorisme et son financement sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations afin de renforcer l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte antiterroriste et conformément aux recommandations de la DECT.

L'Arménie déploie des efforts considérables pour renforcer son régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et elle a notamment procédé à une évaluation nationale approfondie des risques et présenté sa stratégie nationale de

lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous avons considérablement renforcé notre cadre juridique relatif au financement du terrorisme et au gel des avoirs des terroristes. L'Arménie œuvre également au renforcement de l'accès opérationnel aux bases de données et outils pertinents d'INTERPOL et coopère avec les organisations régionales et internationales pertinentes sur les questions de lutte antiterroriste.

Nous coopérons également avec le Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants (CEI), les unités structurelles compétentes de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe, et nous promovons la collaboration au niveau bilatéral. Nous participons activement aux opérations conjointes régulières des États membres de l'OTSC en matière de lutte contre la drogue, la contrebande d'armes et les menaces liées aux technologies de l'information et des communications, mais aussi pour combattre les menaces que posent les combattants terroristes étrangers, qui entretiennent des liens étroits avec les groupes terroristes et criminels organisés.

La relocalisation des combattants terroristes étrangers du Moyen-Orient, en particulier dans les zones de conflit des régions de l'OSCE et de la CEI, pose une grave menace à la sécurité régionale. Les combattants terroristes étrangers rapatriés de zones de conflit au Moyen-Orient importent leurs pratiques violentes et disséminent des idées extrémistes virulentes, ce qui contribue à la radicalisation des sociétés. Les exécutions de style Daech et autres atrocités ne se limitent déjà plus au Moyen-Orient. Malheureusement, les événements d'avril 2016 dans notre région prouvent la pertinence de nos préoccupations.

L'Arménie réitère sa pleine détermination à collaborer avec les organes compétents de l'ONU et les États Membres pour redoubler d'efforts sur le plan collectif en matière de lutte contre le terrorisme international et ses liens avec la criminalité organisée, sous quelque forme et en quelque lieu que ce soit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Alshamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à féliciter la République du Pérou de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois et de la tenue de cet important débat.

Je remercie également les intervenants de leurs présentations importantes ce matin.

Les Émirats arabes unis participent à ce débat parce que mon pays attache une grande importance à la lutte contre le terrorisme, notamment ses liens avec la criminalité organisée. Mon pays, en tant qu'importante plateforme commerciale et financière au Moyen-Orient, cherche à combattre ces crimes graves à tous les niveaux. Comme les orateurs l'ont souligné aujourd'hui, les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme sont de plus en plus étroits, ce qui permet aux terroristes de profiter de la traite des personnes, du trafic d'armes, d'objets culturels et de ressources naturelles, ainsi que des enlèvements et de l'attaque de banques pour financer leurs opérations et appuyer leurs activités terroristes. En conséquence, l'élimination du terrorisme national exige de couper toutes les sources d'appui financier et logistique, notamment la criminalité organisée.

La note de cadrage publiée à l'occasion de ce débat (S/2019/537, annexe) souligne la nécessité de partager les meilleures expériences et pratiques pour lutter contre les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que d'œuvrer au renforcement de la coopération entre les organisations régionales, internationales et sous-régionales. Dans ce contexte, je souhaite mentionner un certain nombre d'initiatives et de mesures prises par les Émirats arabes unis pour perturber les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, en particulier dans le domaine de l'appui financier, grâce auxquelles mon pays fait partie des cinq pays qui luttent le plus efficacement contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, selon le *Rapport sur la compétitivité mondiale*.

À l'échelon local, les Émirats arabes unis ont renforcé leurs cadres juridiques de lutte contre le financement du terrorisme et mis en œuvre les dernières recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), garantissant ainsi le respect des normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Mon pays a ainsi promulgué de nombreuses lois pour lutter contre ces crimes, notamment l'arrêté fédéral no 20 de 2018 relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et des organisations illégales. Cette loi comprend des dispositions couvrant les obligations découlant des recommandations du GAFI.

Mon pays a également créé un comité national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et d'autres organisations illégales au sein de

la Banque centrale des Émirats arabes unis. Le comité analyse les transactions suspectes qui lui sont communiquées par les institutions financières et les transmet ensuite aux autorités compétentes pour qu'elles prennent les mesures voulues. C'est le lieu de souligner que les efforts que nous menons pour combattre les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme ne peuvent être efficaces sans une coopération étroite avec le secteur privé, les organismes sans but lucratif et les associations caritatives.

En outre, les Émirats arabes unis s'efforcent de protéger leur système financier national en appliquant les outils mondiaux les plus récents et les plus efficaces, notamment en fournissant aux cellules de renseignement financier l'équipement et les compétences nécessaires pour qu'elles puissent analyser les transactions suspectes et mener les enquêtes correspondantes. À cet égard, nous sommes fiers d'être le premier pays de la région du Golfe à lancer, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'application goAML, qui vise à recueillir et à analyser des informations financières sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Au niveau international, mon pays n'a ménagé aucun effort pour lutter contre ce phénomène. Outre leur adhésion aux conventions et traités régionaux et internationaux relatifs à la lutte contre le financement du terrorisme, les Émirats arabes unis ont coparrainé et appliqué les résolutions du Conseil de sécurité sur cette question. Plus récemment, nous avons coparrainé la résolution 2462 (2019), qui appelle les États Membres à prendre de nouvelles mesures pour prévenir et combattre le financement du terrorisme. Mon pays est également l'un des membres fondateurs du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui joue un rôle important dans l'échange d'informations entre les services de renseignement financier pour lutter contre le financement du terrorisme dans la région. L'autorité compétente de mon pays a signé plus de 45 mémorandums d'accord avec des entités internationales pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Qui plus est, mon pays s'est porté coauteur de la résolution 2347 (2017), qui est la première résolution du Conseil de sécurité portant exclusivement sur la lutte contre la destruction et le trafic illicite du patrimoine culturel par les groupes terroristes dans les conflits armés. La résolution a été adoptée à la suite de la création par les Émirats arabes unis, en coopération avec la

France et l'UNESCO, de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit, un fonds international visant à protéger les biens culturels et à lutter contre le vol, la contrebande et la vente de ces biens par des terroristes pour financer leurs activités subversives. Le fonds a recueilli près de 60 millions de dollars, dont 15 millions provenant des Émirats arabes unis.

Je tiens à souligner que les Émirats arabes unis continueront de prendre toutes les mesures nécessaires et d'appliquer les meilleures pratiques pour combattre les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme international, notamment en luttant contre le blanchiment d'argent et en renforçant la sécurité aux frontières afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, je voudrais formuler les recommandations suivantes.

Premièrement, nous devons mettre l'accent sur la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et des recommandations du GAFI. Dans ce contexte, l'ONU doit s'attacher à renforcer les capacités des États

Membres afin qu'ils puissent mieux comprendre et mettre en œuvre leurs nouveaux engagements lorsque le Conseil de sécurité adopte des résolutions sur ces questions. L'ONU doit également demander des comptes aux États qui financent et soutiennent des groupes terroristes en violation flagrante des résolutions du Conseil.

Deuxièmement, nous devons continuer à œuvrer à une meilleure compréhension des liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée, notamment par le biais d'études et de recherches, mais aussi en partageant les expériences et les meilleures pratiques et en améliorant la coopération régionale et internationale dans ce domaine.

Troisièmement, nous devons comprendre le contexte spécifique de chaque région à l'heure de prendre des mesures et de mettre en œuvre des programmes visant à rompre les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme, en tenant compte des avis et opinions des États de ces régions sur les moyens les plus efficaces de lutter contre ces crimes.

La séance est levée à 15 h 45.